Quatre-vingt-quatrième année. — N° 256. Le Numéro : 15 francs. Samedi 25 Octobre 1952.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Ministère de la justice.

Arrêté portant nomination du président de la cour régionale des pensions du ressort de Montpellier (p. 10106).

Arrêtés portant nomination et acceptation de démission (éducation surveillée et greffiers) (p. 10106).

Ministère de l'intérieur.

Décret du 23 octobre 1952 portant rattachement au canton de Montbrison (arrondissement de Montbrison, département de la Loire) de la commune de Saint-Thomas-la-Garde, canton de Saint-Jean-Soleymieux (mêmes arrondissement et département) (p. 10106).

Ministère de la défense nationale.

Décret du 24 octobre 1952 portant promotions d'officiers généraux de l'armée de terre (p. 10106).

Décret modifiant le décret du 10 février 1946 relatif à l'organisation territoriale militaire de la métropole et de l'Algérie (rectificatif) (p. 10107).

Arrêté du 11 octobre 1952 portant remise de débet (p. 10107).

Arrêté du 22 octobre 1952 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 10107).

Arrêtés portant promotions, nominations, admission au bénéfice de l'allocation d'invalidité temporaire et mises en disponibilité :

Constructions et armes navales (p. 10107).

Personnels civils extérieurs de la guerre (p. 10109).

Personnels civils extérieurs du service de santé militaire (p. 10109).

Tableaux de classement pour la nomination au grade d'ingénieur de 3e classe des travaux du service des essences des armées (p. 10109).

Tableau complémentaire d'avancement, pour l'année 1952, des officiers de la direction centrale des constructions et armes navales (p. 10109).

Tableau d'avancement de l'année 1952 (officiers et sous-officiers de l'armée de l'air, réserve) (p. 10109).

Tableau des désignations coloniales du 25 octobre 1952 (p. 10112).

Ministère de l'éducation nationale.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Liste des candidats admis en première année à l'école nationale supérieure de céramique de Sèvres pour l'année scolaire 1952-1953 (p. 10122).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Arrêté portant nomination des membres du conseil de l'ordre du Mérite touristique (rectificatif) (p. 10123).

Arrêtés portant nominations, intégrations et reclassement (Institut géographique national et ponts et chaussées) (p. 10123).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du 23 octobre 1952 relatif à la quantité de mélasse réservée à la nourriture animale pour la campagne 1952-1953 (p. 10123).

Ministère de la France d'outre-mer.

Arrêté du 21 octobre 1952 portant relèvement de dotation du fonds de roulement de la régie du chemin de fer du Cameroun (p. 10123).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Décret n° 52-1167 modifiant le décret du 12 mars 1951 fixant les conditions d'attribution des allocations de chômage (rectificatif) (p. 10124).

Arrêté du 22 octobre 1952 approuvant la fusion de sociétés mutualistes (p. 10124).

Arrêté du 22 octobre 1952 modifiant l'arrêté du 31 décembre 1938 relatif à l'organisation du taxi à Paris (p. 10124).

Arrêté portant extension d'accords pris en application des conventions collectives nationales de l'industrie textile et de l'industrie des textiles artificiels (rectificatif) (p. 10124).

Arrêté portant extension de la convention collective de travail des commerces de détail non alimentaires de la région d'Alsace (rectificatif) (p. 10124).

Circulaire n° 129 S.S. relative aux tarifs d'honoraires de praticiens en matière de soins aux assurés sociaux (rectificatif) (p. 10124).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Arrêté du 20 octobre 1952 portant revision du projet de reconstruction et d'aménagement de la commune de Semecourt (Moselle) (p. 10124).

Arrêtés portant admission au bénéfice des dispositions de la loi du 19 octobre 1946 (administration centrale et services extérieurs) (p. 10125).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Arrêté du 22 octobre 1952 portant remise de débet (p. 10125).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Réunions de commissions du vendredi 24 octobre 1952. — Convocation de commission (p. 10125).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (p. 10125).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Réunion de commission du jeudi 23 octobre 1952. — Convocations de commissions (p. 10126).

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Ordre du jour. — Convocations de commissions (p. 10127).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Avis de vacance d'emplois d'examinateur suppléant des élèves, d'examinateur, d'examinateur d'admission suppléant et de correcteur d'admission à l'école polytechnique (p. 10128).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Avis concernant les nominations aux emplois de conservateur et d'assistant des musées nationaux, du personnel scientifique des musées classés et de conservateur des musées contrôlés (p. 10128).

Annonces (p. 10129).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 79 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du vendredi 24 octobre 1952. — Questions écrites (p. 4381).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Nomination du président de la cour régionale des pensions du ressort de Montpellier.

Par arrêté du 21 octobre 1952, M. Magistre, président de chambre à la cour d'appel de Montpellier, est nommé président de la cour régionale des pensions du ressort de Montpellier, en remplacement de M. Benoit, qui a été nommé président du tribunal de première instance de Toulouse.

Education surveillée.

Par arrêté du 18 octobre 1952, est acceptée la démission de M. Lebouc (Alexis), éducateur adjoint stagiaire à l'institution publique d'éducation surveillée de Saint-Maurice.

Greffiers.

Par arrêté du 22 octobre 1952, M. Hamzaoui Ahmed, greffier de la justice de paix de Lalla Marnia, est nommé, sur sa demande, greffier de chambre au tribunal de première instance de Tlemcen (poste créé).

L'intéressé est admis à la 6e classe des greffiers fonctionnaires.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 23 octobre 1952 portant rattachement au canton de Montbrison (arrondissement de Montbrison, département de la Loire) de la commune de Saint-Thomas-la-Garde, canton de Saint-Jean-Soleymieux (mêmes arrondissement et département).

Par décret en date du 23 octobre 1952, la commune de Saint-Thomas-la-Garde (canton de Saint-Jean-Soleymieux, arrondissement de Montbrison, département de la Loire) est rattachée au canton de Montbrison (mêmes arrondissement et département).

Ce rattachement s'effectuera avec toutes les conséquences qu'il comporte, et notamment la suivante: les indemnités qui pourraient être dues par les officiers publics ou ministériels bénéficiant du rattachement seront réglées à l'amiable entre les intéressés, sous le contrôle du Gouvernement, ou fixées par arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, pris après avis du procureur général près la cour d'appel pour les greffiers et après avis de la chambre de discipline et du tribunal pour les autres officiers publics ou ministériels.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret du 24 octobre 1952 portant promotions d'officiers généraux de l'armée de terre (1re section du cadre de l'état-major général).

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la guerre,

Vu la loi du 14 avril 1832 sur l'avancement dans l'armée;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Sont promus dans la 1re section du cadre de l'état-major général, pour prendre rang du 1er novembre 1952:

Au grade de général de brigade.

M. le colonel d'artillerie Mesnet (Henri-Marie-Edmond-Charles).

M. le colonel de l'arme blindée et de la cavalerie Grout de Beaufort (Henri-Marie-Guy).

M. le colonel de l'arme blindée et de la cavalerie Marion (Jean-Louis-Raoul).

Au grade d'ingénieur général de 1re classe (D. E. F. A.).

M. l'ingénieur général de 2e classe Iooss (Pierre-Félix).

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat à la guerre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 octobre 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

ANTOINE PINAY.

Le ministre de la défense nationale,

R. PLEVEN.

Le secrétaire d'Etat à la guerre,

PIERRE DE CHEVIGNÉ.

Décret modifiant le décret du 10 février 1946 relatif à l'organisation territoriale militaire de la métropole et de l'Algérie.

Rectificatif au *Journal officiel* du 18 octobre 1952: page 9885, 1re colonne, 1re ligne, au lieu de: « modifiant le décret du 10 février 1946 », lire: « modifiant le décret du 18 février 1946 »; 5e ligne, au lieu de: « Vu le décret du 10 février 1946 », lire: « Vu le décret du 18 février 1946 »; 8e ligne, au lieu de: « Le tableau annexé au décret du 10 février 1946 », lire: « Le tableau annexé au décret du 18 février 1946 ».

Remise de débet.

Par arrêté du 11 octobre 1952, sous réserve d'un versement d'une somme de 10.000 F, il est fait remise gracieuse à M. Bouttier (Rémy), demeurant à Saint-Germain-du-Val (Sarthe), de la somme de 52.290 F, dont il est redevable envers le Trésor en vertu d'une décision d'imputation prononcée le 4 avril 1950.

Fonds de concours.

Par arrêté interministériel en date du 22 octobre 1952, il a été ouvert au ministre de la défense nationale, au titre du budget de l'exercice 1952, un crédit supplémentaire de 980.350.754 F, applicable aux chapitres ci-après:

Section commune.

Chap. 9061. — Gendarmerie. — Matériel lourd.....		26.225.963 F.

Section air.

Chap. 9130. — Matériel de série de l'armée de l'air.		284.857.894

Section guerre.

Chap. 9002. — Habillement. — Campement. — Couchage et ameublement. — Programmes	130.716.748 F.	
Chap. 9021. — Service du génie. — Equipement	242.179.865	
Chap. 9051. — Service des transmissions. — Equipement.....	26.998.914	
Chap. 9121. — Matériel lourd et armement	7.403.168	
Total section guerre.....	407.298.695 F.	407.298.695

Section marine.

Chap. 9041. — Refontes et gros travaux pour la flotte.		261.908.202
Total général.....		980.350.754 F.

Il sera pourvu à la dépense correspondante au moyen de la recette d'égal montant constatée à la ligne « Fonds de concours pour dépenses d'intérêt public ».

Constructions et armes navales.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la marine en date du 18 octobre 1952:

Sont promus à la classe exceptionnelle de chef de travaux des constructions navales et de l'artillerie navale:

(Pour compter du 1er juillet 1952.)

M. Savona (Pierre), chef de travaux (3e échelon).
M. Souchet (Marcel), chef de travaux (3e échelon).

Sont nommés à l'emploi de chef de travaux (1er échelon) des constructions navales, les agents techniques principaux de 1re classe dont les noms suivent:

(Pour compter du 1er juillet 1952.)

MM. Hasne (Roger), Couston (Charles), Houivet (Maurice), Martel (Jean), Leseigneur (Edouard).

(Pour compter du 1er septembre 1952.)

M. Normand (Louis).

Sont avancés en classe, les agents techniques principaux des constructions navales dont les noms suivent :

(Pour compter du 1er juillet 1952.)

1er tour (ancienneté) M. Barrière (Jean), agent technique principal de 2e classe, reliquat de bonifications: néant.

2e tour (choix). M. Facino (Paul), agent technique principal de 2e classe, reliquat de bonifications: néant.

3e tour (choix). M. Le Goff (Etienne), agent technique principal de 2e classe, reliquat de bonifications: 8 jours.

1er tour (ancienneté). M. Kerflech (Maurice), agent technique principal de 2e classe, reliquat de bonifications: néant.

2e tour (choix). M. Pouvreau (Nicolas), agent technique principal de 3e classe, reliquat de bonifications: néant .

3e tour (choix). M. Azzopardi (Paul), agent technique principal de 2e classe, reliquat de bonifications: 2 jours.

1er tour (ancienneté). M. Bernardini (Joseph), agent technique principal de 2e classe, reliquat de bonifications: néant (figure au tableau d'avancement).

2e tour (choix). M. Le Goff (Louis), agent technique principal de 3e classe, reliquat de bonifications: néant.

3e tour (choix). M. Soulié (Félix), agent technique principal de 2e classe, reliquat de bonifications: néant.

1er tour (ancienneté). M. Viaouet (Raymond), agent technique principal de 2e classe, reliquat de bonifications: néant .

2e tour (choix). M. Aiello (François), agent technique principal de 3e classe, reliquat de bonifications: 3 jours.

3e tour (choix). M. Guillaume (Roger), agent technique principal de 3e classe, reliquat de bonifications: néant.

1er tour (ancienneté). M. Thomas (Albert), agent technique principal de 3e classe, reliquat de bonifications: néant.

2e tour (choix). M. Morvan (Joseph), agent technique principal de 3e classe, reliquat de bonifications: néant.

3e tour (choix). M. Blanchard (André), agent technique principal de 3e classe, reliquat de bonifications: néant.

1er tour (ancienneté). M. Gagneux (Armand), agent technique principal de 3e classe, reliquat de bonifications: néant.

2e tour (choix). M. Degouey (Eugène), agent technique principal de 3e classe, reliquat de bonifications: 1 jour.

3e tour (choix). M. Kermadec (Jean), agent technique principal de 2e classe, reliquat de bonifications: 1 jour.

(Pour compter du 1er août 1952.)

1er tour (ancienneté). M. Lahaye (Auguste), agent technique principal de 3e classe, reliquat de bonifications: néant.

(Pour compter du 1er septembre 1952.)

2e tour (choix). M. Houtteville (Léopold), agent technique principal de 3e classe, reliquat de bonifications: 22 jours.

3e tour (choix). M. Houlgatte (Marcel), agent technique principal de 2e classe, reliquat de bonifications: 1 jour.

1er tour (ancienneté). M. Potigny (Henri), agent technique principal de 3e classe, reliquat de bonifications: néant.

2e tour (choix). M. Caroff (Jean), agent technique principal de 3e classe, reliquat de bonifications: néant.

Sont nommés à l'emploi d'agent technique principal de 3e classe des constructions navales les agents techniques de 1re classe dont les noms suivent:

(Pour compter du 1er juillet 1952.)

1er tour (ancienneté). M. Garnier (Roger), reliquat de bonifications: néant.

2e tour (choix). M. Mayet (Fernand), reliquat de bonifications: néant.

3e tour (choix). M. Renard (Roger), reliquat de bonifications: 2 jours.

1er tour (ancienneté). M. Omnès (Etienne), reliquat de bonifications: néant.

2e tour (choix). M. Le Roux (Pierre), reliquat de bonifications: 1 jour.

3e tour (choix). M. Paladini (Laurent), reliquat de bonifications: 1 jour.

1er tour (ancienneté). M. Loudet (Fernand), reliquat de bonifications: néant.

2e tour (choix). M. Masson (Roger), reliquat de bonifications: 4 jour.
3e tour (choix). M. Martin (Pierre), reliquat de bonifications: 4 jour.
1er tour (ancienneté). M. Lefièvre (Gustave), reliquat de bonifications: néant.
2e tour (choix). M. Le Goix (André), reliquat de bonifications: néant.

(Pour compter du 1er août 1952.)

3e tour (choix). M. Gardy (Fernand), reliquat de bonifications: 4 jours.

(Pour compter du 1er septembre 1952.)

1er tour (ancienneté). M. Teissère (Lucien), reliquat de bonifications: néant.
2e tour (choix). M. Méaude (Alphonse), reliquat de bonifications: 4 jour.

Sont avancés en classe les agents techniques des constructions navales dont les noms suivent:

(Pour compter du 1er juillet 1952.)

3e tour (choix). M. Rivalan (Joseph), agent technique de 2e classe, reliquat de bonifications: néant.
1er tour (ancienneté). M. Brizi (Ange), agent technique de 3e classe, reliquat de bonifications: 4 mois 28 jours.
2e tour (choix). M. Touzé (Pierre), agent technique de 2e classe, reliquat de bonifications: néant.
3e tour (choix). M. Héliès (René), agent technique de 2e classe, reliquat de bonifications: néant.
1er tour (ancienneté). M. Parent (Albert), agent technique de 2e classe, reliquat de bonifications: néant.
2e tour (choix). M. Brun (Jacques), agent technique de 3e classe, reliquat de bonifications. 9 mois 4 jours.
3e tour (choix). M Lannuzel (Jean), agent technique de 2e classe, reliquat de bonifications: néant.
1er tour (ancienneté). M. Touzé (Raoul), agent technique de 2e classe, reliquat de bonifications: néant.
2e tour (choix). M. Kerdreux (Yves-François), agent technique de 2e classe, reliquat de bonifications: néant
3e tour (choix). M. Le Quellec (Lucien), agent technique de 2e classe, reliquat de bonifications: 6 mois 2 jours.
1er tour (ancienneté). M. Godoc (Gabriel), agent technique de 2e classe, reliquat de bonifications: néant.
2e tour (choix). M. Garnier (Jean), agent technique de 2e classe, reliquat de bonifications: 6 mois 2 jours.
3e tour (choix). M. Guarracino (Léopold), agent technique de 2e classe, reliquat de bonifications: 6 mois 2 jours.
1er tour (ancienneté). M. Besnier (Eugène), agent technique de 3e classe, reliquat de bonifications: 1 mois 24 jours.
2e tour (choix). M. Espanet (Jules), agent technique de 2e classe, reliquat de bonifications: 6 mois 2 jours.
3e tour (choix). M. Marie (Max), agent technique de 2e classe, reliquat de bonifications: 6 mois 2 jours.
1er tour (ancienneté). M. Champion (Louis), agent technique de 3e classe, reliquat de bonifications: 20 jours.
2e tour (choix). M. Revertégat (Auguste), agent technique de 2e classe, reliquat de bonifications 6 mois 2 jours.
3e tour (choix). M. Guyavarch (Francis), agent technique de 2e classe, reliquat de bonifications: 6 mois 2 jours.
1er tour (ancienneté). M. Cadic (René), agent technique de 3e classe, reliquat de bonifications: 19 jours.
2e tour (choix). M. Julien (Georges), agent technique de 3e classe, reliquat de bonifications: 9 mois 4 jours.
3e tour (choix). M. Hébert (Roger), agent technique de 3e classe, reliquat de bonifications: 9 mois 4 jours.
1er tour (ancienneté). M. Coroller (Hervé), agent technique de 3e classe, reliquat de bonifications: 19 jours.
2e tour (choix). M. Guerroué (Joseph), agent technique de 2e classe, reliquat de bonifications: néant.
3e tour (choix). M. Kergoat (Etienne), agent technique de 3e classe, reliquat de bonifications: 5 mois 27 jours.
1er tour (ancienneté). M. Le Scouarnec (Louis), agent technique de 3e classe, reliquat de bonifications: 10 jours.
2e tour (choix). M. Maunier (Jean), agent technique de 2e classe, reliquat de bonifications: 6 mois 2 jours.
3e tour (choix). M. Hainneville (Marcel), agent technique de 3e classe, reliquat de bonifications: 5 mois 27 jours.

(Pour compter du 1er août 1952.)

1er tour (ancienneté). M. Floret (René), agent technique de 3e classe, reliquat de bonifications: 1 mois 10 jours.
2e tour (choix). M. Le Terrier (Henri), agent technique de 2e classe, reliquat de bonifications: 7 jours.
3e tour (choix). M. Gérard (René), agent technique de 3e classe, reliquat de bonifications: 1 mois 25 jours.
1er tour (ancienneté). M. Dehénnot (Bienaimé), agent technique de 3e classe, reliquat de bonifications: néant.

(Pour compter du 1er septembre 1952.)

2e tour (choix). M. Chocteau (René), agent technique de 3e classe, reliquat de bonifications: néant.
3e tour (choix). M. Le Berre (Jean), agent technique de 3e classe, reliquat de bonifications: 2 mois 25 jours.

Sont avancés en classe, les agents techniques principaux de l'artillerie navale dont les noms suivent:

(Pour compter du 1er juillet 1952.)

1er tour (ancienneté). M. Calvès (Noël), agent technique principal de 2e classe, reliquat de bonifications: 16 jours.
2e tour (choix). M. Favre-Vérand (Pierre), agent technique principal de 2e classe, reliquat de bonifications: néant.

(Pour compter du 1er août 1952.)

3e tour (choix). M. Maguet (Amédée), agent technique principal de 2e classe, reliquat de bonifications: 1 jour.
1er tour (ancienneté). M. Baot (Yves), agent technique principal de 2e classe, reliquat de bonifications: 1 jour.
2e tour (choix). M. Tarquin (Charles), agent technique principal de 2e classe, reliquat de bonifications: néant.
3e tour (choix). M. Pallet (Alexandre), agent technique principal de 3e classe, reliquat de bonifications: 17 jours.

Sont nommés à l'emploi d'agent technique principal de 3e classe de l'artillerie navale:

(Pour compter du 1er juillet 1952.)

3e tour (choix). M. Le Cam (Jean), reliquat de bonifications: néant.
1er tour (ancienneté). M. Fage (Désiré), reliquat de bonifications: 2 jours.

(Pour compter du 1er août 1952.)

2e tour (choix). M. Laffargue (Célestin), reliquat de bonifications: 4 mois 1 jour
3e tour (choix). M. Truffandier (Abel), reliquat de bonifications: 1 mois 14 jours.

Sont avancés en classe les agents techniques de l'artillerie navale dont les noms suivent:

(Pour compter du 1er juillet 1952.)

1er tour (ancienneté). M. Moisse (Henri), agent technique de 3e classe, reliquat de bonifications: 2 mois 7 jours. (Figure au tableau d'avancement.)
2e tour (choix). M. Bourhis (Yves), agent technique de 3e classe, reliquat de bonifications: 13 mois 6 jours.
3e tour (choix). M. Lescop (Maurice), agent technique de 3e classe, reliquat de bonifications: 13 mois 6 jours.
1er tour (ancienneté). M. Meyniel (Henri), agent technique de 2e classe, reliquat de bonifications. 7 jours
2e tour (choix). M. Philip (Théodore), agent technique de 3e classe, reliquat de bonifications: 12 mois.
3e tour (choix). M. Nésa (Guy), agent technique de 2e classe, reliquat de bonifications: 2 mois 25 jours.

(Pour compter du 1er août 1952.)

1er tour (ancienneté). M. Bernicot (Henri), agent technique de 3e classe, reliquat de bonifications: 22 jours. (Figure au tableau d'avancement.)
2e tour (choix). M. Flack (Vita), agent technique de 3e classe, reliquat de bonifications: 14 jours.
3e tour (choix). M. Gazagnaire (Georges), agent technique de 3e classe, reliquat de bonifications: 14 jours.

Sont avancés en échelon les chefs de travaux (1er échelon) des constructions navales et de l'artillerie navale dont les noms suivent:

(Pour compter du 1er septembre 1952.)

MM. Solatges (Camille), Hollocou (Joseph), Berthomé (Emmanuel), Plougastel (François).

Personnels civils extérieurs de la guerre.

Par arrêté du 20 octobre 1952, Mme Bouffier (Lucienne) est mise en disponibilité pour une période de trois mois, à compter du 4er février 1952 (régularisation).

Par arrêté du 20 octobre 1952, Mme Gamba (Jeanne), née Chaton, infirmière des hôpitaux militaires, est mise en disponibilité pour une période de trois mois, à compter du 1er octobre 1952 (régularisation).

Par arrêté du 20 octobre 1952, Mme Frances (Angèle), infirmière des hôpitaux militaires, est maintenue en disponibilité pour une période de trois ans, à compter du 12 février 1952 (régularisation).

Personnels civils extérieurs du service de santé militaire.

Par arrêté du 20 octobre 1952, Mlle Simon (Christiane), manipulatrice radiographe à l'hôpital militaire d'instruction du Val-de-Grâce, est admise, sur sa demande, au bénéfice de l'allocation invalidité temporaire au taux de 70 p. 100, groupe 2, avec le bénéfice des prestations en nature et en espèces, pour une nouvelle période de six mois, à compter du 22 août 1952.

Tableaux de classement pour la nomination au grade d'ingénieur de 3e classe des travaux du service des essences des armées.

Par décision en date du 20 octobre 1952, à la suite du concours ouvert en 1952, sont inscrits sur les tableaux de classement pour la nomination au grade d'ingénieur de 3e classe des travaux du service des essences des armées :

CATÉGORIE A

MM.

1 Navière (Gabriel-Charles).
2 Cattiaux (Michel-Rémy-Alexandre-Guislain).
3 Lallemant (Paul-Charles-Emile).
4 Sevaer (Pierre-Marie).

CATÉGORIE B

1 M. Barnouin (René-Auguste).
2 M. Olivo (Jacques-Charles).

CATÉGORIE C

1 M. Le Page (Yves-Pierre-Marie).
2 M. Hosteins (Fernand-Henri).

Tableau complémentaire d'avancement, pour l'année 1952, des officiers de la direction centrale des constructions et armes navales.

Par décision en date du 23 octobre 1952, sont inscrits à la suite du tableau d'avancement, pour l'année 1952, les officiers relevant de la direction centrale des constructions et armes navales dont les noms suivent :

I. — **Corps des ingénieurs du génie maritime et de l'artillerie navale.**

Pour le grade d'ingénieur en chef de 2e classe du génie maritime.

MM. les ingénieurs principaux : Pugnaire (J.), Gerat (E.-L.), Chapellier (J.-N.-F.), Baudon (A.-J.-J.).

II. — **Corps des ingénieurs des directions de travaux des constructions et armes navales.**

Pour le grade d'ingénieur en chef des directions de travaux des constructions navales.

M. l'ingénieur des directions de travaux principal Goascoz (J.).

Pour le grade d'ingénieur des directions de travaux principal de l'artillerie navale.

M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Fioch (J.).

TABLEAU D'AVANCEMENT DE 1952

ARMEE DE L'AIR

RÉSERVE

Par décision en date du 9 octobre 1952, sont inscrits au tableau d'avancement de l'année 1952, pour les grades ci-après, les officiers et sous-officiers de réserve de l'armée de l'air dont les noms suivent :

OFFICIERS ET SOUS-OFFICIERS

I. — **Corps des officiers de réserve de l'air.**

A — CADRE NAVIGANT

Pour le grade de colonel.

1 M. le lieutenant-colonel Besnard (Emile-Léopold-Francis) C. M. A. n° 221.

Pour le grade de lieutenant-colonel.

MM. les commandants :

1 De Lesquen du Plessis-Casso (Marc-Marie-Gaëtan), C. M. A. n° 222.
2 Auriol (Jacques-Jules), C. M. A. n° 226.
3 Bissoudre (Maurice-Alexandre), C. M. A. n° 223.
4 Le Brun (Jean-Charles), Edmond), C. M. A. n° 224.
5 Barberon (Bernard-Jean-Maurice), C. M. A. n° 222.
6 Faure (Aimé-Daniel-Victorin), C. M. A. n° 225.

Pour le grade de commandant.

MM. les capitaines :

1 Bertrand (René-Lucien-Armand), C. M. A. n° 222.
2 Chevenement (François-Joseph Gabriel-Augustin), C. A. R. n° 217.
3 Halle (Aimery-Albert-Denis), C. M. A. n° 226.
4 Libert (Georges-Léon), C. M. A. n° 222.
5 Artola (Jean-Gaëtan), C. M. A. n° 224.
6 Vernier (Michel-Marcel-Marie-Joseph), B. A. O. M. 1/181.
7 Barlier (Marcel-Auguste), C. M. A. n° 222.
8 Le Boëtté (René-Marie-Francis), C. M. A. n° 222.
9 Pont (René-Lucien), B. A. O. M. 1/170.
10 Patoor (Pierre-Charles-Joseph), C. M. A. n° 221.
11 Billet (Charles-Emile-Henri-René), C. M. A. n° 222.
12 Dietz (Edgar-Paul-Richard), C. M. A. n° 225.
13 Viltu de Kerraoul (Pierre-Jehan-Roger-Marie), C. M. A. n° 226.
14 Pecastaing (Charles-Henri), C. M. A. n° 224.
15 Rivalant (Jacques-Emile-Léon), C. M. A. n° 223.

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants :

1 Veau (Armand-Clément-Alix), C. M. A. n° 222.
2 Saint-Génis (Lucien-Maurice-Auguste), C. M. A. n° 224.
3 Gorsse (Marc-Albert), C. M. A. n° 225.
4 Raymond (Pierre-Joseph-Elie), M. A. n° 223.
5 Pestre (Jacques), C. M. A. n° 223.
6 Michaud (Jean-Charles-Claude), C. M. A. n° 222.
7 Rateau (Jean-René), C. M. A. n° 222.
8 Navion (Edmond-Jean), C. M. A. n° 221.
9 Tranchant (Rémy-Marie-Paul), C. M. A. n° 222.
10 Brunel (Jean-Gaston-Maurice), B. A. O. M. 1/170.
11 Bergeroo-Campagne (Bernard-Albert-Barthélémy), C. M. A. n° 228.
12 Combier (François-Mary-Joseph-Henry), C. M. A. n° 224.
13 Chevron (Robert-Julien), C. M. A. n° 224.
14 Kungler (Maurice-Emile-Joseph), C. M. A. n° 223.
15 Hory (Albert-Jules-Henri), C. M. A. n° 224.
16 Nimier (Pierre-André), C. M. A. n° 221.
17 Sanconie (Maurice-Jean-Albert), C. M. A. n° 222.
18 Rollet (Louis-Félix), C. M. A. n° 228.
19 Schaefer (Guillaume-Charles-Nicolas), C. M. A. n° 221.
20 Sordet (René-Jean-Louis), C. M. A. n° 224.
21 Vieux (Roger-René-Camille), C. M. A. n° 221.
22 Nouviant (Marcel-Georges-Mathurin), C. M. A. n° 223.
23 Langer (Arnaud-Pierre-Jean), C. M. A. n° 222.
24 De Bardon de Segonzac (Adalbert-René-Marie), C. M. A. n° 222.
25 Choulet (Roger-Aimé), C. M. A. n° 225.
26 Lorand (Marcel-Henri), C. M. A. n° 222.
27 De Larminat (Bernard-Noël-Marie), C. M. A. n° 222.
28 Voizard (Gaston-Pierre-Marie), C. M. A. n° 226.
29 Boutan-Laroze (Philippe-Jacques-Paul-Marie), C. M. A. n° 222.
30 Guizol (Georges-Jean), C. M. A. n° 224.
31 Turquois (Louis-Georges-Marie), C. M. A. n° 224.
32 Dubosc (Christian-Louis-André), C. M. A. n° 223.
33 Astruc (André-Aimé), C. M. A. n° 226.
34 Pilion (René-Albert), C. M. A. n° 222.
35 Florein (Marcel-Eugène-Joseph), C. M. A. n° 222.
36 Honoré (Michel-Joseph), C. M. A. n° 222.
37 Derely (Jean-Pierre-Henri), C. M. A. n° 222.
38 Dardaine (Henri), C. M. A. n° 224.
39 Noettinger (Jacques-Marie-Joseph), C. M. A. n° 222.
40 Lefèvre-Pontalis (Jacques-Germain-Pierre), C. M. A. n° 222.

A titre exceptionnel.

81 Pizon (René-Louis-Jean), C. M. A. n° 226 : officier de réserve de tout premier ordre. Pilote de chasse. Chef de patrouille de grande classe. 1.473 heures de vol. Lors de la deuxième guerre mondiale a pris part aux opérations de 1940 et de 1943-1945. 4 fois cité dont 3 à l'ordre de l'armée. Au début 1950, a repris avec enthousiasme son entraînement à la chasse dans une formation du Maroc. Volontaire pour toutes les manœuvres et les exercices intéressant sa spécialité. S'est fait remarquer par ses qualités de chef. Lors du rallye de l'A. N. O. R. A. A. au Maroc en 1950, a remporté le challenge Gasnier-du-Fresne.

Pour le grade de sous-lieutenant.

MM. les aspirants :

1 Rouquet (Guy-Jacques-Yves), C. M. A. n° 222.
2 Diefenbacher (Alfred), C. M. A. n° 225.
3 Melchior (Michel-Hubert-Jules), C. M. A. n° 222.
4 Bleriot (Jean-Pierre-Marie-Louis), C. M. A. n° 222.
5 Vassant (Louis-Gaston-Jules), C. M. A. n° 222.
6 De Tournemire (François-Marie-Léon), C. M. A. n° 222.
7 Bouchard (Georges-Maurice-Charles), C. M. A. n° 226.
8 Counillon (Pierre-Félix-Emile), C. M. A. n° 226.
9 Chambon (André-Léger), C. M. A. n° 223.
10 Cordier (Robert-Antoine-André), C. M. A. n° 225.
11 Mouries (Max-Henri-Jules), C. M. A. n° 222.
12 Warrener (Germain-Daniel), C. M. A. n° 222.
13 Ravis (Jacques-François), C. M. A. n° 224.
14 Mathe (Jacques), C. M. A. n° 223.
15 Van Goethem (Marcel-Joseph), C. M. A. n° 226.
16 Chabredier (Paul-Charles-Michel), C. M. A. n° 226.
17 Reynaud (Charles-Georges-Jean), C. M. A. n° 225.
18 Lopez-Loreta (Jean-Jacques), C. A. A. n° 217.
19 Tonneau (Marc-Jean-Marie), C. M. A. n° 222.
20 Castex (André-Jean-Sylvain), C. M. A. n° 223.
21 Roubach (Jean-Jacques-Daniel), C. M. A. n° 226.
22 Rongier (Pierre-Eugène), C. M. A. n° 222.
23 Claude (Pierre-Emile-Michel), C. M. A. n° 222.

MM. les adjudants-chefs :

24 Frescaline (Georges-Marie-Jean), C. M. A. n° 222.
25 Corvisier (Maurice-Georges-Robert), C. M. A. n° 226.
26 Fouche (Jean-Célestin-Victor), C. M. A. n° 222.
27 Dubost (Marcel-Albert-Alexis), C. A. A. n° 217.

Les adjudants :

28 Million (Henry-Marie-Franc), C. M. A. n° 224.
29 Eymery (Henry-Anselme-Léon), C. M. A. n° 224.

Les sergents-chefs :

30 Littolff (Yvan-René), C. M. A. n° 224.
31 Gourheyre (Jean-Louis-Eugène-Mary), C. M. A. n° 223.
32 Py (Pierre-Marie-Jean-Louis), C. M. A. n° 223.
33 Boyeaux (Paul-Henri-Marie), C. A. A. n° 217.
34 Gancel (Pierre-Jean-Marie), C. M. A. n° 222.
35 Cremers (Henri-Gilbert), C. M. A. n° 223.
36 Beranger (Jean-Ernest-Aristide), C. M. A. n° 222.
37 Le Metayer (Jean-René-Emile-Lucien), C. M. A. n° 222.
38 Devort (Jean-Jacques), C. M. A. n° 222.
39 Gaudin (Jean-Benjamin), C. M. A. n° 222.
40 Collin (Pierre-Alphonse), C. M. A. n° 221.
41 Fouque (Maxime-Fred-Louis), C. M. A. n° 222.
42 Perusseau (Georges-Lucien), C. M. A. n° 225.

Les sergents :

43 Soumille (Edgard-Augustin), C. M. A. n° 224.
44 Thuault (Raymond-Georges-Etienne-Marcel), C. M. A. n° 222.
45 Parachini (Joseph-Firmin), C. M. A. n° 221.
46 Marrec (Marcel-Victor-François), C. M. A. n° 226.
47 Jouart (Paul-Jean-Baptiste), C. M. A. n° 226.

B. — CADRE SÉDENTAIRE

Pour le grade de colonel.

MM. les lieutenants-colonels :

1 De Marolles (Robert-Marie-Jules), C. M. A. n° 222.
2 Castex (Louis-Joseph-Marie-Nestor), C. M. A. n° 222.

Pour le grade de lieutenant-colonel.

MM. les commandants :

1 Prat (Félix-Pierre), C. M. A. n° 222
2 Vidal (Charles-Henri), C. M. A. n° 222.
3 Rennesson (Roger-Alphonse-Félix-Clément), C. M. A. n° 224.
4 Dupuy (Alphonse-Philémon-René), C. M. A. n° 227.
5 Gandillot (Henri-Jean), C. M. A. n° 222.
6 Louviot (René-Félix), C. M. A. n° 225.

Pour le grade de commandant.

MM. les capitaines

1 De Fleuriau (Marie-Quentin-Aimé), B. A. O. M. 1/181.
2 Montagnon (Jean-Hubert-Marie), C. M. A. n° 224.
3 Maire (Roger-Emile-Félix), C. M. A. n° 224.
4 Meunier (Gilbert-Louis), C. M. A. n° 224
5 Weygand (Edouard-Raoul-Marie-Léon-Stanislas), C. M. A. n° 222.
6 Pelloux (Georges-Marie-Florentin), C. M. A. n° 224.
7 Caralp (Pierre-Pascal), C. M. A. n° 227.
8 Horvaite (Alfred-Célestin-Auguste), C. A. A. n° 217.
9 Claude (Marcel), C. M. A. n° 223.
10 Gelin (Roger), C. M. A. n° 225.
11 Leleu (André-Georges-Marcel), C. M. A. n° 222.
12 Follin-Arbelet (Jean-Jules-Henri), C. M. A. n° 223
13 Rotier (René-Georges), C. M. A. n° 221.
14 Pellevoizin (Roger-Pierre), C. M. A. n° 222.

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants :

1 Deragne (Jean-Baptiste-Antonius-Gaston), C. M. A. n° 224.
2 De Castillon de Saint-Victor (Arnaud-Emery-Alexandre), C. M. A. n° 222.
3 Jolivet (Paul-Marie), C. M. A. n° 225.
4 Beaurepaire (Pierre-Marie-Emile), C. M. A. n° 222.
5 Decas (Paul-Pierre-Anne-Marie), C. M. A. n° 222.
6 Berthet (Paul-Marie-Honoré), C. M. A. n° 224.
7 Faure (Jean-Baptiste), C. M. A. n° 224.
8 Rocryck (Guy-Paulin-André), C. M. A. n° 223.
9 Boudon (Georges-Maurice-Antoine), C. M. A. n° 222.
10 Ploix (Etienne-Marie-Georges), C. M. A. n° 222.
11 Petitjean (Roger-Lucien), C. M. A. n° 222.
12 Mermet (Georges), C. M. A. n° 224.
13 Weiss (Jean-Pierre-Léon-Marie), B. A. O. M. n° 1/170.
14 Noyal (Albert-Marcel-Marie), C. M. A. n° 282.
15 Ducommun (Pierre-Henri-Louis), C. M. A. n° 224.
16 Boutron (Emile-Joseph-Auguste), C. M. A. n° 221.
17 Landoche (Bernard-Joseph-Pierre), C. M. A. n° 223.
18 Mary (Jacques-Victor-Max-Raoul), C. M. A. n° 222.
19 Lassègues (Louis-Germain), C. M. A. n° 223.
20 Monka (Jacob), C. M. A. n° 223.
21 Neufinck (Jean-Marie-Joseph-Yves), C. M. A. n° 238.
22 Poyer (André-Louis-Albert), C. M. A. n° 222.
23 Simon (Antoine-Jean-Henry), C. M. A. n° 221.
24 Roth (Henri-Aimé), B. A. O. M. 1/121.
25 Baert (Maurice-Sylvain), C. M. A. n° 225.
26 Belardy (Marius-Jean-Marie), C. M. A. n° 222.
27 Barbé (Georges-Dominique), C. M. A. n° 222.
28 Nibelle (Maurice-Joseph-Paul), C. M. A. n° 225.
29 Dreyfus (Jacques), C. M. A. n° 228.
30 Duffaut (Jean-Félicien), C. M. A. n° 223
31 Robins (Robert), C. M. A. n° 222.
32 Gérard (Maurice-Louis-Edouard), C. M. A. n° 225.
33 Sainpy (Jean-Marie), C. M. A. n° 221.
34 Moser (Jean-Henri-François), C. M. A. n° 226.
35 Gillet (André-François-Hippolyte-Léon), C. M. A. n° 222.
36 Tournier (André-Roger-François-Jean-Louis), C. M. A. n° 222.
37 Izard (Constant-Jean-Laurent), C. M. A. n° 223.
38 Grandsire (Emile-Gabriel-René-Paul), C. A. A. n° 217.
39 Bricart (Raoul-Emile), C. M. A. n° 223.
40 Tirebois (Raymond), C. M. A. n° 222.
41 Ivernel (Jean-Jules-Gustave), C. M. A. n° 221.
42 Samama (Rolland-Charles), C. M. A. n° 227.
43 Guillaume (Raymond-Albert), C. M. A. n° 222.

II. — **Corps des officiers de réserve des bases de l'air.**

Pour le grade de commandant.

MM. les capitaines :

1 Labarraque (Maurice-Jacques-Emile), C. M. A. n° 222.
2 Perlat (André-Lucien-René), C. M. A. n° 222.
3 Logeais (Raymond-Romain-Victor), C. M. A. n° 222.
4 Bessemoulin (Jean), C. M. A. n° 222.

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants :

1 Houzelot (Jean-Pierre-Edmond), C. M. A. n° 223.
2 Meunier-Velay (Charles-Emmanuel-Jean), C. M. A. n° 222.
3 Schindler (Charles-Alfred), C. M. A. n° 222.
4 Pierron (Roger-Bernard-Victor), C. M. A. n° 222.
5 Lugagne (René-Louis), C. M. A. n° 223.
6 Rousselle (Gérard-Albert-Jean), C. M. A. n° 222.
7 Chaine (Henri-Louis-Marcel), C. M. A. n° 226.
8 Tartiére (Guy-Roger-Alphonse), C. M. A. n° 226.
9 Ville (Antoine-Marcel-Pierre-Philippe), C. M. A. n° 221.
10 Allary (Jean-Paul-Henri-René), C. M. A. n° 224.
11 Magny (André-Marcel), C. M. A. n° 222.

III. — **Corps des officiers mécaniciens de réserve de l'air.**

Pour le grade de colonel.

1 M. le lieutenant-colonel Churet (François), C. M. A. n° 222.

Pour le grade de lieutenant-colonel.

MM. les commandants :

1 Bontron (Joseph-Auguste), C. M. A. n° 224.
2 Guichard (André-Victorin), C. M. A. n° 222.

Pour le grade de commandant.

MM. les capitaines :

1 Lehmann (Mathieu-Edgard), C. M. A. n° 221.
2 Lafaye de Micheaux (Louis-Jean), C. M. A. n° 222.
3 Giraud (Camille), C. M. A. n° 223.
4 Weil (Jean), C. M. A. n° 222.

5 Gerst (Claude-Frédéric), C. M. A. n° 222.
6 Gervail (Auguste-Jean-Marie-Dominique), C. M. A. n° 223.
7 Eyraud (René-Pierre), C. M. A. n° 222.

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants:

1 Rouger (André-Louis-Augustin), C. M. A. n° 222.
2 Bodet (Pol-Georges-Marie), C. M. A. n° 222.
3 Lenoir (Charles), C. M. A. n° 222.
4 Beauvais (Robert-François-Frédéric), C. M. A. n° 222.
5 Veyan (Marc-Auguste), C. M. A. n° 222.
6 Le Guelinel (Félix-André), C. M. A. n° 223.
7 Gandon (Jean-Raoul), C. M. A. n° 222.
8 Hedde (Jean-Marie-Jacques-Guy), C. M. A. n° 222.
9 Picassette (Léon-Joseph-Gérard), C. M. A. n° 228.
10 Malavard (Lucien-Clément), C. M. A. n° 222.
11 Robert (Pierre-Léon-Nestor), C. M. A. n° 222.
12 Bergeron (Georges-Albert-Ernest), C. M. A. n° 222.
13 Reygondeau (Paul-Léon-André), C. M. A. n° 222.
14 Provansal (Yves-Marie-Camille), C. M. A. n° 222.
15 Lamontagne (Abram-Albert), C. M. A. n° 222.
16 Desborde (Guy-Jean-Adechi), C. M. A. n° 222.
17 Basseguy (Maurice), C. M. A. n° 223
18 Barat (Gilbert-Hervé), C. M. A. n° 222.
19 Langlois (Jacques-Charles-Gabriel-Marie), C. M. A. n° 222.
20 Blanc (Jean-Paul-Albert), C. M. A. n° 222.
21 Mazuir (Laurent-François-Marcel), C. M. A. n° 224.
22 Vigroux (André-Victor-Eugène), C. M. A. n° 222.
23 Bouvier (Lucien-Jean-Pierre), C. M. A. n° 224.
24 Vincent (Xavier-Antoine), C. M. A. n° 224.
25 Florio (Fernand-Pierre-Marie-Antoine), C. M. A. n° 222.
26 Loniewski (Jean-Marie-Louis), C. M. A. n° 224.
27 Rivet (Emile-Pierre), C. M. A. n° 224.
28 Caujolle (Paul-Jacques-Vincent), n° 225.
29 Cogoluenhes (Henri-Edouard), C. M. A. n° 224.
30 Le Magnen (Jean-Gabriel-Louis), C. M. A. n° 222.
31 Gret (Charles-Albert), C. M. A. n° 222.
32 Reynaud (Louis-François-Marie-Joseph), B. A. O. M. 1/181.
33 Bachelet (Gilbert-Honoré), C. M. A. n° 222.
34 Auer (Jules-Joseph), C. M. A. n° 224.
35 De Jaeger (Jean-Edouard-Aimé), C. M. A. n° 222.
36 Jayez (Gilbert-Alexandre), C. M. A. n° 225.
37 Ehlinger (François-Xavier), C. M. A. n° 224.
38 Thouvenin (Jules-Marie-Louis), C. M. A. n° 225.

Pour le grade de sous-lieutenant.

MM. les aspirants:

1 Monill (Aimé-Jean-Justin), C. M. A. n° 223.
2 Lentillon (Charles-Louis), C. M. A. n° 228.
3 Fargues (François-Théobald), C. M. A. n° 223.
4 Bouchard (Robert), B. A. O. M. 1/181.
5 Fournier-Neri (Pierre-Ange-Jean-René), C. M. A. n° 224.
6 Quenot (Jean-René-Auguste), C. M. A. n° 222.
7 Banut (Roger), C. M. A. n° 223.
8 Lamouroux (Paul-Guy-René), C. M. A. n° 223.
9 Dupuis (Lucien-André), C. M. A. n° 222.
10 Jullien (Raymond-Paul-Marie), C. M. A. n° 224.

MM. les adjudants-chefs:

11 Audouin (Jean-Ernest-Pierre), C. M. A. n° 222.
12 Deltour (Gaston-Etienne-Marius), C. M. A. n° 224.
13 Guerre (Louis-Joseph-Marie), C. M. A. n° 224.
14 Dedhuit (Georges-Marcel), D. B. 1/188.
15 Bessieux (René-Marius), C. M. A. n° 223.
16 Alma (Marius), C. M. A. n° 224.
17 Mathieu (Marcel-Etienne), C. M. A. n° 225.
18 Blois (Antoine-André), C. A. A. n° 217.
19 Beon (Jean-Marcel), C. M. A. n° 222.
20 Fayollet (Joannès-Jean), C. M. A. n° 224.
21 Lacaille (Pierre-François), C. M. A. n° 224.
22 Fyot (Louis-François), C. M. A. n° 225.
23 Cassin (Louis-Henri-Jean), C. M. A. n° 226.
24 Pujol-Coumariau (Jean-Emile), C. M. A. n° 223.
25 Defer (Raymond-Eugène), C. M. A. n° 222.
26 Marion (Paul-Louis), C. M. A. n° 224.
27 Brix (Pierre-Georges-Jean), C. M. A. n° 228.
28 Mougel (Marcel-Antoine-Gaston), C. M. A. n° 224.
29 Crabere (Roland-Lézin-Henri) C. M. A. n° 223.
30 Schwentzel (Henri-Albert-Adolphe), C. M. A. n° 222
31 Falch (Joseph-Ferdinand), C. M. A. n° 224.
32 Pons (Victor-Jean), C. M. A. n° 224.
33 Baslelet (Lucien-Armand-Marcel), C. A. A. n° 217.
34 Dillaire (Jean), C. M. A. n° 223.
35 Puthier (Jean-Charles), C. M. A. n° 224.
36 Marquizeau (Gaston-Emile), C. M. A. n° 222.
37 Le Roch (Victor-Jean-Marie), C. M. A. n° 224.
38 Richard (Jean-Henri), C. M. A. n° 222.
39 L'adjudant Sannier (Daniel-Alexandre-Gustave), C. M. A. n° 222.

IV. — Corps des officiers de réserve des services administratifs de l'air.

Pour le grade de lieutenant-colonel.

1 M. le commandant Ferré (Robert-Emile-Hubert), C. M. A. n° 222.

Pour le grade de commandant.

MM. les capitaines:

1 Debaës (Eugène-Emile), C. M. A. n° 222.
2 Degueldre (André-Georges-Lucien), C. M. A. n° 222.

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants:

1 Maschino (Maurice-Georges-Arsène), C. M. A. n° 222.
2 Basselet (Dieudonné-Emile), C. M. A. n° 222.
3 Hay (Gustave-Charles), C. M. A. n° 222.
4 Lemoine (Jules-Arthur), C. M. A. n° 222.
5 Gaudin (Pierre), C. M. A. n° 221.
6 Tournafond (André-Arthur), C. M. A. n° 222.
7 Appere (François-Guillaume), C. M. A. n° 224.
8 Bouvelle (Camille-Gaston), C. M. A. n° 222.
9 Minet (René-Marius), C. M. A. n° 222.
10 Decroix (Charles-Paul), C. M. A. n° 225.
11 Vitoux (Pierre-Emile-Louis), C. M. A. n° 223.

Pour le grade de sous lieutenant.

MM. les aspirants:

1 Bonnet (Michel-Paul-Henri), C. M. A. n° 222.
2 Grange (Georges-Auguste), C. M. A. n° 224.
3 Boucly (Jacques), C. M. A. n° 222.
4 Decaillet (Guy-Ernest-Eugène), C. M. A. n° 225.
5 Labrue (François-Jean-Marie), C. M. A. n° 223.
6 Salle (Edouard-Maurice), C. M. A. n° 222.
7 Maraval (Paul-Augustin), C. M. A. n° 222.
8 Bendif (Sadi-Robert), C. M. A. n° 225.
9 Sabatier (Germain-Emile-Fernand), C. M. A. n° 222
10 Spiteri (Denis-Jean-Joseph), C. M. A. 225.
11 Gadea (Etienne-François), C. M. A. n° 225.
12 Sclafer (Jean-Albert), C. M. A. n° 222.
13 Sejot (Alexandre-Fernand), C. M. A. n° 223.
14 Pau (Roger-Augustin), C. M. A. n° 227
15 Billon (André-Jean-Charles), C. A. A. n° 217
16 Thiebaut (Jean-Jules), C. A. A. n° 217.
17 Bertheaud (Raymond), C. M. A. n° 224.
18 Casadebaigt (Albert-Henri-Félix), C. M. A. n° 223.
19 Delord (Raymond-Léon-Marie), C. M. A. n° 222.
20 Froelich (André-Léon-Charles), C. M. A. n° 224.
21 Rosert (Henri-Louis), C. M. A. n° 224.
22 Bailly (Roland-Amour), C. M. A. n° 222.
23 Audeçon (Jean-Albert), C. M. A. n° 222.
24 Frandet (André-Jean-Baptiste), C. M. A. n° 223.
25 Leclercq (Guy-Gustave), C. M. A. n° 222.
26 Calzas (Albert-Pierre), C. M. A. n° 222.
27 Hiriart (Alain), C. M. A. n° 222.
28 Beck (Philippe-Victor), C. M. A. n° 222.

Les adjudants-chefs:

29 Milion (Hervé-Camille-Don), C. M. A. n° 222.
30 Croq (Jean-Louis), C. M. A. n° 223.
31 Lemaire (Laurent-Emmanuel), C. M. A. n° 222.
32 Exrat (Camille), C. M. A. n° 221.
33 Curien (Georges), C. M. A. n° 223.
34 Vilar (Louis-Jean-Jacques), C. M. A. n° 224.
35 Belaigne (Léon-Marie), C. M. A. n° 224.
36 Beaulieux (Jean-André), C. M. A. n° 223.
37 Noël (Edmond-Léon), C. M. A. n° 224.
38 Piard (Kléber-Noël-Norbert), C. M. A. n° 222.
39 Defilippi (Roger-Joseph), C. M. A. n° 224.
40 Novel (Louis-Ernest-Emile), C. M. A. n° 225.

L'adjudant:

41 Caporal (Jacques-Antoine), C. M. A. n° 222.

Les sergents-chefs:

42 Delrieu (Ernest-Lucien), C. M. A. n° 224.
43 Bonifay-Lion (Célestin-Marie-Joseph), C. M. A. n° 224.
44 Lucot (Louis-Raymond), C. M. A. n° 224.
45 Estrade (Georges), C. M. A. n° 222.
46 Defay (André), C. M. A. n° 224.
47 Pelit (Henri-Louis-Eugène), C. M. A. n° 222.
48 Berger (Emile-Claude-Marie-Joseph), C. M. A. n° 224.
49 Gérard (Henri-Maurice), C. M. A. n° 227.
50 Morny (Jean-Marcel-Raymond), C. M. A. n° 222.

Les sergents:

51 Pech (André-Antoine), C. M. A. n° 224.
52 Varin (Georges-Charles-Edouard), C. M. A. n° 222.

53 Delpouys (Maurice-François), C. M. A. n° 223.
54 Cornaglia (Dominique-Louis-Joseph), C. M. A. n° 224.
55 Debrée (Roger-Henri), C. M. A. n° 224.
56 Gouaze (Jean-Laurent), C. M. A. n° 222.
57 Héron (Charles-Marcel-Albert), C. M. A. n° 222.
58 Perret (Jean-Paul), C. M. A. n° 224.
59 Coulomb (Victor-Joseph), C. M. A. n° 224.
60 Reversat (Lucien-Frédéric), C. M. A. n° 224.
61 Legeais (Jean), C. M. A. n° 225.
62 Patay (André-Eugène-Marius), C. M. A. n° 224.

V. — **Cadre auxiliaire du corps des commissaires ordonnateurs de l'air.**

Pour le grade de commissaire ordonnateur de 3e classe.

MM. les commissaires ordonnateurs adjoints:

1 De Malignon (Charles-Jean-Victor), C. M. A. n° 225.
2 Koch (Marcel), C. M. A. n° 222.
3 Bouëdo (Jean-Louis-Gaston), C. M. A. n° 222.

Pour le grade de commissaire ordonnateur adjoint.

1 M. l'attaché de 1re classe Michalet (Jean-Raymond-Jules-Emile), C. M. A. n° 224.

Les affectations mentionnées ci-dessus sont celles des intéressés au moment de l'établissement de leur proposition.

Tableau des désignations coloniales du 25 octobre 1952.

Les personnels ci-dessous désignés pour continuer leurs services outre-mer devront recevoir les vaccinations réglementaires et bénéficier de leur permission de départ avant la date fixée pour leur embarquement.

I. — A l'issue de cette permission, ils rejoindront leur corps et continueront à assurer leur service jusqu'à leur convocation par le commandant du D. I. T. C.

Toutefois, ceux d'entre eux qui font partie d'un détachement constitué rejoindront le lieu de rassemblement fixé à la date indiquée par le département.

D'autre part, les sous-officiers et hommes de troupe en provenance des corps d'Afrique du Nord rejoindront, à l'issue de leur permission, l'une des formations suivantes:

a) Le G. I. T. C. M. s'ils sont désignés pour l'Indochine et quel que soit le lieu de leur permission;

b) Le D. I. T. C. de Marseille s'ils sont désignés pour un territoire autre que l'Indochine et s'ils ont bénéficié de leur permission en métropole;

c) Leur corps d'origine, s'ils sont désignés pour un territoire autre que l'Indochine et s'ils ont bénéficié de leur permission en Afrique du Nord.

Le commandant du D. I. T. C. doit, en tout état de cause, être informé de tout incident de nature à retarder l'embarquement du personnel précité.

II. — Leur embarquement sera assuré par les soins:

Du dépôt des isolés des troupes coloniales, à Marseille, pour les militaires devant servir dans les cadres;

Du service colonial de Bordeaux ou de Marseille, pour ceux devant servir hors cadres.

Les départs pouvant avoir lieu par voie aérienne, aussi bien que par voie maritime, il est recommandé aux intéressés de préparer en conséquence leurs bagages de route.

III. — Les demandes de concession de passage gratuit formulées par les militaires qui désirent se faire accompagner de leur famille sont à adresser, par la voie hiérarchique, dès leur désignation coloniale:

1° Pour les militaires dans les cadres: au ministère de la France d'outre-mer (D. A. M.), section « Transports », 27, rue Oudinot, à Paris (7e);

2° Pour les militaires hors cadres: au service colonial:

De Bordeaux, 2, rue Esprit-des-Lois, pour la Côte française d'Afrique et les Antilles;

De Marseille, 36-40, boulevard de la Major, pour la Côte française des Somalis, Madagascar, le Pacifique et l'Océanie.

IV. — *a*) L'acheminement des familles sur l'Indochine est suspendu jusqu'à nouvel ordre;

b) L'acheminement des familles de militaires dans les cadres sur l'Afrique occidentale française, l'Afrique équatoriale française, Madagascar, la Côte française des Somalis, les Antilles, le Pacifique, est subordonné à l'avis des commandants supérieurs des territoires intéressés.

Cet avis, demandé par le ministre de la France d'outre-mer, est favorable dans la mesure des logements disponibles.

Aucune demande à ce sujet ne doit être adressée directement aux commandants supérieurs des territoires précités.

V. — Au cas où des militaires auraient été mutés, il y aura lieu d'en aviser le dépôt des isolés des troupes coloniales à Marseille.

TROUPES COLONIALES

OFFICIERS

I. — POUR SERVIR EN AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

1° Embarquement à partir du 25 octobre 1952.

Pour servir hors cadres.

Service de santé colonial.

Pharmacien lieutenant.

M. Josselin (Jacques), école d'application du service de santé des troupes coloniales hors tour (régularisation).

2° Embarquement à partir du 25 décembre 1952.

Pour servir dans les cadres.

A. — Infanterie coloniale.

Capitaines.

MM.
Leonardi (Dominique), E. M. P. I. C., état-major du commandement en chef des forces terrestres alliées centre Europe.
Douche (Georges), dépôt des isolés des troupes coloniales.

Lieutenants.

MM.
Boissière (Jacques), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole.
Delestras (René), 110e régiment d'infanterie coloniale.

B. — Artillerie coloniale.

Capitaine.

M. Royal (Jacques), école d'application d'artillerie.

C. — Service des matériels et bâtiments coloniaux.

AUTOS-CHARS

Capitaine.

M. Couronnet (Paul), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux.

Pour servir hors cadres.

D. — Service de santé colonial.

Médecin lieutenant-colonel.

M. Lombard (Georges), 5e régiment de tirailleurs sénégalais.

Médecins commandants.

MM.
Brun (Roger), école d'application du service de santé des troupes coloniales.
Leric (Français), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux.
Miossec (Paul), 13e régiment de tirailleurs sénégalais (pour servir au Togo).

3° Embarquement à partir du 10 janvier 1953.

Pour servir dans les cadres.

Intendance coloniale.

FONCTIONNAIRE

Intendant militaire de 2e classe.

M. Gamet (Roger), intendance AG, 1re région militaire.

4° Embarquement à partir du 25 janvier 1953.

Pour servir dans les cadres.

A. — Infanterie coloniale.

Lieutenant.

M. Le Roy (Roger), régiment colonial de chasseurs de chars.

B. — Artillerie coloniale.

Lieutenants.

MM.
Gleizes (Guy), 4/7e régiment d'artillerie coloniale.
Grandvaux (Marcel), 1er régiment d'artillerie coloniale.

C. — Service des matériels et bâtiments coloniaux.

COMPTABLES

Lieutenant.

M. Fouche (Charles), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux.

D. — Intendance coloniale.

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Capitaine.

M. Levy (Salomon), direction des troupes coloniales, service administratif, lieutenant au tableau d'avancement.

5e Embarquement à partir du 25 février 1953.

Artillerie coloniale.

Lieutenant.

M. Courtois (Maurice), 2/3e régiment d'artillerie coloniale.

ANNULATION DE DÉSIGNATIONS OUTRE-MER

Sont annulées les désignations pour continuer leurs services en Afrique occidentale française des officiers ci-après:

M. le médecin lieutenant-colonel du service de santé colonial Reynes (Victor), de l'école d'application du service de santé des troupes coloniales. Embarquement à partir du 25 octobre 1952 (*Journal officiel* du 25 août 1952). (Régularisation.)

M. le médecin capitaine du service de santé colonial Suquet (Xavier), de l'école d'application du service de santé des troupes coloniales. Embarquement à partir du 25 novembre 1952 (*Journal officiel* du 25 septembre 1952). Cet officier est, par ailleurs, désigné pour servir en Extrême-Orient (régularisation).

II. — POUR SERVIR EN AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE

1e Embarquement à partir du 25 octobre 1952.

Pour servir hors cadres.

Service de santé colonial.

Pharmaciens lieutenants.

MM.
Boob (Gustave), dépôt des isolés des troupes coloniales, hors tour (régularisation).
Laforgue (Lucien), dépôt des isolés des troupes coloniales, hors tour (régularisation).

2e Embarquement à partir du 25 décembre 1952.

Pour servir dans les cadres.

A. — Infanterie coloniale.

Capitaines.

MM.
Saint-Macary (Pierre), E. M. P. I. C., état-major de la base de Cherbourg.
Jeanblanc (Paul), E. M. P. I. C., état-major des forces armées « Guerre ».

B. — Intendance coloniale.

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Capitaine.

M. Dodu (Marcel), centre de comptabilité des troupes coloniales en métropole.

Pour servir hors cadres.

C. — Service de santé colonial.

Médecins commandants.

MM.
Foucard (Henri), école d'application du service de santé des troupes coloniales.
Bernos (Antoine), base de transit militaire interarmées Atlantique, la Rochelle (pour servir au Cameroun).
Brun (Maurice), dépôt des isolés des troupes coloniales, annexe de Paris.
Bouthillier (Jacques), base de transit militaire interarmées Atlantique, la Rochelle (pour servir au Cameroun).
Leguillou (Armand), centre colonial d'instruction des transmissions (régularisation).

Médecins capitaines.

MM.
Cazenave (Jean), école d'application du service de santé des troupes coloniales (pour servir au Cameroun).
Dutour (Albert), école d'application du service de santé des troupes coloniales.
Legal (Jean), 4e régiment d'infanterie coloniale, hors tour (régularisation).

3e Embarquement à partir du 10 janvier 1953.

Pour servir dans les cadres,

Intendance coloniale.

FONCTIONNAIRE

Intendant militaire de 2e classe.

M. Leclerc (Jean), ministère de la France d'outre-mer, direction des affaires militaires.

4e Embarquement à partir du 20 janvier 1953.

Artillerie coloniale.

Chef d'escadron.

M. Bouguennec (Jean), E. M. P. A. C., direction des troupes coloniales.

5e Embarquement à partir du 25 janvier 1953.

Pour servir dans les cadres.

A. — Infanterie coloniale.

Lieutenant.

M. Cantenot (Jean), 6e régiment de tirailleurs sénégalais.

B. — Artillerie coloniale.

Chefs d'escadrons.

MM.
Mannarini (Antoine), 1/7e régiment d'artillerie coloniale.
Caron (Denis), compagnie des services no 1.
Genet (Jean), E. M. P. A. C., ministère de la France d'outre-mer, direction des affaires militaires.

C. — Service des matériels et bâtiments coloniaux.

AUTOS-CHARS

Lieutenant-colonel.

M. Seguin (Edouard), ministère de la France d'outre-mer, direction des affaires militaires.

D. — Chancellerie coloniale.

Lieutenant.

M. Pichon (François), compagnie d'état-major des troupes coloniales, direction des troupes coloniales.

III. — POUR SERVIR A MADAGASCAR

1e Embarquement à partir du 25 octobre 1952.

Pour servir hors cadres.

Service de santé colonial.

Pharmacien lieutenant.

M. Collet (André), dépôt des isolés des troupes coloniales, hors tour (régularisation).

2e Embarquement à partir du 10 novembre 1952.

Pour servir dans les cadres.

Parachutiste.

Lieutenant.

M. Duteil (Henri), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes (régularisation).

3e Embarquement à partir du 25 décembre 1952.

Pour servir dans les cadres.

A. — Infanterie coloniale

Lieutenants.

MM.
Bosquillon de Frescheville (Alain), 4e régiment d'infanterie coloniale.
Bourgeois (Jean), régiment colonial de chasseurs de chars, transmissions.
Rannou (Alain), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole.

B. — Artillerie coloniale.

Lieutenants.

MM.
Pholl (Jacques), 458e groupe d'artillerie antiaérienne coloniale.
Frey (Roger), 1/3e régiment d'artillerie coloniale.

C. — **Service de matériels et bâtiments coloniaux.**

COMPTABLE.

Lieutenant.

M. Principalle (Jacques), ministère de la France d'outre-mer, direction des affaires militaires (établissement central d'approvisionnement de matériel des territoires d'outre-mer).

4e Embarquement à partir du 10 janvier 1953.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie coloniale.

Chef de bataillon.

M. Julé (André), E. M. P. I. C., direction des personnels militaires de l'armée de terre.

5e Embarquement à partir du 25 janvier 1953

Pour servir dans les cadres.

Infanterie coloniale.

Lieutenant.

M. Audran (Jean), 4e régiment d'infanterie coloniale.

IV. — **POUR SERVIR A LA REUNION**

1e Embarquement à partir du 25 décembre 1952.

Infanterie coloniale.

Capitaine.

M. Groshenry (Alphonse), école spéciale militaire interarmes.

V. — **POUR SERVIR EN COTE FRANÇAISE DES SOMALIS**

1e Embarquement à partir du 15 novembre 1952.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie coloniale.

Lieutenant-colonel.

M. Clausse (Georges), 13e régiment de tirailleurs sénégalais.

2e Embarquement à partir du 1er décembre 1952

Pour servir hors cadres.

Service de santé colonial.

Médecin capitaine.

M. Orio (Jean), école d'application du service de santé des troupes coloniales.

3e Embarquement à partir du 25 décembre 1952.

Pour servir dans les cadres.

A. — **Infanterie coloniale.**

Chef de bataillon.

M. Lafosse (Charles), 1er régiment d'infanterie coloniale.

B. — **Service de santé colonial.**

Médecin commandant.

M. Berent (Louis), école d'application du service de santé des troupes coloniales, direction du service de santé de la 9e région militaire.

4e Embarquement à partir du 25 janvier 1953.

Pour servir dans les cadres.

Artillerie coloniale.

Capitaine.

M. Letellier (Jean), régiment d'artillerie coloniale de Tunisie.

VI. — **POUR SERVIR AUX ANTILLES**

1e Embarquement à partir du 25 décembre 1952.

Pour servir dans les cadres.

A. — **Artillerie coloniale.**

Chef d'escadron.

M. Durand (Pierre), 2e bataillon d'infanterie coloniale (groupement des unités de base, Cherbourg).

B. — **Intendance coloniale.**

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Lieutenant.

M. Poge (Pierre), direction centrale de l'intendance, troupes du Maroc.

VII. — **POUR SERVIR AU PACIFIQUE**

1e Embarquement à partir du 25 novembre 1952.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie coloniale.

Capitaine.

M. Dussaix (Olivier), compagnie d'état-major des troupes coloniales, centre d'études asiatiques et africaines.

2e Embarquement à partir du 25 décembre 1952.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie coloniale.

Lieutenant et sous-lieutenant.

MM.

Petitjean (Joseph), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux « Transmissions ».

Suire (Pierre), 110e régiment d'infanterie coloniale.

VIII. — **POUR SERVIR AUX ETABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCEANIE**

1e Embarquement à partir du 25 décembre 1952.

Pour servir hors cadres.

Service de santé colonial.

Médecins lieutenants.

MM.

Lande (Paul), 13e régiment de tirailleurs sénégalais.

Lefers (Michel), 4e régiment d'infanterie coloniale.

IX. — **POUR SERVIR EN EXTREME-ORIENT**

1e Embarquement à partir du 25 octobre 1952.

A. — **Infanterie coloniale.**

Chef de bataillon.

M. Mathieu (Albert-Régis), dépôt des isolés des troupes coloniales (capitaine au tableau d'avancement), hors tour volontaire (régularisation)

B. — **Intendance coloniale.**

FONCTIONNAIRE

Intendant militaire de 2e classe.

M. Gayan (Jean), direction des troupes coloniales, service administratif (régularisation).

C. — **Service de santé colonial.**

Pharmaciens lieutenants.

MM.

Curutchet (Francis), dépôt des isolés des troupes coloniales, hors tour (régularisation).

Lartigau (Pierre), dépôt des isolés des troupes coloniales, hors tour (régularisation).

2e Embarquement à partir du 1er novembre 1952.

Infanterie coloniale.

Colonel.

M. Farret (Henri), E. M. P. I. C. (état-major de la 5e région militaire, hors tour (régularisation).

3e Embarquement à partir du 5 novembre 1952.

Artillerie coloniale.

Chef d'escadron.

M. Massiot (Georges), 12e régiment d'artillerie antiaérienne coloniale (régularisation).

4e Embarquement à partir du 10 novembre 1952.

A. — **Infanterie coloniale.**

Capitaine.

M. Bouquet (Pierre), dépôt des isolés des troupes coloniales, annexe autonome de Paris.

Sous-lieutenant.

M. Thibouville (Roger), 5e régiment de tirailleurs sénégalais, hors tour volontaire (régularisation).

B. — **Service de santé colonial.**

Pharmacien commandant.

M. Bonnevialle (Roger), école d'application du service de santé des troupes coloniales, hors tour (régularisation).

5e Embarquement à partir du 25 novembre 1952.

A. — **Infanterie coloniale.**

Capitaines.

MM.

Bossard (Joseph), 2e bataillon d'infanterie coloniale, hors tour volontaire (régularisation).

Deuve (Jean), dépôt des isolés des troupes coloniales, hors tour volontaire (régularisation).

B. — **Artillerie coloniale.**

Chef d'escadron.

M. Laurent (Henri), 1/2e régiment d'artillerie coloniale.

Capitaine.

M. Dubost (Claude), ministère de la France d'outre-mer, direction des affaires militaires.

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM.

Emin (Roger), 1er régiment d'artillerie coloniale.
Joly (Daniel), 1er régiment d'artillerie coloniale.
Mascaro (Jean), 1er régiment d'artillerie coloniale.
Serpette (Jean), 1er régiment d'artillerie coloniale.
Bertin (Pierre), 1/3e régiment d'artillerie coloniale.
Fustier (Roger), 1/3e régiment d'artillerie coloniale.
Moreau (Jean), 1/3e régiment d'artillerie coloniale.
Chaume (Raymond), 458e groupe d'artillerie antiaérienne coloniale.
Ledit (André), 458e groupe d'artillerie antiaérienne coloniale.
Lartigue (Michel), 1/11e régiment d'artillerie coloniale.
Lenoir (François), 1/11e régiment d'artillerie coloniale.
Premel (Paul), 1/11e régiment d'artillerie coloniale.
Dufourmentelle (Michel), 12e régiment d'artillerie antiaérienne coloniale.
Eugène (Henri), 12e régiment d'artillerie antiaérienne coloniale.
Junquet (Marcel), 12e régiment d'artillerie antiaérienne coloniale.
Santonja (Jean), 12e régiment d'artillerie antiaérienne coloniale.
Bienvenu (Louis), 1/2e régiment d'artillerie coloniale.
Cheviet (Joseph), 2/3e régiment d'artillerie coloniale.
Parrau (André), 1/8e régiment d'artillerie coloniale.
Wicker (André), 1/8e régiment d'artillerie coloniale.
Girault (Alain), 12e régiment d'artillerie antiaérienne coloniale.
Clochard (Yves), 458e groupe d'artillerie antiaérienne coloniale.

C. — **Service de santé colonial.**

Médecin capitaine.

M. Suquet (Xavier), école d'application du service de santé des troupes coloniales, précédemment désigné pour servir hors cadres en Afrique occidentale française, n'a pas rejoint (régularisation).

6e Embarquement à partir du 1er décembre 1952.

A. — **Infanterie coloniale.**

Chef de bataillon.

M. Thomas (René), dépôt des isolés des troupes coloniales, hors tour volontaire (régularisation).

Lieutenant.

M. Caille (Pierre), groupement des services des écoles de l'enseignement militaire supérieur, au titre Service géographique.

B. — **Service de santé colonial.**

Médecin capitaine.

M. Braconier-Leclerc (Raymond), dépôt des isolés des troupes coloniales, hors tour volontaire (régularisation).

7e Embarquement à partir du 25 décembre 1952.

A. — **Infanterie coloniale.**

Chef de bataillon.

M. Le Flahec (Antoine), E. M. P. I. C., inspection des forces terrestres outre-mer.

Capitaines.

MM.

Grisot (André), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole.
Franchet (Jean), école spéciale militaire interarmes.
Richard (Maurice), école de sous-officiers Strasbourg, hors tour volontaire (régularisation) (lieutenant au tableau d'avancement).

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM.

Brunet (Gérard), centre colonial d'instruction des transmissions « transmissions ».
Barbara de Labelotterie de Boisseson (Gilbert), école spéciale militaire interarmes.
Sautreau (Jacques), école spéciale militaire interarmes.
Puybaret (Léon), 3e régiment d'infanterie coloniale.
Royer (Jacques), 1er régiment d'infanterie coloniale.
Bouzanquet (Jean), dépôt des isolés des troupes coloniales « blindé ».
Delpit (Gérald), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad « blindé ».
Bayt (Régis), 3e régiment d'infanterie coloniale.
Pasteau (Jean), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes, hors tour volontaire (régularisation).
Gautier (Armand), 110e régiment d'infanterie coloniale, hors tour volontaire (régularisation).
Noyon (Georges), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, hors tour volontaire (régularisation).
Meunier (Jacques), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, hors tour volontaire (régularisation).
Gailliez (Serge), dépôt des isolés des troupes coloniales, hors tour volontaire (régularisation).

B. — **Artillerie coloniale.**

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM.

Schmitt (Maurice), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole.
Zotier (Pierre), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole.
Auge (Daniel), 1/7e régiment d'artillerie coloniale.
Clement (Pierre), 1/7e régiment d'artillerie coloniale.
Maquin (Claude), 1/7e régiment d'artillerie coloniale.
Brunbrouck (Paul), régiment d'artillerie coloniale de Tunisie.

C. — **Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

COMPTABLES

Capitaine.

M. Perrier (Henri), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, hors tour volontaire (régularisation).

Lieutenant.

M. Elgard (Louis), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux.

D. — **Intendance coloniale.**

FONCTIONNAIRE

Intendant militaire de 2e classe.

M. Terrasson (Henri), direction des troupes coloniales, service administratif.

E. — **Adjoints administratifs de corps de troupe coloniaux.**

Lieutenant.

M. Ferracci (Pierre), dépôt des isolés des troupes coloniales.

F. — **Chancellerie coloniale.**

Lieutenant.

Berg (Louis), compagnie d'état-major des troupes coloniales, direction des troupes coloniales.

G. — **Service de santé colonial.**

Médecin colonel.

M. Guitton (Joseph), école d'application du service de santé des troupes coloniales, ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Médecin commandant.

M. Rual (Pierre), école d'application du service de santé des troupes coloniales.

Médecin capitaine.

Thébault (Georges), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux.

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Lieutenant.

M. Georges (Auguste), hôpital militaire 294.

6e Embarquement à partir du 1er janvier 1953.

Infanterie coloniale.

Chef de bataillon.

M. Bouvet (Georges), compagnie d'état-major des troupes coloniales, hors tour volontaire (régularisation).

9e Embarquement à partir du 10 janvier 1953.

A. — **Infanterie coloniale.**

Chef de bataillon.

M. Berges (Edgar), compagnie d'état-major des troupes coloniales, centre d'études asiatiques et africaines.

Sous-lieutenant.

M. Bertin (Roland), 24e régiment d'infanterie coloniale, hors tour volontaire (régularisation).

B. — **Intendance coloniale.**

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Commandant.

M. Heymes (Gilbert), direction des troupes coloniales, service administratif.

10e Embarquement à partir du 25 janvier 1953.

A. — **Infanterie coloniale.**

Chef de bataillon.

M. Bozon (Marcel), 1er régiment d'infanterie coloniale.

Lieutenants.

MM.

Bauvir (Loïck), 15e régiment de tirailleurs sénégalais.
Juteau (Bernard), 6e régiment de tirailleurs sénégalais.

B. — **Artillerie coloniale.**

Chef d'escadron.

M. Simon (Francis), 12e régiment d'artillerie antiaérienne coloniale.

Capitaines.

MM.

Dominique (Maurice), 12e régiment d'artillerie antiaérienne coloniale.
Marchand (René), 1er régiment d'artillerie coloniale.

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM.

Dietrich (Bernard), 1/7e régiment d'artillerie coloniale.
Mootz (Henri), 12e régiment d'artillerie antiaérienne coloniale.
Lavarde (Jacques), 2/3e régiment d'artillerie coloniale.
Rontani (Georges), 1/8e régiment d'artillerie coloniale.
Billard (Albert), régiment d'artillerie coloniale de Tunisie.
Jambon (Robert), 458e groupe d'artillerie antiaérienne coloniale.

11e Embarquement à partir du 10 février 1953.

Artillerie coloniale.

Lieutenant.

M. Vileroy (André), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (régularisation).

ANNULATIONS DE DÉSIGNATIONS OUTRE-MER

Sont annulées, les désignations pour continuer leurs services en Extrême-Orient des officiers ci-après :

M. le sous-lieutenant d'infanterie coloniale Boissinot (André), de la 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes (embarquement à partir du 25 novembre 1952, *Journal officiel* du 25 août 1952) (régularisation).

M. le médecin commandant du service de santé colonial Ragusin (Antoine), de l'école d'application du service de santé des troupes coloniales détaché à l'institut Pasteur (embarquement à partir du 25 novembre 1952, *Journal officiel* du 25 juin 1952) (régularisation).

M. le médecin commandant du service de santé colonial Goudin (Maurice), de l'école d'application du service de santé des troupes coloniales, direction du service de santé de la 1re région militaire (embarquement à partir du 25 octobre 1952, *Journal officiel* du 26 avril 1952) (régularisation).

M. le médecin commandant du service de santé colonial Cochard (Albert), du dépôt des isolés des troupes coloniales (embarquement à partir du 25 octobre 1952, *Journal officiel* du 25 mai 1952) (régularisation).

SOUS-OFFICIERS ET HOMMES DE TROUPE

I. — **POUR SERVIR EN AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE**

Pour servir dans les cadres.

1e Embarquement à partir du 25 novembre 1952.

Service de santé colonial.

Sergent.

Forestier (André), hôpital militaire n° 294, C. A. T. 1 d'infirmier.

2e Embarquement à partir du 25 décembre 1952.

A. — **Infanterie coloniale.**

Adjudants-chefs.

Cucchi (Jacques), 110e régiment d'infanterie coloniale, B. E. d'arme.
Landry (André), 110e régiment d'infanterie coloniale, B. E. d'arme.

Adjudants.

Pailler (Guy), 110e régiment d'infanterie coloniale, B. S. d'arme.
Salvignol (André), 110e régiment d'infanterie coloniale, B. E. d'arme.
Pouilhe (Michel), 110e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 1 d'arme.
Barrier (Joseph), 4e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 1 d'arme.
Kervendal (Jean), 2e bataillon d'infanterie coloniale, C. A. T. 1 d'arme.

Sergents-majors et sergents-chefs.

Le Grill (René), 110e régiment d'infanterie coloniale, B. C. S.
Schmidlin (Jean), 110e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 1 d'arme.
Vigier (Armand), 110e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 1 d'arme.
Carl (René), 110e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme.
Costes (Jean-Lucien), 110e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 1 d'arme.
Pigeon (Pierre), 110e régiment d'infanterie coloniale, B. C. S.
Ranaivoharison (Augustin), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad, C. A. T. 2 d'arme.
Simeoni (Antoine), 110e régiment d'infanterie coloniale, B. E. d'arme.
Bertaux (André), 110e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 1 d'arme.
Guillaume (Jacques), 110e régiment d'infanterie coloniale, B. E. d'arme.
Noulet (André), 110e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 1 d'arme.
Demoulin (André), 110e régiment d'infanterie coloniale, B. E. d'arme.
Giraud (Marcel), 1er régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 1 d'arme.
Barrelet (Yves), 21e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 de compiabilité, B. E d'arme.
Meyzonnier (François), 2e bataillon d'infanterie coloniale, C. A. T. 1 d'arme.
Laurent (René), 3e régiment d'infanterie coloniale, B. E. compiabilité.

Sergents.

Denfert (Raymond), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad, C. A. T. 2 d'arme.
Bottin (Pierre), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes, C. A. T. 2 comptabilité, inapte aux troupes aéroportées.
Geschamps (Robert), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad, C. A. T. 2 comptabilité.
Glock (Louis), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, non certifié.
Latargere (Max), 4e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme.
Jessu (Jean-Marie), 21e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme.
Pied (Claude), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 d'arme.
Lys (Christian), 1er régiment d'infanterie coloniale, 251/Transmissions.
Lambert (Maurice), 21e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme.
Bosset (Lucien), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, non certifié.
Venner (Raymond), 1er régiment d'infanterie coloniale, non certifié.
Lassiva (Edouard), 21e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme.
Gaucher (Yves), 3e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme.

a) SPÉCIALISTES BLINDÉS COLONIAUX

Adjudant-chef.

Bournier (Stéphane), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad, B. E. d'arme.

Sergents.

Outhoit (Marcel), 4e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 de l'arme blindée.
Boulang (André), régiment colonial de chasseurs de chars, C. A. T. 2 de l'arme blindée.

b) TÉLÉGRAPHISTES COLONIAUX

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

Corps des télégraphistes coloniaux: trois hommes de troupe (1).

B. — **Artillerie coloniale.**

Maréchal des logis

Simonneau (Pierre), 1er régiment d'artillerie coloniale, C. A. T. 2 d'arme.

C. — **Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

COMPTABLES

Maréchal des logis.

Brehier (Maurice), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, C. A. T. 2 de comptabilité.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

Groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux:
Branche « comptables »: deux hommes de troupe.
Branche « armement et optique »: deux hommes de troupe.
Branche « ateliers généraux »: deux hommes de troupe.

D. — **Agents des corps de troupe coloniaux.**

Adjudant.

Bizet (Julien), 12e régiment d'artillerie antiaérienne coloniale, B. S. comptabilité.

E. — **Chancellerie coloniale.**

Sergent.

David (Charles), direction des troupes coloniales (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales), B. E. de chancellerie.

F. — **Intendance coloniale.**

Sergent-major.

Masbou (Jean), intendance de la France d'outre-mer, Marseille, B. E. exploitation.

(1) Vacances réservées: une à un spécialiste radio et deux à des engagés au titre de l'Afrique occidentale française.

Sergents.

De Sousa Barbara (Adelino), annexe autonome de Paris du dépôt des isolés des troupes coloniales, B. E. bureaux.
Huard (René), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux, C. A. T. 2 bureaux.

TAILLEURS

Caporaux.

Laporte (Alain), service de fabrication d'habillement (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales), brevet d'ouvrier spécialiste tailleur.
Riem (Claude), 3e régiment d'infanterie coloniale, brevet d'ouvrier spécialiste tailleur.

CORDONNIERS

Sergent-chef.

Trojani (Théodore), 1er régiment d'infanterie coloniale, brevet de maître ouvrier spécialiste cordonnier.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

Section des commis et ouvriers d'administration coloniaux: deux hommes de troupe.

3e Embarquement à partir du 25 janvier 1953.

A. — **Infanterie coloniale.**

Adjudants-chefs.

Kieffer (Victor), 5e régiment de tirailleurs sénégalais, C. A. T. 2 comptabilité B. C. S.
Filippi (Emile), 3e régiment de tirailleurs sénégalais, B. E. d'arme.

Sergents-majors et sergents-chefs.

Cambla (Robert), base de transit militaire interarmées, Maroc, C. A. T. 2 d'arme.
Flori (Jean), 3e régiment de tirailleurs sénégalais, C. A. T. 2 comptabilité, B. E. d'arme.
Fontaine (Raymond), 6e régiment de tirailleurs sénégalais, B. C. S.
Grados (Jean-Marie), 15e régiment de tirailleurs sénégalais, C. A. T. 2 d'arme.
Griebel (Charles), 6e régiment de tirailleurs sénégalais, B. E. d'arme.
Trillat (Gilles), 15e régiment de tirailleurs sénégalais, B. E. comptabilité.

Sergents.

Ross (Robert), 13e régiment de tirailleurs sénégalais, B. E. technique fil et radio.
Vaissieres (Elie), 3e régiment de tirailleurs sénégalais, C. A. T. 2 d'arme.
Trioreau (Jean), 13e régiment de tirailleurs sénégalais, C. A. T. 2 d'arme
Tellier (Jules), 15e régiment de tirailleurs sénégalais, non certifié.

B. — **Intendance coloniale.**

Adjudant-chef.

Gautheret (Marcel), inspection technique des services administratifs (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales), B. E. bureaux.

Pour servir hors cadres.

Embarquement à partir du 25 décembre 1952.

Service de santé colonial.

Adjudant-chef.

Stoll (Joseph), hôpital militaire n° 294, B. S. de maître infirmier.

II. — **POUR SERVIR EN AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE**

Pour servir dans les cadres.

1° Embarquement à partir du 10 novembre 1952.

Intendance coloniale.

Adjudant-chef.

Gailhac (Paul), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux, B. E. exploitation.

2° Embarquement à partir du 25 décembre 1952.

A. — **Infanterie coloniale.**

Adjudant-chef.

Francisci (Jérôme), dépôt des isolés des troupes coloniales, B. C. S.

Sergents.

Darbousset (Albert), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad, C. A. T. 2 de comptabilité.

Meynard (Maurice), 1er régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme.

Privez (André), 21e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

4er bataillon du régiment de marche du Tchad: treize hommes de troupe (1).

a) SPÉCIALISTES « BLINDÉS COLONIAUX »

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

Régiment colonial de chasseurs de chars: deux hommes de troupe.

b) TÉLÉGRAPHISTES COLONIAUX

Sergent-chef.

Kamara Amadou, groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, 351 transmissions.

Sergent.

Bouizerate (André), groupement régional d'exploitation des transmissions n° 5, 251 transmissions.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

Corps des télégraphistes coloniaux: un homme de troupe (2).

B. — **Artillerie coloniale.**

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

4/3e régiment d'artillerie coloniale: deux hommes de troupe (3).

C. — **Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

CONSTRUCTIONS

Maréchal des logis.

Ferracci (Roger), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, C. A. T. 2 d'électricien.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

Groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux:
Branche « comptable »: deux hommes de troupe.
Branche « armement et optique »: deux hommes de troupe.
Branche « ateliers généraux »: deux hommes de troupe.
Branche « constructions »: deux hommes de troupe.

D. — **Agents des corps de troupe coloniaux.**

Sergent-major.

Valentin (Léon), dépôt des isolés des troupes coloniales, B. S. comptabilité.

E. — **Chancellerie coloniale.**

Adjudant-chef.

Hirondelle (René), ministère de la France d'outre-mer, direction des affaires militaires (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales), B. S. chancellerie.

F. — **Intendance coloniale.**

CORDONNIER

Sergent-chef.

Vezin (André), 21e régiment d'infanterie coloniale, brevet de maître ouvrier spécialiste cordonnier.

(1) Vacances réservées: six engagés et sept rengagés au titre de l'Afrique équatoriale française.
(2) Vacance réservée à un rengagé au titre de l'Afrique équatoriale française.
(3) Vacances réservées à deux engagés au titre de l'Afrique équatoriale française.

Pour servir hors cadres.

Embarquement à partir du 25 janvier 1953.

Service de santé colonial.

Adjudant-chef.

Foltzer (Auguste), section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales, B. S. secrétaire comptable.

III — POUR SERVIR AU CAMEROUN

Pour servir hors cadres.

Embarquement à partir du 25 décembre 1952.

Service de santé colonial.

Adjudant.

Perrin (Charles), section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales, B. E. de secrétaire comptable.

IV. — POUR SERVIR A MADAGASCAR

Pour servir dans les cadres.

4° Embarquement à partir du 25 novembre 1952.

Spécialistes « blindés coloniaux ».

Adjudant-chef.

Aubry (René), ministère des Etats associés (rattaché pour administration à la compagnie d'E. M. des troupes coloniales), B. E. de l'arme blindée.

2° Embarquement à partir du 25 décembre 1952.

A. — **Infanterie coloniale.**

Adjudant-chef.

Steimer (Fernand), 110e régiment d'infanterie coloniale, B. E. d'arme.

Adjudant.

Detant (Jean), état-major du général, président du comité militaire de la conférence, pour l'organisation d'une communauté européenne de défense. Paris (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales), B. E. comptabilité.

Sergents-chefs.

Lebreton (René), secrétariat général permanent de la défense nationale (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales), C. A. T. 2 d'arme.

Cezar (Louis), 3e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme.

Sergents.

Bessard (Eugène), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad, C. A. T. 2 comptabilité.

Goureau (Lucien), dépôt des isolés des troupes coloniales, C. A. T. 2 d'arme.

Payet (Charles), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 d'arme.

Destouches (André), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad, C. A. T. 2 d'arme.

Cadet (Roland), dépôt des isolés des troupes coloniales, C. A. T. 2 de chiffreur.

a) SPÉCIALISTES BLINDÉS COLONIAUX

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

Régiment colonial de chasseurs de chars: trois hommes de troupe.

b) TÉLÉGRAPHISTES COLONIAUX

Sergents.

Le Bars (Pierre), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, 211 transmissions.

Baeza (Roger), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux, 251 transmissions.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

Corps des télégraphistes coloniaux: deux hommes de troupe (1).

(1) Vacances réservées à deux rengagés au titre de Madagascar.

B. — **Artillerie coloniale.**

Maréchaux des logis chefs.

Grimout (Léon), 1/2e régiment d'artillerie coloniale, B. S. d'arme.
Boisset (André), 1/8e régiment d'artillerie coloniale, B. S. d'arme.
Borron (Fernand), 2/3e régiment d'artillerie coloniale, C.A.T. 2 d'arme.

Maréchaux des logis.

Chapin (Stanislas), 1er régiment d'artillerie coloniale, C.A.T. 2 d'arme.
Thomas (Jean), 12e régiment d'artillerie antiaérienne coloniale, C. A. T. 2 d'arme.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

1/3e régiment d'artillerie coloniale: deux hommes de troupe (1).

C. — **Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

COMPTABLES

Maréchal des logis.

Ambrosini (François), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, C. A. T. 2 de comptabilité.

CONSTRUCTIONS

Maréchal des logis chef.

Surville (Corentin), établissement central des magasins d'outre-mer-Saint-Denis (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales), B. E. de frigoriste.

Maréchal des logis.

Caillaud (Jacques), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, B. E. de frigoriste.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

Groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux;
Branche « comptables »: deux hommes de troupe.
Branche « constructions »: sept hommes de troupe.

D. — **Agents des corps de troupe coloniaux.**

Adjudant-chef.

Giroux (Georges), direction des troupes coloniales (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales), B. S. comptabilité.

E. — **Service de santé colonial.**

Sergent-major.

Bailly (Jean), ministère des anciens combattants et victimes de la guerre (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales), B. E. de spécialiste d'appareillage.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

Section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales: un homme de troupe.

3e Embarquement à partir du 25 janvier 1953.

A. — **Infanterie coloniale.**

Sergent.

Lecuyer (Serge), 5e régiment de tirailleurs sénégalais, C. A. T. 2 d'arme.

B. — **Artillerie coloniale.**

Adjudant.

Schipfer (Adolphe), 1/7e régiment d'artillerie coloniale, B. E. de comptabilité.

(1) Vacances réservées à deux engagés au titre de Madagascar.

V. — **POUR SERVIR A LA REUNION**

Pour servir dans les cadres.

1e Embarquement à partir du 25 décembre 1952.

Infanterie coloniale.

Sergent.

Torpille (René), 2e bataillon d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme, brevet chiffreur.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

24e régiment d'infanterie coloniale: un homme de troupe.
1er bataillon du régiment de marche du Tchad: quatorze hommes de troupe (1).

2e Embarquement à partir du 25 janvier 1953.

Infanterie coloniale.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

5e régiment de tirailleurs sénégalais: un homme de troupe.
15e régiment de tirailleurs sénégalais: deux hommes de troupe.

VI. — **POUR SERVIR EN COTE FRANÇAISE DES SOMALIS**

Pour servir dans les cadres.

1e Embarquement à partir du 25 décembre 1952.

A. — **Infanterie coloniale.**

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

1er régiment d'infanterie coloniale: trois hommes de troupe.
3e régiment d'infanterie coloniale: un homme de troupe.
4e régiment d'infanterie coloniale: deux hommes de troupe.
1er bataillon du régiment de marche du Tchad: un homme de troupe.
110e régiment d'infanterie coloniale: quatre hommes de troupe.
Groupement d'instruction et de transit colonial en métropole: un homme de troupe.

B. — **Télégraphistes coloniaux.**

Sergents.

Siquet (Louis), 1re demi-brigade coloniale de commandos, 293/transmissions parachutistes.
Morvan (Emile), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux, 351/transmissions.

C. — **Artillerie coloniale.**

Maréchal des logis.

Galampois (Michel), 1/2e régiment d'artillerie coloniale, C. A. T. 1 transmissions.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

1er régiment d'artillerie coloniale: un homme de troupe.
1/3e régiment d'artillerie coloniale: deux hommes de troupe.
12e régiment d'artillerie antiaérienne coloniale: deux hommes de troupe.
458e groupe d'artillerie antiaérienne: un homme de troupe.
Groupement d'instruction et de transit colonial en métropole: un homme de troupe.

D. — **Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

AUTOS-CHARS

Maréchal des logis-major.

Cubbels (Jean), groupement d'instruction et de transit, B. E. auto colonial en métropole.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

Groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, branche « ateliers généraux »: deux hommes de troupe.

(1) Dont onze vacances réservées à: un rengagé et dix engagés au titre de Madagascar-Réunion.

2° Embarquement à partir du 25 janvier 1953.

Infanterie coloniale.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

43e régiment de tirailleurs sénégalais: un homme de troupe.

Pour servir hors cadres.

Embarquement à partir du 25 décembre 1952.

Artillerie coloniale.

Adjudant.

Levet (Jacques), 1/3e régiment d'artillerie coloniale, B. S. d'arme.

VII. — **POUR SERVIR AUX ANTILLES**

Pour servir dans les cadres.

1° Embarquement à partir du 25 décembre 1952.

Infanterie coloniale.

Adjudant.

Brouillet (Etienne), 110e régiment d'infanterie coloniale, B. E. d'arme.

Sergent-chef.

Adam (Louis), 110e régiment d'infanterie coloniale, B. E. d'arme.

Sergents.

Richard (Jules), 1er régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme.

Maurin (André), 21e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme.

2° Embarquement à partir du 25 janvier 1953.

Infanterie coloniale.

Sergent-chef.

Tourtin (Emile), 6e régiment de tirailleurs sénégalais, B. E. d'arme.

Sergent.

Demontoux (Aimé), base de transit militaire interarmées Maroc, non certifié.

VIII. — **POUR SERVIR AU PACIFIQUE**

Pour servir dans les cadres.

1° Embarquement à partir du 25 décembre 1952.

A. — **Infanterie coloniale.**

Sergent-chef.

Bonafont (Jacques), direction des troupes coloniales (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales), non certifié.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

1er régiment d'infanterie coloniale: deux hommes troupe (1).
4e régiment d'infanterie coloniale: un homme de troupe (1).
1er bataillon du régiment de marche du Tchad: un homme de troupe (1).
110e régiment d'infanterie coloniale: trois hommes de troupe (1).

B. — **Télégraphistes coloniaux.**

Sergents.

Rety (Lucien), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux, 351 transmissions.

Dispagne (Hubert), groupement régional d'exploitation des transmissions n° 9, 351 transmissions.

C. — **Artillerie coloniale.**

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

1er régiment d'artillerie coloniale: un homme de troupe (1).
1/3e régiment d'artillerie coloniale: un homme de troupe (1).
12e régiment d'artillerie anti-aérienne coloniale: un homme de troupe (1).
138e groupe d'artillerie anti-aérienne coloniale: un homme de troupe (1).

(1) Vacances réservées uniquement à des hommes de troupe non titulaires d'un C. A. T. 1 ou C. A. T. 2.

D. — **Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

Groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux:
Branche « armement et optique »: deux hommes de troupe.
Branche « constructions »: quatre hommes de troupe.

2° Embarquement à partir du 25 janvier 1953.

A. — **Infanterie coloniale.**

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

13e régiment de tirailleurs sénégalais: un homme de troupe (1).

B. — **Intendance coloniale.**

Adjudant.

Hautin (Roger), direction du contrôle du budget et contentieux (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales), B. S. bureaux.

IX. — **POUR SERVIR EN EXTREME-ORIENT**

1° Embarquement à partir du 10 novembre 1952.

Chancellerie coloniale.

Adjudant-chef.

Sacquepee (Robert), annexe autonome de Paris, du dépôt des isolés des troupes coloniales, B. S. chancellerie.

2° Embarquement à partir du 25 novembre 1952.

A. — **Chancellerie coloniale.**

Adjudant-chef.

Laffitte (Jean), inspection des forces terrestres d'outre-mer (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales), B. S. chancellerie.

B. — **Service de santé colonial.**

Adjudant-chef.

Fontana (Ernest), hôpital militaire n° 294, B. E. secrétaire comptable.

Sergent-major.

Lesourd (Marcel), direction du service de santé de la France d'outre-mer (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales), B. E. d'infirmier.

3° Embarquement à partir du 25 décembre 1952.

A. — **Infanterie coloniale.**

Adjudants-chefs.

Simonet (Charles), 2e bataillon d'infanterie coloniale, B. C. S.
Lehebel (Joseph), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, B. E. d'arme.
Midroit (Antoine), 110e régiment d'infanterie coloniale, B. C. S.

Adjudants.

Nong Dinh Nhung, groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, non certifié.
Arricastres (Jean), 21e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme.

Sergents-majors et sergents-chefs.

Senssac (Robert), 110e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme.
Mouillet (Marcel), 110e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme.
Leguidec (Roland), annexe autonome de Paris du dépôt des isolés des troupes coloniales, C. A. T. 2 comptabilité.
Grandperrin (Albert), 4e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme.
Roue (Yves), 110e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme.
Orsini (Dominique), 3e régiment d'infanterie coloniale, B. E. comptabilité.
Maillet (André), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 d'arme.

(1) Vacances réservées uniquement à des hommes de troupe non titulaires d'un C. A. T. 1 ou d'un C. A. T. 2.

Sergents.

Moro (Marius), 24e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme.
Dreyfus (Georges), annexe autonome de Paris du dépôt des isolés des troupes coloniales, C. A. T. 2 transmissions.
Delle (Hippolyte), annexe autonome de Paris du dépôt des isolés des troupes coloniales, C. A. T. 2 d'arme.
Joufroy (Bernard), 4e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme.
Grangeon (Henri), groupement régional d'exploitation des transmissions n° 9, C. A. T. 2 d'arme.
Veyre (Jean-Pierre), 3e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme.
Desbiolles (Francis), 4e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 génie.
Lelarge (Robert), dépôt des isolés des troupes coloniales, C. A. T. 2 d'arme.
Lemoine (Yvon), école des sous-officiers de Strasbourg, C. A. T. 2 d'arme.
Lanche (Albert), dépôt des isolés des troupes coloniales, C. A. T. 2 d'arme.
Wacheux (Henri), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 d'arme.
Lemoine (Roland), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 d'arme.
Barthelemy (Hubert), 3e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme.
Fougeroux (Guy), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 d'arme.
Chartier (Jean), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 d'arme.
Jesset (Michel), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 d'arme.
Luccioni (Dominique), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, B. C. S.
Moillie (Paul), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 matériel artificier.
Sue (Roland), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 d'arme.
Roux (Francis), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 d'arme.
Jenard (Henri), groupement régional d'exploitation des transmissions n° 5, 251 transmissions.
Valle (Gino), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 d'arme.
Tortarolo (Louis), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, non certifié.
Jouanny (Eugène), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 d'arme.
Leboube (Gilbert), groupement régional d'exploitation des transmissions n° 9, non certifié.
Morin (Lucien), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 d'arme.
Poret (René), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, non certifié.
Deltour (Florimond), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 d'arme.
Alessandri (Antoine), 110e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme.

a) Spécialistes « blindés coloniaux »

Sergents.

Schiele (Roger), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 d'arme.
Claverie (Gérard), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 d'arme.

b) Télégraphistes coloniaux

Adjudant.

Delraz (Robert), centre colonial d'instruction des transmissions, 254 transmissions.

Sergent-major et sergent-chef.

Damas (Bernard), centre colonial d'instruction des transmissions, 251 transmissions.
Bordaneil (Jean), centre colonial d'instruction des transmissions, 201 transmissions.

Sergents.

Guichard (Claude), centre colonial d'instruction des transmissions, 251 transmissions.
Legrand (Marcel), groupement régional d'exploitation des transmissions n° 5, B. E. exploitation.
Jacquet (André), groupement régional d'exploitation des transmissions n° 5, 351 transmissions.
Mansilla (Aimé), groupement régional d'exploitation des transmissions n° 9, 251 transmissions.
Reguin (René), groupement d'instructino et de transit colonial en métropole, 201 transmissions.
Dillenschneider (André), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux, 251 transmissions.
Tandian Amadou, groupement régional d'exploitation des transmissions n° 5, 351 transmissions.

B. — **Artillerie coloniale.**

Adjudant-chef.

Bibe (Elie), service de sécurité aux forces armées (guerre) (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales), B. C. S.

Adjudants.

Gautron (Gabriel), 12e régiment d'artillerie antiaérienne coloniale, B. S. comptabilité.
Hebting (Joseph), 1/11e régiment d'artillerie coloniale, B. C. S.

Maréchal des logis-major et maréchaux des logis chefs.

Lechartier (Jean), section d'études et d'information des troupes coloniales, centre annexe du recrutement de la 2e région militaire à Lille (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales), B. C. S.
Brignoli (André), établissement central des magasins d'outre-mer, Saint-Denis (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales), C. A. T. 2 d'arme.
Cheniere (Robert), 12e régiment d'artillerie antiaérienne coloniale, B. E. comptabilité.

Maréchaux des logis.

Barreau (Pierre), 12e régiment d'artillerie antiaérienne coloniale, B. E. matériel d'artillerie.
Bidaud (Jean), 458e groupe d'artillerie antiaérienne coloniale, C. A. T. 2 d'arme.
Sainte Rose (Jérôme), 1/2e régiment d'artillerie coloniale, C. A. T. 2 d'arme.

C. — **Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

Comptables

Maréchal des logis-major.

Terrieu (Roger), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, B. S. comptabilité.

Maréchal des logis.

Desveaux (Aunis), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, C. A. T. 2 Comptabilité.

Autos-chars

Maréchaux des logis

N'Diaye Mamadou, groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, C. A. T. 2 Auto.
Rabeau (Pierre), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes, C. A. T. 2 Auto.
Paisley (Sainte-Croix), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad, C. A. T. 2 Auto

Armement et optique

Maréchaux des logis.

Barret (André), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, B. S. Armurier.
Figueres (Claude), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, B. S. Armurier.

Ateliers généraux

Maréchal des logis

Le Fourn (Marcel), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, C. A. T. 2 de tourneur-rectifieur.

Constructions

Maréchaux des logis.

Le Rouxel (Jean), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, C. A. T. 2 de peintre.
Berger (René), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, C. A. T. 2 de maçon.

D. — **Agents de corps de troupe coloniaux.**

Adjudant-chef.

Gleitz (Sylvain), 4e régiment d'infanterie coloniale, B. S. Comptabilité.

Sergent-major et sergent-chef.

Vauche (Paul), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, B. E. Comptabilité.

Duperrier (Guy), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, B. E. Comptabilité.

E. — **Chancellerie coloniale.**

Sergent.

Eusebe (Joseph), compagnie d'état-major des troupes coloniales, C. A. T. 2 Chancellerie.

F. — **Intendance coloniale.**

Sergents-majors et sergent-chef.

Chan Chang (Raymond), intendance de la France d'outre-mer, Marseille, B. S. Bureaux.

Bonus (Marcel), intendance de la France d'outre-mer, Marseille, C. A. T. 2 Exploitation.

Point (Eugène), gestion des subsistances militaires à Fréjus, B. E. Comptabilité.

Sergents.

Sarotte (Emmanuel), centre territorial secondaire d'administration et de comptabilité à Saint-Raphaël, C. A. T. 2 Bureaux.

Cresson (René), gestion des subsistances militaires à Fréjus, C. A. T. 2 Exploitation.

TAILLEURS

Sergents.

Nicod (Marius), 1er régiment d'infanterie coloniale, brevet de maître ouvrier spécialiste tailleur.

Dia (Ibrahima), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux, brevet ouvrier spécialiste tailleur.

CORDONNIERS

Caporal-chef.

Taddei (Pierre), 3e régiment d'infanterie coloniale, C. A. d'ouvrier spécialiste cordonnier.

G. — **Service de santé colonial.**

Sergent.

N'Diaye Abdou Khadir, base de transit militaire interarmées atlantique, C. A. T. 2 infirmier.

4e Embarquement à partir du 10 janvier 1953.

Service de santé colonial.

Sergent.

Maire (Louis), école d'application du service de santé des troupes coloniales, C. A. T. 2 infirmier.

5e Embarquement à partir du 25 janvier 1953.

A. — **Infanterie coloniale.**

Sergent-major et sergent-chef.

Besson-Delle (Maximilien), 5e régiment de tirailleurs sénégalais, B. E. d'arme.

Chazelas (André), 6e régiment de tirailleurs sénégalais, C. A. T. 2 d'arme.

Sergents.

Guyot (Yvon), 5e régiment de tirailleurs sénégalais, C. A. T. 2 infirmier.

Cervo (Louis), 13e régiment de tirailleurs sénégalais, C. A. T. 2 mécanicien auto-chars.

Orsini (Mathieu), 13e régiment de tirailleurs sénégalais, C. A. T. 2 comptabilité.

B. — **Télégraphistes coloniaux.**

Sergent.

Serot (Jean), 6e régiment de tirailleurs sénégalais, 251 transmissions.

C. — **Intendance coloniale.**

CORDONNIERS

Sergent-chef.

Acquaviva (Marcel), 1/7e régiment d'artillerie coloniale, brevet maître ouvrier spécialiste cordonnier.

Sergent.

Chichportich (Moïse), 1/11e régiment d'artillerie coloniale, brevet maître ouvrier spécialiste cordonnier.

6e *Sous-officiers de carrière autorisés à servir en situation d'activité au titre de l'Extrême-Orient ou sous-officiers rengagés au titre de ce territoire et qui doivent obligatoirement être dirigés sur l'Indochine dans un délai maximum de trois mois après leur incorporation ou la signature du contrat, par les soins du colonel commandant le dépôt des isolés des troupes coloniales de Marseille.*

A. — **Infanterie coloniale.**

Adjudant-chef.

Franceschi (Séraphin), 13e régiment de tirailleurs sénégalais.

Sergents-chefs.

Mossant (Charles-Marie), 1re 1/2 brigade coloniale de commandos parachutistes.

Leccia (Adolphe-Dominique), 4e régiment d'infanterie coloniale.

Sergents.

Van de Velde (René), 4e régiment d'infanterie coloniale.

Huggonnard (Maximin), 13e régiment de tirailleurs sénégalais.

B. — **Artillerie coloniale.**

Maréchal des logis.

Rouget (Maxime), 1er régiment d'artillerie coloniale.

C. — **Service de santé colonial.**

Adjudant-chef.

Broch (Denis), section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales.

Sergent.

Bessac (Norbert), section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales.

Assistante sociale des forces terrestres d'outre-mer.

Pour servir en Extrême-Orient.

Embarquement à partir du 15 novembre 1952.

Mlle Laporte (Marie-Madeleine), assistante sociale chef, 3e échelon.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Liste des candidats admis en première année à l'école nationale supérieure de céramique de Sèvres, pour l'année scolaire 1952-1953.

Par arrêté en date du 15 octobre 1952, sont nommés élèves de première année à l'école nationale supérieure de céramique de Sèvres, à dater du 1er octobre 1952, les jeunes gens dont les noms suivent:

1	MM. Lugan (Christian).	7	MM. Caruelle (Marc).
2	Carpentier (Serge).	8	Brunet (Jean).
3	Deniau (Michel).	9	Lubek (Robert).
4	Lafaille (Claude).	10	Menard (Daniel).
5	Verdon (Michel).	11	Rabuel (Pierre).
6	Cordelle (Claude).	12	Bubenicek (Jean).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Nomination des membres du conseil de l'ordre du Mérite touristique.

Rectificatif au *Journal officiel* du 21 octobre 1952, page 10087, 1re colonne, au lieu de: « M. Defert, secrétaire général de l'U. N. A. T., membre du conseil supérieur du tourisme », lire: « M. Defert, président de l'U. N. A. T., membre du conseil supérieur du tourisme ».

Institut géographique national.

Par arrêté en date du 16 octobre 1952, les élèves ingénieurs des travaux géographiques de l'Etat ci-après désignés, qui ont satisfait aux examens de sortie de l'école nationale des sciences géographiques, sont nommés, par ordre de mérite, au grade d'ingénieur adjoint des travaux géographiques de l'Etat de 4e classe, 1er échelon, rang du 1er novembre 1952:

MM. Testard (R.-A.-U.), Delaferté (H.-A.), Meyer (C.-H.).

Ponts et chaussées.

Par arrêté du 20 octobre 1952, les inspecteurs des transports dont les noms suivent ont été intégrés dans le cadre des ingénieurs des travaux publics de l'Etat (ponts et chaussées), pour compter du 1er janvier 1951, et reclassés, à compter de la même date, dans les classes ci-après (1):

Ingénieurs des travaux publics de l'Etat de classe exceptionnelle.

MM.
Tanche (Jean), 1er janvier 1945.
Bourdeil (Joseph), 1er janvier 1945.
Bonnin (Fernand), 1er janvier 1945.
Pierrot (Georges), 9 mars 1945.
Giet (Raoul), 1er juillet 1945.
Audoin (Henri), 1er juillet 1945.
Bonneton (Pierre), 1er septembre 1945.
Bereni (Victor), 1er janvier 1946
Chalon (Alfred), 1er janvier 1946.
Tallon (Constant), 1er juillet 1946.
Lespine (Louis), 1er juillet 1949.
Escude (François), 1er janvier 1950.
Pomes (Auguste), 1er janvier 1950.
Pechier (Lucien), 1er janvier 1950.
Mouzon (René), 1er janvier 1950.
De Saint-Etienne (René), 1er janvier 1950.

Ingénieurs des travaux publics de l'Etat de 1re classe.

MM.
Varinot (Henri), 14 septembre 1939.
Bellot (Emile), 1er janvier 1940.
Bourdon (Jean), 1er juillet 1940.
Fouquart (Raoul), 1er janvier 1941.
Convard (Jean), 1er juillet 1941.
Sirot (Armand), 1er juillet 1941.
Coudere (Lucien), 1er janvier 1942.
Craveneau (Paul), 1er janvier 1943.
Cornillet (Jean), 1er janvier 1944.
Poupy (Georges), 1er janvier 1944.
Raspail (Pierre), 1er janvier 1945.
Clément (Léopold), 1er juillet 1945.
Pech (René), 1er juillet 1945.
Mazure (Charles), 1er juillet 1946.
Massel (Daniel), 1er janvier 1947.
Gratreau (Jean), 1er janvier 1947.
Poisson (André), 1er janvier 1947.
Macaud (Jules), 1er janvier 1947.
Courteville (Henri), 1er juillet 1947.
Salaün (Henri), 1er juillet 1947.
Gilbert (Marcel), 1er juillet 1947.
Brehaut (Jules), 1er janvier 1948.
Fuvel (Paul), 1er janvier 1948.
Filoche (Paul), 1er janvier 1948.
Fouque (Henri), 1er juillet 1948.
Roger (Marcel), 1er juillet 1948
Thomas (Henri), 1er juillet 1948.
Camus (Maurice), 1er juillet 1948.
Martin (Louis), 1er juillet 1948.
Benoit (Georges), 1er juillet 1948.
Pallatin (Jean), 1er juillet 1948.
Sangoire (Jean), 1er janvier 1949.
Moreau (Pierre), 1er juillet 1950.
Percille (Eugène), 1er juillet 1950.
Martin (Gaston), 1er juillet 1950.
Dioudonnat (Emmanuel), 1er juillet 1950.
Coudouin (Jean), 1er juillet 1950.
Tamaillon (Joseph), 1er janvier 1951.

Ingénieurs des travaux publics de l'Etat de 2e classe.

MM.
Conan (Emile), 1er juillet 1948.
Rives (Eugène), 1er juillet 1948.
Girre (Emile), 1er juillet 1948.
Petel (André), 1er juillet 1948.
Maniez (Germain), 1er juillet 1948.
Grandjean (Alexandre), 1er janvier 1949.
Dupuy (Pierre), 1er janvier 1949.
Alliment (Mariel), 1er janvier 1949.
Thiriet (Pierre), 1er janvier 1949.
Terville (Marcel), 1er janvier 1949.
Gros (Paul), 1er juillet 1949.
Bru (Fernand), 1er juillet 1949.
Colonna de Lega (Jean), 1er juillet 1949.
Nottin (Gustave), 16 novembre 1949.
Joudoux (Pierre), 1er janvier 1950.
Vialatou (Léger), 1er juillet 1950.
Archaimbault (Gustave), 1er juillet 1950.
Barre (René), 1er juillet 1950.
Bade (Paul), 1er juillet 1950.
Villenau (Jean), 1er janvier 1951.
Du Fort (Félix), 1er janvier 1951.

Ingénieurs des travaux publics de l'Etat de 3e classe.

MM.
Fieutiaux (Pierre), 1er janvier 1948.
Ozil (Paul), 1er juillet 1948.
Saurine (Jean), 1er juillet 1948.
Caron (Henri), 1er juillet 1948.
Barriller (Albert), 1er janvier 1949.
Guillou (Georges), 1er janvier 1949.
Soucale (Pierre), 1er janvier 1949.
Vallade (Evariste), 1er juillet 1949.
Defaudt (André), 1er juillet 1949
Glenat (Pierre), 1er juillet 1950.
Foulot (Pierre), 1er juillet 1950.
Lafargue (Maurice), 1er janvier 1951.

Ingénieurs des travaux publics de l'Etat de 4e classe.

MM.
Horvais (André), 1er juillet 1948.
Frete (Maxime), 1er juillet 1948.
Sénéchal (André), 1er janvier 1949.
Massias (André), 1er juillet 1949.
Dupuy (Roger), 1er juillet 1949.
Coulomb (Moriss), 1er juillet 1949.
Lombard (Robert), 1er juillet 1949.
Miquet (Marcel), 1er janvier 1950
Rouzies (Roger), 1er juillet 1950
Duminy (René), 1er juillet 1950.
Grauby (René), 1er juillet 1950.
Orizet (Lionel), 1er janvier 1951
Ducarme (Pierre), 1er janvier 1951.

Ingénieurs adjoints des travaux publics de l'Etat de 1re classe.

MM.
Nuel (Gabriel), 1er juillet 1948.
Chauchat (Aimé), 1er juillet 1948
Christ (André), 1er juillet 1948.
Ceryl (Jean), 1er juillet 1948.
Lesparre (Jean), 1er juillet 1948
Mation (Robert), 1er juillet 1948
Brichet (Roger), 1er juillet 1949.
Lamaison (Georges), 1er juillet 1950.

Ingénieurs adjoints des travaux publics de l'Etat de 2e classe.

M. Zepigny (Emile), 16 juin 1948.
M. Gillot (Robert), 1er juillet 1948.

(1) La date figurant après le nom est celle de l'ancienneté dans la classe.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Quantité de mélasse réservée à la nourriture animale pour la campagne 1952-1953.

Le ministre de l'agriculture,

Vu les articles 393, 399 et 1760 du code général des impôts;
Sur la proposition du directeur de la production agricole,

Arrête:

Art. 1er. — Le tonnage de mélasse réservé à l'alimentation du détail est fixé pour la campagne 1952-1953 à 95.000 tonnes.

Art. 2. — Ce contingent sera réparti entre les divers utilisateurs ainsi qu'il suit:

11.700 tonnes aux planteurs de betteraves;
8.300 tonnes aux éleveurs;
75.000 tonnes aux fabricants d'aliments composés mélassés.

Art. 3. — Sous réserve des dispositions ci-dessus fixées, la répartition des mélasses destinées à la nourriture des animaux se fera dans les conditions prévues par les règlements pris en application de l'arrêté interministériel du 30 septembre 1935, fixant les conditions de répartition des mélasses à la production, et les textes subséquents qui les ont modifiés.

Art. 4. — Le directeur de la production agricole est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Paris, le 23 octobre 1952.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
YVES MALÉCOT.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Relèvement de dotation du fonds de roulement de la régie du chemin de fer du Cameroun.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 21 octobre 1952, le montant du fonds de roulement destiné à faire face aux besoins de la trésorerie de la régie des chemins de fer du Cameroun est porté de 150 à 250 millions de francs.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Décret n° 52-1167 modifiant le décret du 12 mars 1951 fixant les conditions d'attribution des allocations de chômage.

Rectificatif au *Journal officiel* du 19 octobre 1952 : page 9922, 1re colonne, article 3, 3e ligne, au lieu de : « paragraphe 2 de l'article 2 du présent décret », lire : « paragraphe 2 de l'article 34 » ; 5e ligne, au lieu de : « limites fixées à l'article 34 », lire : « limites fixées audit article ».

Fusion de sociétés mutualistes.

DÉPARTEMENT DU VAR

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 22 octobre 1952, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite Mutuelle seynoise du gaz et de l'électricité, n° 83-492, à la Seyne (Var), avec la société mutualiste dite Caisse mutuelle complémentaire et d'action sociale des industries électrique et gazière (C. A. S.) du centre de Toulon, n° 83-538, à Toulon (Var).

Modification à l'arrêté du 31 décembre 1938 relatif à l'organisation de l'industrie du taxi à Paris.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu les lois des 18 juillet 1837 et 24 juillet 1867;

Vu les décrets des 10 octobre 1859 et 27 mai 1866;

Vu la loi du 15 mars 1937 sur l'organisation de l'industrie du taxi;

Vu l'arrêté du ministre du travail du 31 décembre 1938, relatif à l'organisation de l'industrie du taxi à Paris;

Vu l'arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale du 20 février 1946, réglementant l'industrie du taxi dans le département de la Seine;

Vu les arrêtés interpréfectoraux des 8 mars et 25 juillet 1946;

Vu les arrêtés préfectoraux des 14 octobre 1948 et 30 juin 1950;

Vu l'arrêté du 16 novembre 1951 modifiant l'arrêté du 31 décembre 1938 relatif à l'organisation de l'industrie du taxi à Paris;

Vu l'arrêté du 29 janvier 1952 fixant les tarifs applicables aux voitures automobiles de place parisiennes de 2e classe autorisées à circuler et à stationner à Paris et dans le département de la Seine;

Vu le procès-verbal de la séance du 23 mai 1952 de la commission paritaire de l'industrie du taxi, constatant que l'accord des organisations professionnelles patronales et ouvrières n'est pas réalisé;

Vu la délibération du conseil municipal de Paris en date du 10 juillet 1952;

Vu la lettre du 20 août 1952 du préfet de la Seine,

Arrête :

Art. 1er. — L'article 7 de l'arrêté du 31 décembre 1938 relatif à l'organisation de l'industrie du taxi à Paris est modifié comme suit :

« *Art. 7.* — L'administration aura la faculté d'annuler, quinze jours après l'envoi d'une lettre recommandée aux titulaires, les autorisations de doublage pour toutes les voitures qui n'auront pas été exploitées avec deux conducteurs pendant quinze jours consécutifs et au moins deux cent cinquante jours du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

« Dans les entreprises bénéficiant pour une partie de leur effectif d'autorisations de doubler, la démarque de voitures ne doublant pas ne sera pas acceptée, sauf cas de force majeure.

« Pour toutes les voitures effectuant une double sortie journalière, il sera tenu un carnet de voiture d'un modèle agréé par l'administration, sur lequel devra figurer chaque jour le nom des deux conducteurs de la voiture.

« Les loueurs devront mentionner chaque jour sur le carnet de fourrière, à la suite des noms des conducteurs de nuit, le numéro des voitures qui leur sont affectées. Ce carnet devra être présenté à la demande des agents de l'administration ».

Art. 2. — Copie conforme du présent arrêté sera adressé pour exécution :

1° Au préfet de la Seine;

2° Au préfet de police.

Fait à Paris, le 22 octobre 1952.

PIERRE GARET.

Extension d'accords pris en application des conventions collectives nationales de l'industrie textile et de l'industrie des textiles artificiels.

Rectificatif au *Journal officiel* du 21 octobre 1952 :

Page 9961, rubrique 47-25, 3e colonne, en face de : « Tissage de tissus de lin comportant un atelier de teinture et apprêts », ajouter : « 5 ».

Page 9967, 1re colonne, sous le titre « Définitions », l'indication : « article 2 » devrait figurer sur une ligne précédant celle où figurent les termes : « A. — Employés », et non après ce sous-titre.

Page 9974, 2e colonne, à la 10e ligne en partant du bas, les termes : « Travail des jeunes. — Salariés inaptes » doivent figurer sur la même ligne que « Article 3 ».

Page 9977, 3e colonne, 4e ligne, en face de l'indice 122, au lieu de : « 110,65 », lire : « 110,85 ».

Page 9978, 1re colonne, 9e ligne en partant du bas, au lieu de : « Vialay », lire : « Violay ».

Page 9979, 2e colonne, 22e ligne, au lieu de : « ci-dessus », lire : « ci-dessous ».

Page 9981, 1re colonne, sous le titre : « III. — Manipulation », 1re ligne, au lieu de : « princeteur », lire : « pinceteur »; 2e colonne, sous la rubrique : « V. — Garçons de peine et assimilés », 3e ligne (1), au lieu de : « 121 », lire : « 122 ».

Extension de la convention collective de travail des commerces de détail non alimentaires de la région d'Alsace.

Rectificatif au *Journal officiel* du 21 octobre 1952 :

Page 9985, 2e colonne, article 9, 5e alinéa, 2e et 3e ligne, au lieu de : « ne donnent pas lieu à réduction de salaires », lire : « ne donnent pas lieu à réduction de salaires ».

Page 9987, 1re colonne, article 19, 4e ligne, au lieu de « à rendement légal », lire : « à rendement égal ».

Page 9988, 1re colonne, article 8, 2e ligne, au lieu de : « aux avantages individuels collectifs », lire : « aux avantages individuels et collectifs ».

Même page, même colonne, annexe I :

Au lieu de :

ANNEXE I

Rémunération des apprentis.

La fédération régionale des groupements de détaillants d'Alsace (art. 16 de la convention),

D'une part,

Lire :

ANNEXE I

Rémunération des apprentis.

(Art. 16 de la convention.)

La fédération régionale des groupements de détaillants d'Alsace,

D'une part.

Circulaire n° 129 S. S. du 14 octobre 1952 relative aux tarifs d'honoraires de praticiens en matière de soins aux assurés sociaux.

Rectificatif au *Journal officiel* du 16 octobre 1952 : page 9833, 1er alinéa, au lieu de : « la commission nationale des tarifs a pris au cours de sa réunion du 12 octobre 1952 », lire : « la commission nationale des tarifs a pris au cours de sa réunion du 2 octobre 1952 ».

(La suite sans changement.)

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Revision du projet de reconstruction et d'aménagement de la commune de Semecourt (Moselle).

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 20 octobre 1952, pris en application de l'article 78 de la loi d'urbanisme du 15 juin 1943 et de l'article 22 du décret du 21 juin 1945, modifié par le décret du 23 mars 1946, relatif aux projets de reconstruction et d'aménagement des communes sinistrées, est ordonnée la revision du projet de reconstruction et d'aménagement de la commune de Semecourt (Moselle).

Jusqu'à l'approbation du projet de reconstruction et d'aménagement revisé, les mesures de sauvegarde qui font l'objet des articles 23 à 28 de la loi d'urbanisme du 15 juin 1943 sont remises en vigueur sur le territoire de la commune de Semecourt.

Administration centrale.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 22 juillet 1952, M. Dubuisson (Bernard), ingénieur en chef des corps temporaires de techniciens du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, est admis, à titre personnel, au bénéfice des dispositions de la loi du 19 octobre 1946 relative au statut général des fonctionnaires, à compter du 1er janvier 1949.

Services extérieurs.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 25 août 1952, Mlle Bogaert (Julie), commis titulaire, 10e échelon, des services extérieurs du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme à la délégation départementale du Nord, est admise, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er septembre 1952.

MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Remise de débet.

Par arrêté du 22 octobre 1952, il est fait remise gracieuse à M Dupont (Jules-Charles-Joseph), domicilié 79, rue Roger-Salengro, à Ronchin (Nord), de la somme de 295.292 F dont il reste redevable, en capital et intérêts, pour l'avoir perçue indûment au titre de l'allocation spéciale aux grands invalides.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1952

Commission de l'agriculture.

Séance du vendredi 24 octobre 1952.

Présents. — MM. Billat, Boscary-Monsservin, Bourdellès, Bricout, Briot, Florand, Fourvel, Kauffmann, Mme Laissac, MM. Lalle, Lamarque-Cando, Lambert, Loustau, Lucas, Paternot, Pelleray, Rincent, Rochet (Waldeck), Thomas (Alexandre) (Côtes-du-Nord), Tourtaud, Trémouilhe, Tricart, Verneuil.

Excusés. — MM. Mouchet, Saint-Cyr, de Sesmaisons.

Suppléant. — M. Michaud (de M. Ihuel).

Commission de la presse.

Séance du vendredi 24 octobre 1952.

Présents. — MM. Baylet, Bouhey, Brusset (Max), Desson, Dupuy (Marc), Gosset, Hutin-Desgrées, Lanet (Joseph-Pierre) (Seine), Lecanuet, Léotard (de), Mercier (André-François) (Deux-Sèvres), Jean Meunier (Indre-et-Loire), Moatti, Moustier (de) Nocher, Sauvageon.

Excusé. — M. Flandin (Jean-Michel).

Convocation de commission.

La sous-commission chargée de suivre et de contrôler d'une façon permanente l'emploi des crédits affectés à la défense nationale (art. 71 de la loi n° 47-520 du 21 mars 1947) se réunira le mercredi 29 octobre 1952, à dix heures (local du 6e bureau):

I. — Examen du projet de loi n° 4187 portant affectation de crédits (transfert à la section air d'un crédit de 5 milliards destiné aux dépenses de mobilisation économique et de protection civile).

II. — Désignation des membres de la délégation devant se rendre en Indochine au mois de janvier prochain.

III. — Rapport de M. Christian Pineau sur la mission qu'il a accomplie en Autriche.

IV. — Rapport de M. Pierre Ferri sur la mission qu'il a accomplie en Allemagne.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1952

Ordre du jour du jeudi 30 octobre 1952.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vérification de pouvoirs.

Quatrième bureau.

Election de M. Paul Chevallier, en remplacement de M. François Dumas (Savoie), décédé. (M. Jacques Gadoin, rapporteur.)

2. — Réponses des ministres aux questions orales suivantes:

I. — M. Michel Debré demande à M. le ministre de l'intérieur quelles dispositions ont été prises pour que les projets éventuels de Constituante européenne auxquels le conseil des ministres aurait donné un accord unanime n'apportent aucune différence dans le sort qui sera réservé aux départements métropolitains, d'une part, aux départements algériens et aux départements d'outre-mer, d'autre part. (N° 332.)

II. — M. Southon expose à M. le ministre de l'éducation nationale que le manque de locaux scolaires, l'accroissement des effectifs scolaires, l'absence de crédits pour le financement des projets de construction et de grosses réparations ne permettent plus le fonctionnement normal des services de l'enseignement public, et lui demande les mesures qu'il compte prendre pour permettre à tout enfant d'âge scolaire de recevoir de l'école laïque l'enseignement que lui doit l'Etat. (N° 337.)

III. — M. Zéle demande à M. le président du conseil comment il entend lutter contre les tentatives de désagrégation de l'Union française, un exemple récent de cette action, parmi tant d'autres, étant l'information mensongère de troubles au Togo lors du passage de la mission de visite de l'O. N. U. (N° 338.) (*Question transmise par M. le président du conseil à M. le ministre de la France d'outre-mer.*)

IV. — M. Michel Debré rappelle à M. le ministre des affaires étrangères que plusieurs gouvernements ont fait connaître officiellement sur quelles bases ils envisageaient une future et éventuelle autorité politique européenne, et demande s'il n'estime pas utile de faire connaître sa pensée; cette question paraît d'autant plus nécessaire que le problème de la place faite à l'Union française est pour la France de toute première importance et qu'il semble tout à fait ignoré par notre diplomatie. (N° 339.)

V. — M. Litaise demande à M. le ministre des finances et des affaires économiques, en raison des doléances innombrables motivées par le fonctionnement du service des licences d'importation et d'exportation, de bien vouloir lui faire connaître: 1° en combien de mains passent les diverses demandes de licences entre le moment de leur réception par l'office des changes et la date de la décision finale qu'elles emportent; quelles sont, en nombre et en quantité, les diverses autorités appelées à donner successivement un avis sur chaque cas d'espèce, et quelle est l'autorité d'arbitrage qui prononce la décision sans appel; 2° si la délivrance d'une telle licence est le fait de la pure et simple faveur administrative ou si elle consacre un droit légitime; dans l'une ou l'autre hypothèse, selon quelles règles se mérite cette faveur ou se justifie ce droit; 3° quels sont les critères retenus pour assurer une juste répartition des contingents entre les divers pétitionnaires et quelles mesures sont prises, notamment, pour que ces contingents ne soient pas brusquement épuisés au seul profit des premiers arrivants ou réputés tels; 4° quel est le pourcentage d'utilisation, à l'importation comme à l'exportation, des quantités énoncées, en poids et en valeur, à la totalité des licences délivrées, et quelle destination est donnée aux reliquats (licences périmées). Une sanction est-elle prévue contre les personnes qui, s'étant fait attribuer des licences pour des quantités supérieures à leurs besoins réels et immédiats, n'ont pas exporté ou importé les quantités par elles demandées et ont ainsi privé leurs concurrents moins favorisés d'une part des contingents prévus pour une période déterminée; 5° si, treize mois après l'institution d'un système imposé par la guerre et considérablement modifié au cours de son application, il ne conviendrait pas de procéder à une codification des textes légaux et réglementaires, codification inspirée d'une ferme volonté de clarification et de simplification, et éliminant au maximum tout soupçon d'arbitraire administratif en prévoyant dans ce but la publicité officielle des licences délivrées. (N° 342.)

3. — Discussion de la question orale avec débat suivante:

M. Monichon expose à M. le ministre des finances et des affaires économiques que par suite de l'arrêt des exportations de bois résineux en provenance du massif de Gascogne et des produits industriels en provenance de ces bois, comme conséquence du refus de délivrer des licences à destination des pays acheteurs, une grave crise économique et sociale menace le plateau gascon, et d'importantes entreprises industrielles risquent d'être amenées à envisager l'arrêt de leur activité, ce qui aurait la double désastreuse conséquence suivante: *a*) de réduire au chômage des centaines d'ouvriers; *b*) de priver l'Etat des taxes qu'il prélève sur cette matière

imposable qu'est le bois et des devises si utiles que les exportations ne manquent pas de lui procurer. Il lui demande, en conséquence, quelles sont les mesures urgentes qu'il compte prendre pour permettre, après avoir réservé les quantités de bois résineux nécessaires à l'usage intérieur: 1° de reprendre les exportations avec les pays qui sont nos traditionnels acheteurs pour les produits industriels de ces bois; 2° et de maintenir dans le secteur des poteaux de mines un courant d'affaires indispensable avec l'Angleterre afin de conserver une clientèle dont nous aurons, dans un proche avenir, un urgent besoin.

Convocations de commissions.

La commission de la défense nationale se réunira le mercredi 29 octobre 1952, à dix-sept heures (local n° 247):

Examen du projet de loi (n° 471, année 1952) sur les travaux mixtes. — Nomination d'un rapporteur.

La commission des finances se réunira le mercredi 29 octobre 1952 (local de la commission):

1° A neuf heures quarante-cinq.

Audition de M. le commissaire général du plan de modernisation et d'équipement.

2° A quatorze heures quarante-cinq.

Audition de M. le ministre des travaux publics et de M. le président du conseil d'administration de la Société nationale des chemins de fer français.

La commission de la reconstruction et des dommages de guerre se réunira le jeudi 30 octobre 1952, à dix heures (local n° 213):

I. — Raport de M. Courroy sur le projet de loi (n° 284, année 1952) tendant à modifier la législation sur le remembrement.

II. — Examen officieux du projet de loi (n° 4266 A. N.) relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1953 (Reconstruction et urbanisme).

III. — Questions diverses.

INFORMATIONS
RELATIVES
A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mardi 28 octobre 1952.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion du projet de résolution portant prévision des crédits nécessaires au fonctionnement de l'Assemblée de l'Union française pour l'exercice 1953. (N° 354, année 1952. — M. Cazelles, rapporteur.)

2. — Discussion d'urgence de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée de l'Union française, sur le projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1953 (France d'outre-mer) (n° 4261, A. N., 2e législature). (N° 351, année 1952.)

3. — Examen de la demande de délai supplémentaire, présentée par la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer, relative à la demande d'avis (n° 58, année 1952) transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de M. Mamadou M'Bodje, sénateur, et plusieurs de ses collègues, tendant à établir une concordance universitaire entre les diplômes délivrés par les grandes écoles du gouvernement général de l'Afrique occidentale française et les diplômes délivrés dans la métropole.

4. — Examen de la demande de délai supplémentaire, présentée par la commission de politique générale, relative à la demande d'avis (n° 95, année 1952) transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de M. Lassalle-Séré, sénateur, concernant la suppression du conseil privé des Etablissements français de l'Océanie.

Commission du règlement, pétitions et questions constitutionnelles.

2e *séance du jeudi 23 octobre 1952.*

Présents. — MM. André (Max), Bour (Alfred), Oudard, Raphaël-Leygues, Rosenfeld, Tran Van Thi, Thonn Ouk.

Suppléants. — MM. Arthaud (de M. Barbé), Boiteau (de M. Carroué), Castex (de M. Avinin), Oudard (de M. Theetten), Marguerite (de M. Reverbori), Rosenfeld (de M. Bourgarel), Tran Van Thi (de M. Buu Kinh), Raphaël-Leygues (de M. Bême).

Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques se réunira le mardi 28 octobre 1952, à dix heures (local n° 120):

I. — Audition de M. Georges Monnet, président de la commission de l'agriculture, sur la proposition (n° 230, année 1951) tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes mesures propres à intensifier la production de pâte à papier dans les territoires d'outre-mer. — Nomination d'un rapporteur pour avis pour cette proposition.

II. — Nomination de rapporteurs pour avis pour:

a) La proposition (n° 331, année 1951) tendant à créer une caisse de soutien du café et du cacao en Afrique occidentale française, en remplacement de M. Léon;

b) La proposition (n° 187, année 1952) tendant à inviter le haut conseil à faire étudier d'urgence les clauses d'un traité de commerce et d'établissement entre l'Union française et le Japon, en remplacement de M. Tran Van Thi.

La commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts se réunira le mercredi 29 octobre 1952, à quatorze heures trente, à l'annexe de l'Assemblée, 27, rue du Mont-Thabor, Paris:

I. — Examen d'un projet de rapport à transmettre au F. I. D. E. S. sur la position de la commission de l'agriculture par rapport au plan quadriennal. — Exposé de M. Monnet; discussion.

II. — Suite de l'examen du rapport de M. Sérot sur la proposition (n° 192, année 1952) relative à la protection et à la restauration des sols dans les territoires d'outre-mer.

III. — Questions diverses.

La commission d'instruction se réunira le mardi 28 octobre 1952, à quatorze heures (local n° 217):

I. — Nomination de rapporteurs pour les demandes en autorisation de poursuites (n°s 252, année 1949; 150, année 1950; 182, année 1950; 249, année 1950; 95, année 1951; 166, année 1951; 249, année 1951; 77, année 1952, et 348, année 1952).

II. — Rapport de M. Galimand sur deux dossiers d'élection (MM. Durand-Teyssier et Marceau Dupuis).

La commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales se réunira le mercredi 29 octobre 1952, à dix heures, 27, rue du Mont-Thabor, à Paris:

I. — Nomination de rapporteurs pour:

a) Demandes d'avis (n°s 179, 211, 246, 248, année 1951) et proposition (n° 121, année 1950) relatives au statut des chefs coutumiers en Afrique occidentale française, Afrique équatoriale française, au Togo et au Cameroun, en remplacement de M. Jousselin;

b) Proposition (n° 282, année 1952) tendant à inviter le Gouvernement à organiser le dépôt légal des publications et les archives dans les départements algériens, les départements d'outre-mer et les territoires d'outre-mer de l'Union française et à y encourager l'histoire des collectivités locales. — Renvoyée pour le fond à la commission de la législation.

II. — Suite de l'examen du rapport de M. Boisdon sur la demande d'avis (n° 189, année 1952) relative à un projet de décret présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, déterminant les modalités d'application du code de la nationalité française dans les territoires d'outre-mer, à l'exception des Etablissements français de l'Inde.

III. — Désignation éventuelle des six membres représentant la commission de la législation à l'intercommission chargée de l'étude du rôle de l'Assemblée de l'Union française dans la structure de l'Union.

IV. — Questions diverses.

La commission du plan, de l'équipement et des communications se réunira le mercredi 29 octobre 1952, à quinze heures, à l'annexe de l'Assemblée, 27, rue du Mont-Thabor, Paris:

I. — Election d'un vice-président représentant les Etats associés.

II. — Proposition (n° 141, année 1951) de M. Cortinchi relative à l'industrialisation du karité. — Exposé de M. Schock, rapporteur; discussion.

III. — Désignation d'un rapporteur de la proposition (n° 271, année 1952) relative à la construction du chemin de fer transsaharien.

IV. — Propositions (n°s 52 et 71, année 1951) relatives à l'aviation légère et sportive, et rapport (n° 296, année 1952) de M. Meyer. — Exposé de M. Castex. — Discussion.

V. — Questions diverses.

La commission du règlement, des pétitions et des questions constitutionnelles se réunira le mardi 28 octobre 1952, à seize heures (local n° 219):

I. — Désignation des membres de l'intercommission pour l'étude du rôle de l'Assemblée de l'Union française dans la structure de l'Union.

II. — Examen du problème posé par les propositions et propositions de résolution déposées par des conseillers non réélus.

La commission des relations extérieures se réunira le mercredi 29 octobre 1952, à quatorze heures trente (local n° 217):

I. — Nomination d'un nouveau rapporteur pour avis des propositions (n°s 108 et 312 rectifié, année 1951) relatives à l'immigration, en remplacement de M. de Peretti.

II. — Nomination de rapporteurs des propositions:

(N° 335, année 1952) demandant au Gouvernement de veiller, sans préjudice des harmonisations nécessaires, à préserver l'Union française de certaines tendances colonialistes qui se sont fait jour à la commission économique du conseil de l'Europe.

(N° 353, année 1952) tendant à inviter le Gouvernement à prendre en considération les nécessités de la défense nationale et la sauvegarde de l'Union française dans l'élaboration du traité instituant la communauté européenne de défense proposé à la ratification des Chambres.

III. — Nomination d'un rapporteur pour avis de la proposition (n° 228, année 1952) tendant à demander au Gouvernement de faire participer largement les pays et territoires d'outre-mer au grand mouvement de solidarité internationale en faveur de l'enfance.

IV. — Discussion de la proposition (n° 187, année 1952) tendant à inviter le haut conseil à faire étudier d'urgence les clauses d'un traité de commerce et d'établissement entre l'Union française et le Japon. — M. Riond, rapporteur.

V. — Discussion de la proposition (n° 80, année 1952) tendant à demander au haut conseil de l'Union française la création d'une commission de l'Union française pour l'éducation, la science et la culture auprès de l'Unesco. — Mme Lefaucheux, rapporteur pour avis.

Commission du règlement, des pétitions et des questions constitutionnelles.

Erratum au *Journal officiel* du 21 octobre 1952: page 10098, 2e colonne, liste des présents du jeudi 23 octobre 1952, au lieu de: « Suppléants. — M. Alduy (de M. Messaï Taïeb) », lire: « Suppléants. — M. Alduy (de M. Sousaltc) ».

INFORMATIONS
RELATIVES
AU CONSEIL ECONOMIQUE

Séance du jeudi 30 octobre 1952.

A QUINZE HEURES

Ordre du jour.

Examen du projet de loi portant réforme fiscale.

Convocations de commissions.

Lundi 27 octobre 1952.

Dix heures et quinze heures.

COMMISSION DES FINANCES, DU CRÉDIT ET DE LA FISCALITÉ

Ordre du jour.

Etude du projet de loi portant réforme fiscale:

Quinze heures. — Audition de M. Abelin, secrétaire d'Etat aux finances.

Mardi 28 octobre 1952.

Dix heures et quinze heures.

COMMISSION DES FINANCES, DU CRÉDIT ET DE LA FISCALITÉ

Ordre du jour.

Etude du projet de loi portant réforme fiscale

Dix heures et quinze heures.

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Ordre du jour.

Examen du projet de rapport et d'avis sur la réforme de la législation hospitalière établi par M. May au nom du groupe de travail.

Elaboration d'un plan de travail concernant le projet français de communauté européenne de la santé.

Vingt et une heures.

COMMISSION SPÉCIALE D'ENQUÊTE SUR LA FORMATION DES PRIX DES PRODUITS ALIMENTAIRES

Ordre du jour.

Problème de la viande:

Audition de M. Blanc, directeur général du génie rural et de l'hydraulique agricole sur les avantages et les inconvénients de la répartition actuelle et des modalités de fonctionnement des abattoirs et frigorifiques et sur la politique suivie en cette matière par le ministre de l'agriculture.

Détermination des premiers éléments du rapport sur la formation des prix de la viande.

Mercredi 29 octobre 1952.

Neuf heures trente et quinze heures.

COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Ordre du jour.

Neuf heures trente — Etude d'ensemble sur le problème du logement:

Aspects financiers (constructions neuves) (section 2 du chapitre 4 de la première partie et section 2 du chapitre 3 de la deuxième partie). Exposé de M. Houist, rapporteur

Quinze heures — Etude d'ensemble sur le problème du logement:

Nouvelle discussion de la proposition relative au financement de logements neufs présentée par M. Sauvy.

Dix heures quarante-cinq.

GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ÉTUDE DES PROBLÈMES POSÉS PAR L'ACCROISSEMENT DE LA POPULATION DES TERRITOIRES ET DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

(COMMISSION DE L'ÉCONOMIE DE L'UNION FRANÇAISE)

Ordre du jour.

Audition de M. Sauvy

Jeudi 30 octobre 1952.

Neuf heures trente.

GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ÉTUDE DE LA CONJONCTURE D'OUTRE-MER

(COMMISSION DE L'ÉCONOMIE DE L'UNION FRANÇAISE)

Ordre du jour.

Etude du projet de rapport présenté par M. Tisserand relatif à la conjoncture marocaine.

Dix heures.

COMMISSION DE LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET DU REVENU NATIONAL

Ordre du jour.

Revenu national:

Compte rendu des travaux du groupe de travail du revenu national sur les comptes de la nation pour 1949.

Désignation d'un rapporteur.

Conjoncture économique:

Détermination des méthodes de rédaction du prochain rapport de conjoncture.

Désignation éventuelle d'un rapporteur.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de la défense nationale.

Avis de vacance d'emplois d'examinateur suppléant des élèves à l'école polytechnique.

Sont offerts:

Deux postes d'examinateurs suppléants des élèves pour l'analyse;
Deux postes d'examinateurs suppléants des élèves pour la mécanique;
Deux postes d'examinateurs suppléants des élèves pour la physique;
Deux postes d'examinateurs suppléants des élèves pour la chimie;
Un poste d'examinateur suppléant des élèves pour la géométrie;
Un poste d'examinateur suppléant des élèves pour l'astronomie.

Les candidats à ces emplois devront adresser:

Une demande au général commandant l'école polytechnique, 21, rue Descartes, Paris (5e), en y joignant un exposé de leurs titres et services (un imprimé pour cet exposé leur sera remis par la direction des études de l'école);

Une déclaration par laquelle ils s'engageront à se tenir à la disposition du directeur des études pendant la période des examens généraux, de façon à pouvoir remplacer l'examinateur titulaire sans préavis et dans un délai de vingt-quatre heures.

Les demandes devront parvenir avant le 23 novembre 1952. Elles seront examinées par les conseils de l'école, en vue des présentations à faire au secrétaire d'Etat à la guerre.

Avis de vacance d'emplois d'examinateur et d'examinateur d'admission suppléant à l'école polytechnique.

Est offert pour une période de trois ans, comprenant le concours d'admission à l'école polytechnique des années 1953, 1954 et 1955: un emploi d'examinateur pour les mathématiques.

Sont également offerts, pour le concours de 1953, les emplois ci-après:

Deux emplois d'examinateurs suppléants pour les mathématiques;
Un emploi d'examinateur suppléant pour la physique;
Un emploi d'examinateur suppléant pour la chimie;
Un emploi d'examinateur suppléant pour les langues anglaise et allemande.

Les candidats aux emplois énumérés ci-dessus devront adresser leur demande au général commandant l'école polytechnique, 21, rue Descartes, Paris (5e), en y joignant un exposé de leurs titres et services (un imprimé pour cet exposé est à la disposition des intéressés à la direction des études).

Les demandes devront parvenir avant le 25 novembre 1952. Elles seront examinées par le conseil de perfectionnement de l'école en vue des présentations à faire au ministre de la défense nationale.

Aux termes de l'article 9 du décret du 4 octobre 1930, les examinateurs et examinateurs suppléants ne doivent participer à aucun des exercices qui ont pour but de préparer les jeunes gens au concours d'admission, ni publier aucun ouvrage sur les matières de l'examen.

L'examinateur qui s'écarterait de cette prescription serait remplacé.

Avis de vacance d'emplois de correcteur d'admission à l'école polytechnique.

Sont offerts pour le concours d'admission de 1953, les emplois de correcteurs ci-après:

Deux emplois de correcteurs titulaires et deux emplois de correcteurs suppléants pour les compositions de mathématiques;
Un emploi de correcteur titulaire et un emploi de correcteur suppléant pour la composition d'épure et de géométrie;
Un emploi de correcteur titulaire et un emploi de correcteur suppléant pour la composition de physique;
Un emploi de correcteur titulaire et un emploi de correcteur suppléant pour la composition de chimie;
Quatre emplois de correcteurs titulaires et deux emplois de correcteurs suppléants pour les compositions françaises;
Un emploi de correcteur titulaire et un emploi de correcteur suppléant pour la composition de calcul trigonométrique;
Un emploi de correcteur titulaire et un emploi de correcteur suppléant pour la composition de dessin graphique;
Un emploi de correcteur titulaire et un emploi de correcteur suppléant pour la composition de langue vivante obligatoire et facultative anglaise;
Un emploi de correcteur titulaire et un emploi de correcteur suppléant pour la composition de langue vivante obligatoire et facultative allemande;
Un emploi de correcteur titulaire pour la composition de dessin d'imitation;
Un emploi de correcteur titulaire pour la composition de langue vivante facultative espagnole;
Un emploi de correcteur titulaire pour la composition de langue vivante facultative italienne.

Les candidats aux emplois énumérés ci-dessus adresseront leur demande au général commandant l'école polytechnique, 21, rue Descartes, Paris (5e), en y joignant un exposé de leurs titres et services. Un imprimé pour cet exposé leur sera remis par la direction des études de l'école.

Ils devront également faire connaître si, dans le cas où ils ne seraient pas agréés comme correcteurs titulaires, ils accepteraient leur désignation comme correcteurs suppléants.

Les correcteurs titulaires et suppléants en fonction au concours de 1952 n'auront pas à renouveler leur demande. Les demandes des autres candidats devront parvenir avant le 25 novembre 1952. Elles seront examinées par le conseil de perfectionnement de l'école en vue des présentations à faire au ministre de la défense nationale.

Ministère de l'éducation nationale.

Avis concernant les nominations aux emplois de conservateur et d'assistant des musées nationaux, du personnel scientifique des musées classés et de conservateur des musées contrôlés.

Aux termes du décret du 31 août 1945, publié au *Journal officiel* du 12 septembre 1945, les candidats aux emplois:

1° De conservateur des musées nationaux;
2° D'assistant des musées nationaux;
3° De conservateur des musées classés;
4° D'assistant du musée de Lyon;
5° De conservateur des musées contrôlés, et aux emplois du personnel scientifique des musées classés, autres que celui de conservateur,

doivent obligatoirement être inscrits sur les listes respectives d'aptitude à ces fonctions, dressées par la commission de classement du personnel scientifique des musées.

Les candidats désirant figurer sur ces listes devront, dans un délai d'un mois franc à dater de la publication du présent avis au *Journal officiel*, faire acte de candidature auprès du ministre de l'éducation nationale, direction des musées de France, palais du Louvre, pavillon Mollien, Paris (1er), en lui adressant leur dossier établi ainsi qu'il suit:

1° Une demande sur papier libre;
2° Un extrait d'acte de naissance sur papier libre;
3° Un extrait de casier judiciaire ayant moins de trois mois de date;
4° Un certificat de position militaire (pour les candidats hommes);
5° Une note sur leurs titres et travaux;
6° Des expéditions ou copies certifiées conformes des diplômes allégués à l'appui de la demande;
7° Un certificat d'un médecin choisi par le candidat, attestant qu'il est physiquement apte à remplir l'emploi considéré.

Les candidats peuvent indiquer facultativement dans leur demande ou dans la note jointe les musées ou les catégories de musées (région préférée, études dans lesquelles le candidat s'est spécialisé: archéologie et art antique, antiquités nationales, archéologie du moyen âge, de la Renaissance, art des temps modernes, art et histoire locale ou régionale, folklore, etc.) pour lesquels ils désirent particulièrement faire valoir leurs titres.

Les candidats régulièrement inscrits sur les listes d'aptitude publiées au *Journal officiel* des 3 septembre et 8 octobre 1952 ne sont pas tenus de renouveler leur demande.

Paris — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	23 oct. — Cours relevés après Bourse	DEVISES	24 octobre 1952 — Cours relevés avant Bourse	24 octobre 1952 — Cours cotés en Bourse
350 ..	.... ..	Etats-Unis (1 dollar)....	.... ..	350 ..
698 875	.... ..	Belgique (100 francs)..	.... ..	699 75
363 40	.... ..	Canada (1 dollar).....	.... ..	362 50
1211 75	.... ..	Portugal (100 escudos).	.... ..	1211 75
8002 50	.... ..	Suisse (100 francs).....	.... ..	8007 50
163 60	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 francs Djib.)....	.... ..	163 60

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

COMPAGNIE DES EAUX ET DE L'OZONE

(Procédés M.-P. Otto.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 155.225.000 F

SIÈGE SOCIAL: 4, RUE DU GÉNÉRAL-FOY, A PARIS (8e)

Registre du commerce: Seine n° 72522.

Obligations 4 1/4 0/0 1914 de 5.000 F.

Huitième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir au 15 novembre 1952.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Seule, l'obligation n° 208, remboursable depuis le 15 novembre 1945, n'a pas été présentée au remboursement.

Les amortissements des années 1946 à 1951 ont été couverts par rachats en Bourse.

ETABLISSEMENTS N. GELIOT ET FILS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 400.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: PLAINFAING (VOSGES)

Registre du commerce: Saint-Dié n° 800.

Obligations 4 0/0 1942.

Huitième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la Société des établissements N. Geliot et fils a procédé au rachat en Bourse des 310 obligations dont l'amortissement est prévu pour le 20 décembre 1952.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort au titre de cet amortissement.

Les amortissements précédents ont également été effectués par voie de rachats en Bourse.

Société Industrielle et Agricole de la Somme

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 540.000.000 DE FRANCS
DIVISÉ EN 54.000 ACTIONS DE 10.000 F CHACUNE ENTIÈREMENT LIBÉRÉES

SIÈGE SOCIAL: 13, RUE DE CALAIS, A PARIS (9e)

R. C.: Seine n° 137300.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

en 12 ans de l'emprunt 6 1/2 0/0 1952 de 100.000.000 de francs divisé en 10.000 obligations de 10.000 F.

Dates des amortissements et nombre d'obligations à amortir.

1er août 1953.....	833	1er août 1957.....	833	1er août 1961.....	834
— 1954.....	833	— 1958.....	834	— 1962.....	833
— 1955.....	834	— 1959.....	833	— 1963.....	833
— 1956.....	833	— 1960.....	833	— 1964.....	834

Total: 10.000 obligations.

Manufactures des Glaces et Produits Chimiques de Saint-Gobain, Chauny et Cirey

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 4.916.136.000 F

4 bis, PLACE DES SAUSSAIES, PARIS (8e)

R. C.: Seine 98286.

Obligations 4 0/0 1943.

La Compagnie de Saint-Gobain ayant, en conformité du droit qu'elle s'est réservé lors de l'émission, procédé au rachat en Bourse des obligations dont l'amortissement était prévu pour le 20 novembre 1952, il n'a pas été effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations non encore remboursées.

3.585 et 3.586	(47)	14.477 à 14.480	(46)	22.446 à 22.449	(47)
3.610	(47)	18.890	(47)	23.013 et 23.014	(47)
9.354	(47)	21.586	(46)	25.140	(46)
14.016 et 14.017	(46)	22.117	(47)	25.141	(47)

Les amortissements des années 1948, 1949, 1950 et 1951 ont été effectués par rachats en Bourse.

PECHINEY

Compagnie de produits chimiques et électrométallurgiques.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 6.930.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 9, COURS DE VERDUN, A LYON (RHÔNE)

Registre du commerce: Lyon B 1682; Paris 103448.

Obligations de 5.000 F 4 0/0 1942
et obligations de 10.000 F 6 1/2 0/0 1949.

Le conseil d'administration a l'honneur d'informer MM. les obligataires que, conformément aux conditions générales des émissions, la compagnie a utilisé entièrement en rachats en Bourse la totalité de la dixième annuité d'amortissement prévue par le tableau pour les obligations de 5.000 F 4 0/0 1942 (2e émission), ainsi que la totalité de la troisième annuité d'amortissement prévue par le tableau pour les obligations de 10.000 F 6 1/2 0/0 1949, pour les échéances prévues au 1er décembre 1952.

Il n'y a donc pas lieu cette année à tirage au sort sur ces deux catégories d'obligations.

Les précédents amortissements ayant été effectués par rachats en Bourse, il n'y a par conséquent pas de numéros amortis restant à rembourser.

Anciens Etablissements BAIGNOL et FARJON

(Manufacture nationale de Boulogne-sur-Mer.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 94.500.000 F

SIÈGE SOCIAL: 8, RUE D'ORLÉANS, A BOULOGNE-SUR-MER

Registre du commerce: Boulogne-sur-Mer n° 874.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la société a procédé au rachat en Bourse de 211 obligations 4 1/4 0/0 1942, sur un total de 290 obligations qui est à amortir, dont le dixième amortissement est prévu pour le 15 décembre 1952.

En conséquence, MM. les porteurs d'obligations 4 1/4 0/0 1942 des Anciens établissements Baignol et Farjon sont priés d'assister au tirage de 79 obligations amortissables et remboursables au 15 décembre 1952.

Le tirage aura lieu dans les locaux de la société débitrice, 42, rue d'Enghien, à Paris, le mercredi 5 novembre 1952 à dix heures trente.

Le conseil d'administration.

COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 900 MILLIONS DE FRANCS

52, RUE D'ANJOU, PARIS

Liste des obligations 4 1/2 0/0 1930 sorties au tirage du 25 septembre 1952, remboursables à 1.000 F à partir du 15 novembre 1952, et obligations sorties à des tirages antérieurs et non remboursées.

181 à 190 (52), 280 (50), 461 à 466 (51), 571 à 580 (52), 591 à 594 (50), 621 à 630 (52), 1.421 à 430 (52), 1.461 à 470 (52), 1.481 et 482 (50), 1.671 à 680 (51), 1.821 à 830 (52), 1.831 à 840 (52), 1.871 à 874 (51), 1.876 à 880 (51), 1.990 (51), 2.059 et 060 (51), 2.440 (49), 2.501 à 510 (52), 2.571 à 574 (50), 2.631 (50), 2.821 à 823 (51), 2.826 à 830 (51), 3.051 à 060 (52), 3.113 à 116 (51), 3.118 à 150 (51), 3.211 à 220 (52), 3.331 à 340 (51), 3.421 à 430 (52), 3.692 (51), 3.941 à 950 (52), 3.977 et 978 (50), 4.041 à 050 (52), 4.071 à 080 (52), 4.261 à 270 (52), 4.271 à 280 (52), 4.621 à 630 (52), 4.648 (49), 4.881 à 883 (51), 4.889 et 890 (51), 4.892 (50), 4.899 (50), 5.081 à 084 (49), 5.271 (51), 5.441 à 450 (52), 5.601 à 610 (52), 5.631 à 640 (52), 5.825 (50), 5.871 à 880 (52), 6.051 à 060 (52), 6.261 à 270 (52), 6.361 à 370 (52), 6.491 à 500 (52), 6.511 à 520 (52), 7.001 et 002 (51), 7.005 et 006 (51), 7.180 (51), 7.214 à 220 (51), 7.231 à 233 (50), 7.239 et 240 (50), 7.241 à 250 (52), 7.261 à 270 (52), 7.296 à 300 (51), 7.399 et 400 (50), 7.596 à 600 (50), 7.681 à 690 (52), 7.731 à 740 (52), 7.931 à 940 (51), 7.951 à 960 (51), 8.119 et 120 (51), 8.121 à 130 (52), 8.141 et 142 (50), 8.263 à 270 (51), 8.311 à 320 (52), 8.701 à 710 (52), 8.761 à 770 (52), 9.041 à 050 (52), 9.141 à 148 (51), 9.391 à 396 (51), 9.441 à 450 (52), 9.523 (49), 9.657 et 658 (47), 9.781 et 785 (45), 9.821 à 830 (52), 9.941 à 950 (52), 9.981 et 982 (51), 9.985 à 990 (51), 10.021 à 030 (52), 10.258 (51), 10.275 à 277 (50), 10.321 à 330 (52), 10.381 à 384 (51), 10.711 à 720 (52), 10.931 (51), 10.936 (51), 11.181 à 190 (52), 11.191 (49), 11.451 à 454 (51), 11.681 à 684 (49), 11.788 à 790 (51), 11.841 à 850 (52), 11.876 et 877 (51), 11.880 (51), 11.971 à 980 (52), 12.011 à 020 (52), 12.125 (50), 12.241 à 250 (52), 12.576 et 577 (48), 12.931 à 940 (52), 13.151 à 155 (51), 13.158 et 159 (51), 13.161 à 170 (52), 13.191 à 200 (52), 13.291 à 300 (52), 13.461 à 470 (52), 13.471 à 480 (52), 13.766 à 768 (49), 13.781 (50), 13.790 (50), 13.811 à 820 (51), 14.221 à 230 (52), 14.261 (48), 14.321 (48), 14.351 à 358 (50), 14.422 à 426 (49), 14.552 et 553 (49), 14.631 à 640 (52), 14.661 et 665 (51), 14.836 à 838 (50), 14.933 à 940 (51), 15.012 à 019 (47), 15.086 et 087 (50), 15.555 (50), 15.591 à 595 (51), 15.701 à 710 (51), 15.886 (51), 16.141 à 150 (52), 16.188 (48), 16.265 à 270 (51), 16.446 à 450 (50), 16.641 à 650 (52), 16.697 à 699 (49), 16.735 (50), 16.766 (51), 17.081 à 090 (52), 17.291 à 300 (52), 17.415 à 418 (51), 18.171 à 180 (52), 18.471 à 480 (52), 18.481 à 484 (50), 18.489 (50), 18.560 (50), 19.123 à 126 (51), 19.361 à 370 (52), 19.401 à 403 (51), 19.409 et 410 (51), 19.451 à 460 (52), 19.657 (50), 19.761 à 770 (51), 19.911 à 913 (51), 19.915 (51).

20.083 à 085 (50), 20.366 à 369 (51), 20.481 à 490 (52), 20.496 à 500 (51), 20.651 à 660 (52), 20.701 à 710 (52), 20.801 à 809 (51), 20.891 à 894 (51), 20.981 à 990 (51), 21.073 à 078 (51), 21.080 (51), 21.196 et 197 (50), 21.241 à 250 (52), 21.311 et 312 (51), 21.317 (51), 21.471 à 473 (48), 21.586 à 588 (50), 21.601 à 610 (52), 21.671 à 674 (51), 21.677 (51), 21.753 et 754 (51), 21.951 à 960 (52), 21.965 (50), 21.968 (50), 22.059 et 060 (50), 22.091 à 100 (52), 22.111 (49), 22.311 à 316 (50), 22.411 à 415 (51), 22.419 et 420 (51), 22.459 (46), 22.551 et 552 (51), 22.556 et 557 (51), 22.603 à 607 (51), 23.211 à 213 (51), 23.241 à 250 (52), 23.341 à 350 (52), 23.431 à 436 (51), 23.440 (51), 23.554 à 556 (50), 23.691 à 700 (52), 24.011 (50), 24.014 (50), 24.061 (50), 24.063 et 064 (50), 24.105 et 106 (49), 24.361 à 370 (52), 24.498 (50), 24.529 et 530 (51), 24.814 (42), 24.834 à 836 (51), 25.211 à 213 (51), 25.351 à 360 (52), 25.431 à 440 (52), 25.571 (51), 25.574 (51), 25.578 et 579 (51), 25.721 à 730 (52), 25.758 à 760 (51), 26.081 à 090 (52), 26.131 à 140 (52), 26.241 à 243 (51), 26.245 à 250 (51), 26.261 à 263 (50), 26.393 à 396 (51), 26.401 à 410 (52), 26.521 (47), 26.807 et 808 (49), 26.932 et 933 (45), 27.095 à 097 (51), 27.099 et 27.100 (51), 27.111 à 120 (52), 27.346 à 350 (49), 27.551 à 560 (52), 27.631 (50), 27.845 (51), 27.850 (51), 27.921 à 930 (52), 28.260 (50), 28.295 (50), 28.311 à 320 (52), 28.521 à 529 (51), 28.547 (50), 28.911 à 915 (46), 29.131 (50), 29.248 (49), 29.641 à 650 (52), 29.721 (52), 29.724 à 727 (51), 29.873 (50), 29.921 à 930 (52), 29.973 (51), 29.976 à 980 (51), 30.161 à 170 (52), 30.449 et 450 (50), 30.474 (46), 30.571 à 580 (52), 30.611 à 620 (52), 30.694 à 700 (50), 31.051 à 054 (49), 31.059 (49), 31.213 à 217 (50), 31.221 à 230 (52), 31.388 (51), 31.567 à 569 (51), 31.715 (51), 31.771 à 780 (52), 31.822 à 830 (51), 32.001 à 007 (51), 32.009 et 010 (51), 32.171 à 180 (52), 32.411 à 420 (52), 32.621 à 630 (52), 32.701 (51), 32.721 à 730 (52), 32.738 à 740 (51), 33.123 (46), 33.306 à 310 (51), 33.431 à 440 (52), 33.478 à 480 (51), 33.666 à 668 (50), 33.998 à 34.000 (48), 34.185 et 186 (49), 34.221 à 230 (52), 34.492 et 493 (49), 34.556 (50), 34.761 (50), 34.769 et 770 (50), 35.161 et 162 (51), 35.281 (51), 35.283 et 284 (51), 35.290 (51), 35.981 à 990 (52), 36.049 et 050 (50), 36.073 à 076 (51), 36.078 à 080 (51), 36.161 à 170 (51), 36.211 à 220 (52), 36.531 à 537 (51), 36.510 (51), 36.921 et 922 (49), 36.928 (49), 36.941 à 950 (52), 37.093 (50), 37.181 à 190 (52), 37.611 (51), 37.723 et 724 (46), 37.732 (51), 37.735 et 736 (51), 37.738 à 740 (51), 37.865 à 867 (50), 38.116 à 120 (50), 38.151 et 152 (51), 38.154 et 155 (51), 38.181 à 188 (51), 38.216 à 218 (51), 38.467 (46), 38.471 (51), 38.474 et 475 (51), 38.478 à 480 (51), 38.481 à 483 (50), 38.561 à 570 (52), 38.633 à 635 (50), 38.638 à 640 (50), 38.661 à 670 (52), 38.701 à 710 (52), 38.715 à 718 (50), 38.822 (50), 38.824 et 825 (50), 38.911 à 920 (52), 39.001 à 010 (52), 39.041 à 050 (51), 39.112 et 113 (51), 39.115 et 116 (51), 39.118 à 120 (51), 39.466 à 469 (50), 39.491 à 495 (51), 39.498 (51), 39.500 (51), 39.501 à 510 (52), 39.587 à 590 (47), 39.591 et 592 (51), 39.596 et 597 (51), 39.651 à 660 (52), 39.671 et 672 (50), 39.677 et 678 (50), 39.771 à 774 (51), 39.776 à 780 (51), 39.801 et 802 (51), 39.807 à 810 (51), 39.841 à 850 (52), 39.951 et 952 (50), 39.961 à 970 (52).

40.033 (19), 40.061 et 062 (50), 40.131 à 140 (52), 40.143 à 145 (51), 40.150 (51), 40.342 à 346 (47), 40.371 à 380 (52), 40.382 à 387 (50), 40.551 à 553 (50), 40.555 et 556 (50), 40.571 à 580 (52), 40.601 à 610 (52), 40.621 à 630 (52), 40.651 à 660 (52), 40.892 (49), 41.161 à 165 (50), 41.191 à 200 (52), 41.271 (47), 41.277 (47), 41.333 et 334 (47), 41.341 à 350 (52), 41.481 à 490 (52), 41.507 et 508 (51), 41.651 et 652 (51), 41.659 et 660 (51), 41.829 et 830 (50), 41.888 et 889 (51), 41.951 à 960 (51), 42.031 à 040 (52), 42.175 à 179 (51), 42.331 (49), 42.334 (49), 42.431 à 440 (52), 42.581 à 590 (52), 42.611 et 612 (51), 42.614 à 616 (51), 42.821 à 830 (52), 42.901 à 909 (50), 42.961 et 962 (49), 42.967 (49), 43.031 à 040 (52), 43.273 à 280 (48), 43.421 à 430 (51), 43.511 à 520 (52), 43.531 à 535 (50), 43.559 (50), 43.561 à 570 (51), 43.601 à 610 (52), 43.628 à 630 (51), 43.812 à 816 (51), 43.818 à 820 (51), 43.872 à 874 (50), 44.141 à 148 (49), 44.150 (49), 44.264 (47), 44.271 à 280 (52), 44.373 et 374 (51), 44.479 (48), 44.511 à 520 (52), 44.661 à 670 (52), 44.901 à 910 (52), 44.940 (50), 44.993 à 45.000 (44), 45.011 à 020 (51), 45.391 à 395 (50), 45.462 à 464 (51), 45.467 et 468 (51), 45.612 à 614 (51), 45.641 à 650 (52), 45.768 (51), 45.775 (51), 45.778 à 780 (51), 45.841 (51), 45.845 (51), 45.991 à 46.000 (52), 46.212 et 213 (50), 46.231 à 240 (52), 46.451 et 452 (51), 46.455 à 460 (51), 46.471 à 480 (52), 46.510 (50), 46.521 (50), 46.541 à 550 (52), 46.651 (51), 46.654 et 655 (51), 46.751 à 760 (52), 47.301 à 310 (52), 47.311 à 320 (52), 47.371 à 380 (51), 47.751 à 760 (52), 47.781 à 790 (52), 48.521 à 530 (52), 49.251 à 260 (52), 49.361 à 370 (52), 49.571 à 580 (52), 49.631 à 640 (52), 49.781 à 790 (52).

Le remboursement de ces obligations aura lieu au siège de la compagnie, 52, rue d'Anjou, à Paris, et à Lyon, chez MM. Saint-Olive et Cie, banquiers, 13, rue de la République

Société des Anciens Etablissements Queudot

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 21.000 000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 16, RUE DE MONCEAU, PARIS (8e)

R. C.: Montereau n° 4111 B; Seine n° 370136 B.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

de l'emprunt 6 3/4 0/0 1952 d'un montant nominal de 20.000.000 de francs divisé en 2.000 obligations de 10.000 F nominal.

Dates des amortissements et nombre de titres à amortir.

1er oct. 1953.....	166	1er oct. 1957.....	167	1er oct. 1961.....	167
— 1954.....	167	— 1958.....	167	— 1962.....	166
— 1955.....	167	— 1959.....	166	— 1963.....	167
— 1956.....	166	— 1960.....	167	— 1964.....	167

Total: 2.000 obligations.

Société d'Approvisionnement de Matériaux de Production et d'Exploitation de Carrières

(Ex-Carrières de granit du Canigou.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 13.680.000 F

SIÈGE SOCIAL: 67, RUE MOLIÈRE, LYON

Amortissement d'obligations 6 1/2 0/0 1929.

Tirage du 29 septembre 1952.

Les obligations portant les nos 750 à 758, 763 à 876, 882 à 906 et 912 à 963 sont admises au remboursement à compter du 1er octobre 1952.

Liste numérique des obligations 6 1/2 0/0 antérieurement amorties et non encore présentées au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.
1 à 81	1949	339 à 380	1951	1.314 à 1.325	1950
92 à 109	1949	385 à 390	1951	1.327	1950
135 à 200	1949	397 à 400	1951	1.330 à 1.332	1950
209 à 216	1950	402	1951	1.334 à 1.341	1950
217 à 258	1951	467 à 476	1948	1.357 à 1.383	1950
264 à 335	1951	478 à 547	1948	1.399 à 1.470	1950
344	1951	558 à 666	1948		
346 à 354	1951	1.276 à 1.311	1950		

AVIS D'ADJUDICATIONS

Préfecture de Meurthe-et-Moselle.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

SERVICE DES PONTS ET CHAUSSÉES

Reconstruction d'ouvrages d'art détruits par faits de guerre.

C. D. 116. — Reconstruction du pont sur la Moselle, à Velle-sur-Moselle. — 1er lot: maçonneries; 2e lot: partie métallique.
C. D. 150. — Reconstruction du pont sur le canal d'amenée à l'usine et du pont sur le canal de décharge de l'usine, à Chenevières.

ADJUDICATION

A NANCY, en l'hôtel de la préfecture, le 12 novembre 1952.

Le 12 novembre 1952, à dix heures trente, il sera procédé en séance publique, par le préfet de Meurthe-et-Moselle, assisté du directeur de l'enregistrement, des domaines et du timbre, du trésorier-payeur général du département et de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, ou de leurs représentants, dans les formes réglementaires, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux ci-dessous:

NUMÉROS des lots.	DÉSIGNATION	MONTANT des travaux à l'entreprise.	SOMMES à valoir pour imprévus et divers.	TOTAL	CAUTIONNEMENT provisoire.	CAUTIONNEMENT définitif.
		francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
1	C. D. 116. — Reconstruction du pont sur la Moselle, à Velle-sur-Moselle (maçonneries).....	10.184.900	1.015.100	11.200.000	75.000	150.000
2	C. D. 116. — Reconstruction du pont sur la Moselle, à Velle-sur-Moselle (partie métallique).....	9.819.000	981.000	10.800.000	Néant.	200.000
3	C. D. 150. — Reconstruction du pont sur le canal d'amenée à l'usine et du pont sur le canal de décharge de l'usine, à Chenevières.....	11.643.100	1.156.900	12.800.000	Néant.	100.000

Conditions principales de l'adjudication.

I. — *Admission à l'adjudication.*

Chaque candidat, les sociétés d'ouvriers français exceptées, sera tenu de présenter:

1° Une déclaration indiquant son intention de soumissionner et faisant connaître ses nom, prénoms, qualité et domicile;

2° Une note indiquant le lieu, la date, la nature et l'importance des travaux semblables qu'il a effectués ou à l'exécution desquels il a concouru, l'emploi qu'il occupait dans chacune des entreprises auxquelles il a collaboré, ainsi que les noms, qualités et domiciles des hommes de l'art sous la direction desquels ces travaux ont été exécutés.

Les certificats délivrés par ces hommes de l'art peuvent être joints à la note;

3° Un certificat attestant qu'il est en règle avec les services de sécurité sociale et les caisses de congés payés et d'allocations familiales.

Les pièces nos 1, 2 et 3 devront, sous peine de forclusion, avoir été visées, huit jours au moins avant l'adjudication, par M. Gendre, ingénieur d'arrondissement, 1, rue Louis-Majorelle, à Nancy, en ce qui concerne les trois lots.

Les sociétés d'ouvriers français auront à produire, en sus et dans les mêmes conditions:

1° La liste nominative de leurs membres (noms, prénoms, domiciles, dates et lieux de naissance);

2° Leur acte de société;

3° L'engagement d'employer effectivement aux travaux, pendant toute leur durée, un nombre minimum de sociétaires qu'elles fixeront;

4° Un acte en bonne et due forme désignant le délégué chargé de les représenter et définissant ses pouvoirs comme il est prescrit ci-après.

II. — *Forme des soumissions.*

Les soumissions devront être sur papier timbré et conformes au modèle indiqué ci-après. Les rabais fractionnaires sont interdits; toute fraction de centime serait, le cas échéant, comptée pour un centime.

Les soumissions déposées par les sociétés d'ouvriers français devront être présentées et signées par le délégué chargé de représenter la société.

Toute soumission qui ne sera pas accompagnée des pièces ci-dessus exigées, ou qui ne sera pas conforme au modèle, sera déclarée nulle et non avenue.

III. — *Envoi des soumissions.*

Aucune soumission ne sera reçue en séance publique.

Les pièces exigées pour l'admission à l'adjudication, y compris le récépissé de versement du cautionnement provisoire relatif au premier lot, seront jointes, dans un paquet cacheté, à la soumission, qui, préalablement, aura été renfermée toute seule dans une autre enveloppe aussi cachetée.

La première enveloppe contiendra l'indication des travaux auxquels la soumission se rapporte; les noms des soumissionnaires devront seulement être inscrits sur la seconde enveloppe.

Les concurrents adresseront leurs soumissions, avec les pièces mentionnées ci-dessus, par lettre recommandée, à l'adresse suivante:

M. le préfet de Meurthe-et-Moselle, 4e division, 1re section.

Le délai pour la réception des lettres recommandées expirera le 10 novembre 1952, à seize heures, terme de rigueur.

Les soumissions qui parviendront postérieurement à l'expiration de ce délai ne seront pas admises.

Les lettres recommandées porteront extérieurement une mention indiquant la nature du contenu et avertissant qu'elles ne doivent pas être ouvertes avant l'adjudication.

Le préfet les déposera sur le bureau à l'ouverture de la séance publique fixée pour l'adjudication.

IV. — *Ouverture des paquets et décisions.*

A l'instant fixé pour l'ouverture des paquets, le premier cachet sera rompu publiquement et il sera dressé un état des pièces contenues sous ce premier cachet.

L'état dressé, les concurrents se retireront de la salle d'adjudication et le préfet, après avoir consulté les membres du bureau et l'ingénieur en chef et après avoir fait appeler devant eux, pour être entendus en leurs observations, les concurrents auxquels le bureau aurait des explications à demander, arrêtera la liste des concurrents agréés, alors même que les concurrents appelés devant le bureau ne se seraient pas présentés.

Aucun concurrent ne pourra être écarté sans avoir été appelé comme il vient d'être dit.

Immédiatement après, la séance redeviendra publique et le préfet annoncera sa décision par la lecture de la liste des concurrents agréés.

Les soumissions des concurrents évincés leur seront rendues sans être ouvertes.

Les soumissions des concurrents agréés seront alors ouvertes en présence du public; il en sera donné lecture à haute voix et, après élimination des soumissions qui ne seraient pas conformes au modèle, le soumissionnaire qui aura fait l'offre d'exécuter les travaux aux conditions les plus avantageuses sera déclaré adjudicataire, sous réserve de l'approbation de l'adjudication.

V. — *Prescriptions spéciales pour le cas de rabais égaux.*

Si le rabais le plus fort est souscrit par plusieurs soumissionnaires ne comprenant pas de sociétés d'ouvriers français, il sera ouvert un nouveau concours, séance tenante, entre ces soumissionnaires seulement; ceux qui ne seraient pas présents ou représentés seront considérés comme maintenant le rabais qu'ils ont consenti.

Les rabais de cette nouvelle adjudication ne pourront être inférieurs à ceux de la première. Ils pourront être faits en millimes (sans fraction) par franc; toute fraction de millime serait, le cas échéant, comptée pour un millime.

Si les soumissionnaires se refusaient à faire de nouvelles offres, ou si les prix demandés ne différaient pas encore, ou si les soumissionnaires n'étaient pas présents ou représentés, il serait procédé à un tirage au sort entre les soumissionnaires ayant fait le même rabais.

S'il y a une seule société d'ouvriers français parmi les soumissionnaires ayant fait le plus fort rabais, cette société sera déclarée adjudicataire.

S'il y a plusieurs sociétés d'ouvriers français parmi les soumissionnaires ayant fait le plus fort rabais, il sera procédé à une réadjudication, puis, s'il y a lieu, au tirage au sort, mais entre ces sociétés seulement, dans les conditions prévues par les trois premiers paragraphes ci-dessus.

VI. — *Résultat définitif de l'adjudication.*

Les adjudications et réadjudications ne sont valables qu'après avoir été approuvées par le préfet, si elles n'ont donné lieu à aucune réclamation ou protestation, et par le ministre, dans les autres cas.

VII. — *Frais à la charge de l'adjudicataire.*

L'adjudicataire versera au secrétaire de l'adjudication le montant des frais du marché, conformément aux textes en vigueur.

VIII. — *Communication des pièces du marché aux entrepreneurs.*

Les pièces concernant les trois lots seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours (excepté les samedis après-midi, dimanches et jours fériés), de neuf heures à onze heures et de quatorze heures à seize heures:

1° Dans les bureaux de la préfecture (4e division, 1re section);
2° Dans les bureaux de M. Gendre, ingénieur d'arrondissement, 4, rue Majorelle, à Nancy;
3° Au ministère des travaux publics (service intérieur), 244, boulevard Saint-Germain, à Paris.

Fait à Nancy, le 13 octobre 1952.

Le préfet de Meurthe-et-Moselle,
J. SAMAMA.

MODELE DE SOUMISSION

Je soussigné (1) (*nom, prénoms, profession et demeure*) (2), faisant élection de domicile à ....., après avoir pris connaissance de toutes les pièces du projet des travaux faisant l'objet de l'adjudication du ..... (lot n° ....., pont de .....), lesquels travaux sont évalués à ....., y compris une somme à valoir de .....

Me soumets et m'engage à exécuter lesdits travaux conformément aux conditions du devis et moyennant les prix d'application du bordereau, sur lesquels je consens un rabais de ..... (en *toutes lettres*) ..... centimes (*sans fraction*) par franc (3).

M'engage, en outre, à payer le montant des frais d'expédition des pièces du marché auxquels la présente soumission pourra donner lieu, si elle est acceptée.

L'Etat se libérera des sommes dues conformément aux prescriptions du décret du 12 mars 1949.

Fait à ....., le ..... 1952.

(*Signature du soumissionnaire*) (4).

POUVOIR A DÉLIVRER PAR UNE SOCIÉTÉ D'OUVRIERS FRANÇAIS A SON DÉLÉGUÉ

L'acte par lequel une société d'ouvriers français désignera le délégué qu'elle aura choisi devra spécifier que le délégué désigné est chargé de diriger l'entreprise au nom de la société et de la représenter vis-à-vis de l'administration.

Il stipulera que ce délégué aura, au regard de l'administration, les mêmes droits et les mêmes obligations qu'un entrepreneur agissant pour son propre compte et qu'il aura notamment qualité pour signer les attachements, recevoir les notifications, accepter les décomptes, toucher les mandats, etc.

Cet acte sera passé dans la forme exigée par l'acte de société pour que les pouvoirs qu'il confère soient valables.

(1) Lorsqu'il y aura plusieurs entrepreneurs, ils devront mettre: « Nous soussignés ....., nous obligeons conjointement et solidairement ».

(2) Les délégués de sociétés d'ouvriers français et des autres sociétés admises à concourir ajouteront: « Agissant au nom et pour le compte de la société ....., en vertu des pouvoirs à moi conférés ».

(3) Lorsque l'adjudication aura donné lieu à plusieurs rabais égaux et qu'il sera procédé à une réadjudication entre les soumissionnaires ayant fait le même rabais, les nouvelles offres pourront comporter des rabais évalués en millimes (sans fraction) par franc.

(4) La soumission, avant d'être datée et signée, devra être timbrée au droit de cent vingt francs

BILANS DE SOCIÉTÉS

RAPPORT

des commissaires aux comptes sur la situation et les comptes

DE LA

Compagnie des Messageries Maritimes

pour l'exercice 1951.

Le bilan pour l'exercice 1951 ne présente pas de modification de forme. Nous signalerons seulement qu'une réévaluation de certains éléments d'actif a été opérée, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Cette réévaluation a porté sur les terrains, les constructions, le matériel naval, le matériel à bord, le mobilier et le matériel, enfin sur partie du matériel de rechange en magasin. Elle a été effectuée selon les indices fixés par le décret du 18 février 1952, soit: année 1948, indice 1,8; 1949, indice 1,5; 1950, indice 1,3; 1951, indice 1. Elle a fait apparaître une plus-value nette de 3.956.863.519 F qui a été portée à une réserve spéciale, au passif du bilan.

Vous trouverez dans la suite de ce rapport l'exposé détaillé des répercussions de ce rajustement monétaire sur les postes d'actif intéressés.

ACTIF

Immobilisations		18.821.559.339
En augmentation de 5.418.269.005.		
Les investissements de l'exercice se sont élevés aux chiffres suivants:		
Terrains	4.884.596	
Constructions	68.071.152	
Matériel naval:		
Prise en charge de deux nouveaux navires de remplacement, le *Pei-Ho* et l'*Indus*	2.666.000.000	
Installations nouvelles à bord du *Félix-Roussel* et du *Maréchal-Joffre*	74.696.940	
Mobilier et matériel	93.558.220	
Total	2.907.210.878	
La réévaluation des immobilisations a fait ressortir les plus-values brutes ci-après:		
Terrains	205.033.124	
Constructions	683.068.077	
Matériel naval	3.725.146.156	
Mobilier et matériel	114.093.173	
Total	4.727.330.530	
D'où un total d'augmentation de	7.634.541.408	
Les immobilisations ont, par contre, été diminuées:		
1° Des frais de constitution, dont l'amortissement a été achevé en 1951, soit	1.489.454	
2° Des ventes de l'exercice:		
Terrains	19.224	
Navires apportés: *Commandant-Dorise*, *Lieutenant-de-La-Tour* et *Providence*.	426.000.000	
3° D'une réduction de la valeur estimative provisoire de certains navires de remplacement (*Mekong* et *Meinam*)	182.000.000	
et du matériel à bord	58.849.260	
4° D'une rectification sur évaluation de dommages de guerre à Dunkerque	9.049.870	
5° De la différence en moins sur immobilisations en cours à la clôture de l'exercice	36.118.612	
6° Des amortissements de l'exercice, soit	1.037.575.746	
auxquels s'ajoute le produit de la réévaluation des amortissements antérieurs, soit	832.621.048	
Total	1.870.196.794	
Dont il y a lieu de déduire les reprises d'amortissements sur cessions d'actifs de l'exercice	367.450.811	
	1.502.745.983	
Total des diminutions	2.216.272.403	
D'où l'augmentation nette des immobilisations constatée ci-dessus de: 7.634.541.408 — 2.216.272.403 = 5.418.269.005		
Autres valeurs immobilisées		440.126.973

Soit une augmentation de 13.005.292 résultant:

1° D'une souscription représentant le quart de la valeur nominale de 485 actions de la société Air-Somalie en cours de constitution, soit..... 1.885.391

2° D'un accroissement des dépôts et cautionnements de..... 11.119.901

Ensemble 13.005.292

Valeurs d'exploitation..... 840.287.404

Augmentation de 292.613.357. Les stocks de matières premières et de matières consommables ont augmenté en valeur et en quantité. En outre, une réévaluation partielle du matériel de rechange en magasin a dégagé une plus-value nette de 62.015.400. Ce matériel a, par contre, subi, en 1951, un amortissement de 5.421.989.

Comptes de tiers..... 8.192.051.231

Les comptes des clients débiteurs sont en diminution de 208.822.078 et les comptes de régularisation de l'actif de 42.397.931.

Les autres débiteurs se sont, par contre, accrus de 2.093.363.864. Ils comprennent les subventions dues par l'Etat au titre de l'article II de la convention. Elles ont passé de 379.889.005 à 1.152.865.727.

Comptes d'attente à régulariser..... 5.016.708.535

Augmentation de 2.804.964.171 qui concerne principalement les dépenses sur voyages en cours.

Comptes financiers..... 2.480.188.350

Les fonds en caisse, en banque et aux chèques postaux ont augmenté de 1.264.388.972. Cette augmentation est presque intégralement compensée par une diminution des effets à recevoir de 1.179.528.371. En ce qui concerne les titres de placement, les acquisitions de l'exercice se sont élevées à 17.520.000. La provision pour dépréciation ayant été accrue de 484.998, l'augmentation nette est, par conséquent, de 17.035.002.

Total de l'actif..... 35.521.021.830

PASSIF

Capital propre et réserves..... 10.922.428.816

La réserve légale s'est accrue du prélèvement sur résultats du précédent exercice décidé par l'assemblée générale ordinaire du 25 octobre 1951, soit 4.039.092.

Un poste nouveau apparaît sous cette rubrique: la réserve spéciale de réévaluation à laquelle a été portée la plus-value nette dégagée par la réévaluation de l'actif mentionné ci-dessus, soit 3.956 millions 863.519.

Les capitaux appartenant en propre à l'entreprise sont donc dans l'ensemble en augmentation de 3.960.902.611.

Report à nouveau..... 740.642

Conforme à la répartition du solde disponible du précédent exercice.

Provisions pour risques..... 430.131.344

Ces provisions sont destinées à faire face à des charges prévues, intéressant les exercices clos. Elles ont été utilisées au cours de l'exercice 1951 à concurrence de 49.156.211. Les provisions nouvelles constituées pour ce même exercice s'élèvent à 387.928.476. L'augmentation nette du poste est donc de 338.772.265.

Dettes à long terme..... 12.867.000.000

Augmentation de 3.684.000.000 constituée par:

1° Une ouverture de crédit en date du 18 janvier 1951 de 200 millions de francs par le Crédit fluvial et maritime, mobilisable par traites à 90 jours, renouvelables et amortissables, 30 p. 100 à la fin de la troisième année, 30 p. 100 à la fin de la quatrième année et 40 p. 100 à la fin de la cinquième année;

2° Un emprunt de 1 milliard de francs à la caisse des dépôts, à 5,90 p. 100 amortissable en dix-sept ans du 16 novembre 1951, par annuités constantes avec différé de cinq ans;

3° La contrepartie de la prise en charge de deux nouveaux navires de remplacement, soit 2.666 millions de francs, diminuée de la contrepartie de la réduction de la valeur estimative provisoire des anciens navires de remplacement, signalée ci-dessus, soit 182 millions de francs.

Comptes de tiers..... 4.633.466.106

Les comptes des fournisseurs sont en augmentation de 114.317.112, les autres créanciers et les comptes de régularisation du passif en diminution, respectivement, de 361.377.143 et 353.198.055.

Compte d'attente et à régulariser..... 6.673.127.613

En augmentation de 3.209.116.275.

Ces comptes concernent, à concurrence de 5.753 millions 105.266, les recettes sur voyages en cours. Sur ce seul chapitre, l'augmentation d'un exercice à l'autre est de 2.861.122.099.

Nous ferons remarquer que ces opérations en attente, dont l'importance dépend du nombre des voyages, de leur durée écoulée à la clôture de l'exercice et des variations des changes, représentent, pour l'exercice 1951, environ 21,6 p. 100 des recettes des navires portées au compte de l'exploitation.

Résultats 4.127.310

Total du passif..... 35.521.021.830

COMPTE DE PERTES ET PROFITS

DÉPENSES		RECETTES	
Pertes de l'exercice..	48.185.308	Profits sur exercices antérieurs	112.203.193
Pertes sur exercices antérieurs	262.781.432	Profits exceptionnels.	172.893.557
Bénéfice net total (solde créditeur)...	4.127.310		
Total.....	315.097.050	Total	315.097.050

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

SEQUESTRES

Par ordonnance en date du 11 août 1952, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant au Dr Greteck, de nationalité allemande, demeurant à Berlin, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 29 juillet 1952, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à la dame Lutz (Jean-Baptiste), née Naeger, de nationalité allemande, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 29 juillet 1952, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Caroline Gasser, épouse Ortloff, de nationalité allemande, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 25 juillet 1952, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Hautmann (Wilhelm), de nationalité allemande, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 29 juillet 1952, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Wieser (Johann), de nationalité allemande, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 29 juillet 1952, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Schmidt (Emile), de nationalité allemande, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 25 juillet 1952, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Berger (Emmy), de nationalité allemande, ayant demeuré à Strasbourg, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 23 septembre 1952, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des biens ennemis, donné mainlevée du séquestre placé sur les biens de la société de Luzy, 40, rue Raspail, à Bois-Colombes, ordonnance de mise sous séquestre du 14 novembre 1944.

Par ordonnance en date du 17 septembre 1952, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des biens ennemis, ordonné la mainlevée du séquestre de la société Actel, 148, boulevard Haussmann, à Paris (8e), ordonnance de mise sous séquestre du 23 novembre 1945.

Par ordonnance en date du 23 septembre 1952, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des profits illicites, prononcé la mainlevée du séquestre apposé par ordonnance du 20 mars 1946, sur les biens de la société Les Bonnetiers associés, 87, rue Réaumur, à Paris.

AVIS DIVERS

DIRECTION GENERALE DES FINANCES

BUREAU DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Emprunt Ville de Paris 4 0/0 1932 fortifications, regroupé

Le préfet de la Seine,

Vu le cahier des charges arrêté le 23 novembre 1932 par le préfet de la Seine et relatif à l'émission en 1932 par la ville de Paris d'un emprunt de 216 millions en capital nominal amortissable en vingt ans au maximum à partir du 25 novembre 1956 et notamment l'article 3, 2e alinéa, aux termes duquel il est spécifié que l'amortissement s'effectuera par séries de 100 obligations; que le tableau d'amortissement dudit emprunt sera fixé par arrêté du préfet de la Seine et que cet arrêté interviendra au plus tard dans le courant du 1er trimestre de l'année 1956;

Considérant qu'en application de l'article 9 du décret du 30 octobre 1948, il sera procédé, à partir du 15 mai 1953, au regroupement des titres dudit emprunt par échange des titres de 1.000 F contre des titres de 5.000 F de valeur nominale;

Considérant qu'en application de l'article 6 de l'arrêté du 6 décembre 1948, nonobstant les dispositions contraires du cahier des charges de l'emprunt, les titres seront appelés au remboursement à partir d'un numéro tiré au sort et suivant la suite naturelle des nombres;

Vu le rapport de l'inspecteur des finances, directeur général des finances;

Sur la proposition du secrétaire général de la Seine,

Arrête:

Art. 1er. — L'amortissement de l'emprunt ville de Paris 4 0/0 1932 fortifications, regroupé, de 216 millions de francs en capital nominal, sera effectué en vingt ans, conformément aux indications du tableau ci-après:

NUMÉROS d'ordre.	DATE DE TIRAGE	DATE de remboursement.	NOMBRE d'obligations à amortir.
1	5 octobre 1956.	15 novembre 1956.	1.451
2	— 1957.	— 1957.	1.509
3	— 1958.	— 1958.	1.569
4	— 1959.	— 1959.	1.632
5	— 1960.	— 1960.	1.697
6	— 1961.	— 1961.	1.765
7	— 1962.	— 1962.	1.836
8	— 1963.	— 1963.	1.909
9	— 1964.	— 1964.	1.985
10	— 1965.	— 1965.	2.065
11	— 1966.	— 1966.	2.147
12	— 1967.	— 1967.	2.233
13	— 1968.	— 1968.	2.323
14	— 1969.	— 1969.	2.416
15	— 1970.	— 1970.	2.512
16	— 1971.	— 1971.	2.613
17	— 1972.	— 1972.	2.717
18	— 1973.	— 1973.	2.826
19	— 1974.	— 1974.	2.939
20	— 1975.	— 1975.	3.056
Total.....			43.200

Art. 2. — Le présent arrêté sera inséré au *Bulletin municipal officiel* de la ville de Paris et au *Journal officiel*.

Copie certifiée conforme en sera adressée:

A l'agent comptable de la dette de la ville de Paris (2);

Au trésorier-payeur général chargé de la recette municipale de Paris (2);

Au directeur du contrôle administratif, économique et financier (contrôle près l'agence comptable de la dette municipale) (2).

Fait à Paris, le 7 octobre 1952.

Pour le préfet de la Seine et par délégation:
Le secrétaire général de la Seine.
Signé: R. POUZET.

DIRECTION GENERALE DES FINANCES

BUREAU DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Emprunt Ville de Paris 4 0/0 1932 fortifications, regroupé

Le préfet de la Seine,

Vu les lois des 19 avril 1919 et 10 avril 1930, et le décret du 1er mars 1932, en application desquels la ville de Paris a émis l'emprunt 4 0/0 1932 fortifications;

Vu le cahier des charges portant que cet emprunt sera amortissable sans lots de 1956 à 1975 par tirages au sort annuels le 5 octobre de chaque année, les titres amortis étant remboursables le 15 novembre suivant;

Vu le décret du 30 octobre 1948 fixant certaines caractéristiques des valeurs mobilières et l'arrêté du 6 décembre 1948 pris en application dudit décret;

Considérant que le dernier coupon attaché aux titres de l'emprunt 4 0/0 1932 fortifications de la ville de Paris, portant le numéro 42 à échéance du 15 novembre 1953 doit, en application de l'article 8 du décret susvisé, être mis en payement en même temps que le coupon 41, à échéance du 15 mai 1953, et qu'il y a lieu, en conséquence, de procéder, après cette date, au regroupement des titres de cet emprunt, dans les conditions prévues à l'article 9 du décret du 30 octobre 1948;

Considérant qu'en application de l'article 11 du décret du 30 octobre 1948 précité, à l'expiration du délai de six mois à compter de la date du début des opérations de regroupement, les titres anciens seront rayés de la cote et les ordres d'achat en Bourse des titres nouveaux ne seront plus reçus que s'ils portent sur un nombre de titres d'une valeur globale de 5.000 F;

Lorsque seront livrées par le vendeur des coupures d'appoint émises en application de l'alinéa 4 de l'article 9 du décret, ces titres seront transmis par l'intermédiaire chargé des ordres d'achat à l'organisme émetteur qui sera tenu de les remplacer par un ou plusieurs titres de 5.000 F. Ceux-ci seront retirés par le déposant au profit de son client.

Vu l'article 6 de l'arrêté du 6 décembre 1948 qui stipule: « Les tirages au sort en vue de l'amortissement sans lots des emprunts visés à l'article 9 du décret du 30 octobre 1948 s'effectueront par tirage d'un seul numéro qui devra être celui d'un titre en circulation. Les titres seront appelés au remboursement, à partir de ce numéro, suivant la suite naturelle des nombres et compte tenu des titres amortis ou échangés antérieurement, jusqu'à concurrence du montant nominal dont le remboursement est à effectuer. Pour l'application de cette disposition, le numéro un sera considéré comme succédant au dernier titre mis en circulation lors des tirages »;

Considérant, d'autre part, qu'en application de l'article 15 du décret du 30 octobre 1948 susvisé, à l'expiration du délai de six mois après le début de l'opération de regroupement, les titres non échangés cesseront de participer aux tirages au sort en vue de l'amortissement;

Considérant toutefois qu'il y a lieu de réserver dans toute la mesure du possible les droits des porteurs présentant leurs titres à regrouper après expiration du délai de six mois tout en laissant aux services comptables le temps d'effectuer les opérations de regroupement et qu'il y a lieu de fixer la date annuelle à partir de laquelle les déposants de titres à regrouper ne pourront participer au tirage immédiatement postérieur à ce dépôt;

Considérant qu'il y a lieu de fixer les modalités de l'opération de regroupement ainsi que les caractéristiques des nouveaux titres;

Vu le rapport de l'inspecteur des finances, directeur général des finances;

Sur la proposition du secrétaire général de la Seine,

Arrête:

Art. 1er. — Il sera procédé, par les soins de l'agence comptable de la dette de la ville de Paris, au regroupement des titres de l'emprunt de la ville de Paris 4 0/0 1932 (bonifications) à l'occasion du recouponnement de cet emprunt et dans les conditions fixées par le décret du 30 octobre 1948.

Cette opération sera effectuée par échange des 216.000 titres de 1.000 F de l'emprunt, contre un montant nominal égal d'obligations de 5.000 F, soit 43.200 titres.

A titre d'appoint, il sera créé des coupures d'une valeur nominale de 1.000 F qui ne seront délivrées que dans la mesure où elles seront strictement nécessaires pour permettre l'échange.

Les coupures d'appoint feront l'objet d'un numérotage séparé.

Conformément à l'article 12 du décret du 30 octobre 1948 précité, les nouveaux titres ne comporteront qu'un seul coupon par an groupant le payement des intérêts annuels sur une échéance unique.

Art. 2. — L'opération de regroupement prévue à l'article 1er commencera le 15 mai 1953.

L'échéance du coupon unique annuel est fixée au 15 mai de chaque année et pour la première fois le 15 mai 1954.

La date des tirages annuels d'amortissement et celle des remboursements restent fixées respectivement au 5 octobre et au 15 novembre de chaque année à partir de 1956.

Art. 3. — Lors de chaque tirage au sort, le nombre de titres à amortir dans chaque catégorie de coupures sera déterminé en répartissant le montant nominal des obligations à amortir proportionnellement au montant nominal des obligations de chaque catégorie de coupures effectivement en circulation à la veille du tirage. Le nombre des titres de 5.000 F à amortir sera arrondi à l'unité supérieure.

Les tirages au sort s'effectueront par tirage de deux numéros de cinq chiffres, le premier relatif aux titres de 5.000 F, le deuxième relatif aux titres de 1.000 F.

Si le hasard fait sortir un numéro qui n'est pas celui d'un titre en circulation, il ne sera pas procédé à un nouveau tirage, et le titre en circulation portant, dans la suite naturelle des nombres, le numéro le plus proche après le numéro sorti sera le premier de la série à amortir.

Les titres seront appelés au remboursement en suivant la suite naturelle des nombres à partir du premier titre amorti désigné comme il vient d'être dit, et compte tenu des obligations amorties ou échangées antérieurement, jusqu'à concurrence du nombre de titres à amortir.

Pour l'application de cette disposition, le numéro un est considéré comme succédant au numéro de la dernière obligation en circulation lors du tirage.

Les opérations matérielles composant chaque tirage seront effectuées par les services suivants:

L'agence comptable de la dette municipale est chargée de tenir au jour le jour une situation des titres, unités et coupures de cet emprunt en circulation.

Le bureau des opérations financières déterminera, le dernier jour ouvrable précédant le 5 octobre de chaque année, le nombre de titres de chaque catégorie à amortir d'après les montants nominaux des obligations de chaque catégorie qui lui seront donnés le même jour par l'agence comptable.

Le tirage au sort des deux numéros mentionnés ci-dessus sera effectué par la commission de surveillance des tirages des emprunts municipaux.

Les boules destinées au tirage au sort des chiffres de ces numéros seront extraites de l'appareil destiné à cet usage.

La liste des numéros des obligations amorties sera établie par les services de l'agence comptable de la dette municipale contradictoirement avec ceux de la recette perception municipale par rapprochement du fichier tenu par les premiers et du registre matricule de l'emprunt tenu par les seconds.

Elle sera arrêtée par le directeur général des finances ou son délégué et publiée dans les formes habituelles.

Art. 4. — Seules les coupures de 5.000 F des nouvelles obligations seront cotées en Bourse. Toutefois, les coupures d'appoint pourront être également livrées par les vendeurs; elles seront donc remises par l'intermédiaire chargé de l'ordre d'achat à l'agence comptable de la dette municipale à l'hôtel de ville qui sera tenue de lui délivrer des coupures de 5.000 F pour un montant nominal égal à celui des coupures déposées.

Les obligations anciennes seront rayées de la cote le 15 novembre 1953.

Art. 5. — En application de l'article 15 du décret du 30 octobre 1948, les intérêts à échoir postérieurement au 15 novembre 1953 ne seront payables que sur présentation des coupons des nouveaux titres et dans la mesure où ils n'auront pas été atteints par la prescription.

Le droit à un tirage sur les nouvelles obligations ne pourra être revendiqué que par les détenteurs des titres soumis au regroupement qui auront déposé ces titres en vue de l'échange au plus tard le 15 septembre précédant ce tirage.

Art. 6. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* et au *Bulletin municipal officiel* de la ville de Paris.

Art. 7. — Copie certifiée conforme du présent arrêté sera adressée:

1° Au trésorier-payeur général chargé de la recette municipale;
2° A l'agent comptable de la dette municipale;
3° Au directeur du contrôle administratif, économique et financier (contrôle près l'agence comptable de la dette municipale).

Fait à Paris, le 7 octobre 1952.

Pour le préfet de la Seine et par délégation:
Le secrétaire général de la Seine,
Signé: R. POUZET.

Compagnie Franco-Espagnole du Chemin de Fer de Tanger à Fez

SOCIÉTÉ ANONYME MAROCAINE AU CAPITAL DE 15.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: A MEKNES (MAROC)

ADMINISTRATION CENTRALE: A PARIS, 280, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

Avis aux obligataires.

MM. les porteurs d'obligations françaises 4 1/2 0/0, 8e série, de 1.000 F, de la Compagnie franco-espagnole du chemin de fer de Tanger à Fez sont informés qu'il sera procédé, le mercredi 5 novembre 1952, à quinze heures, à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris, au tirage au sort des 1.940 obligations françaises 4 1/2 0/0, 8e série, de 1.000 F, qui doivent être remboursées le 1er janvier 1953.

Le conseil d'administration.

Compagnie Franco-Espagnole du Chemin de Fer de Tanger à Fez

SOCIÉTÉ ANONYME MAROCAINE AU CAPITAL DE 15.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: A MEKNES (MAROC)

ADMINISTRATION CENTRALE: A PARIS, 280, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

Avis aux obligataires.

MM. les porteurs d'obligations françaises 5 0/0, 7e série, de 1.000 F, de la Compagnie franco-espagnole du chemin de fer de Tanger à Fez sont informés qu'il sera procédé le mercredi 12 novembre 1952, à neuf heures trente, à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris, au tirage au sort de 5.140 obligations françaises 5 0/0, 7e série, de 1.000 F, qui doivent être remboursées le 1er janvier 1953.

Le conseil d'administration.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

25 septembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Cherbourg. **Association d'enseignement agricole et ménager rural d'Octeville.** But: promouvoir dans le canton d'Octeville l'enseignement agricole et ménager postscolaire; grouper les jeunes ruraux du canton de la région pour parfaire leur formation professionnelle et sociale. Siège social: mairie, Digosville.

25 septembre 1952. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **L'Etoile.** But: éducation physique, sports, gymnastique, culture populaire. Siège social: au presbytère, Tregomar.

25 septembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. **Institut départemental d'enseignement supérieur de Toulon.** But: organisation de l'enseignement des sciences économiques et du droit dans le Var. Siège social: chambre de commerce, Toulon.

25 septembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Rambouillet. **Société de chasse des propriétaires et locataires terriens de Flexanville.** But: réglementation de la chasse et répression du braconnage. Siège social: mairie, Flexanville.

25 septembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Rambouillet. **Syndicat de chasse de la commune d'Orsonville.** But: protection du gibier et répression du braconnage. Siège social: mairie d'Orsonville.

26 septembre 1952. Déclaration à la préfecture de Constantine. **Coopérative scolaire de l'école de filles, rue de la Liberté.** But: développer chez les élèves l'esprit d'entr'aide et de solidarité; prendre soin de l'école; resserrer les liens de solidarité entre l'école et les familles. Siège social: école de filles, rue de la Liberté, Châteaudun-du-Rhummel.

26 septembre 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Comité national de propagande de la ganterie.** But: propagande pour le port du gant. Siège social: 122, rue de Provence, Paris.

26 septembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Condom. **Association des propriétaires et chasseurs de Bourrouillan.** But: organisation de la chasse; repeuplement du gibier; destruction des nuisibles; répression du braconnage. Siège social: mairie, Bourrouillan.

26 septembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **Association locale des aides familiales rurales de Lizy-sur-Ourcq.** But: aider matériellement et moralement la mère de famille du milieu rural en lui procurant le concours d'aides familiales qui sont prises en charge par l'association. Siège social: 11, rue Jean-Jaurès, Lizy-sur-Ourcq.

29 septembre 1952. Déclaration à la préfecture de l'Oise. L'Association familiale ouvrière change son titre qui devient **Association populaire familiale de Méru.** Siège social: hôtel de ville, Méru.

30 septembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Vichy. **Association de la cantine scolaire de l'école maternelle,** rue Maréchal-Lyautey. But: servir le repas de midi aux enfants de l'école. Siège social: école maternelle, rue Maréchal-Lyautey, Vichy.

30 septembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Vichy. **Association de la cantine scolaire de l'école maternelle de la rue de Châteaudun.** But: servir le repas de midi aux enfants de l'école. Siège social: école maternelle, rue de Châteaudun, Vichy.

30 septembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Vichy. **Association de la cantine scolaire de l'école maternelle de la rue d'Alsace.** But: servir le repas de midi aux enfants de l'école. Siège social: école maternelle, rue d'Alsace, Vichy.

30 septembre 1952. Déclaration à la préfecture de la Meuse. **Amicale des œuvres post et périscolaires de l'école publique mixte de Bure.** But: créer et encourager les œuvres complémentaires de l'école publique; compléter l'enseignement scolaire par la formation intellectuelle, morale et physique des enfants adolescents et adultes. Siège social: école publique mixte, Bure.

1er octobre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Vendôme. **Groupement de productivité de la commune d'Azé.** But: amélioration de la production agricole par des méthodes techniques. Siège social: mairie d'Azé.

2 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de l'Ardèche. **Association amicale des transporteurs routiers à grande distance du département de l'Ardèche.** But: grouper les transporteurs routiers à grande distance du département. Siège social: 22, cours du Temple, Privas.

3 octobre 1952. Déclaration à la préfecture d'Oran. **Amicale joyeux boulistes eckmuhliens.** But: pratique du jeu de boules. Siège social: 10, rue de Namur, Eckmuhl.

4 octobre 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Avranches. **Association locale des aides familiales rurales de Saint-Martin-de-Landelles.** But: aider la mère de famille rurale en lui procurant le secours des aides familiales rurales. Siège social: aide familiale, Saint-Martin-de-Landelles.

8 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de l'Yonne. **Société de chasse d'Ouanne.** But: réglementation de la chasse; protection, repeuplement du gibier, destruction des nuisibles, répression du braconnage. Siège social: domicile du président, M. Cameau (Henri), Ouanne.

9 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de la Lozère. **Société de chasse Ribennes.** But: protection, repeuplement du gibier. Siège social: mairie, Ribennes.

9 octobre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Céret. **Syndicat d'initiative de la Preste.** But: mise en valeur du centre thermal de la Preste et coordination des activités et liaison avec les autorités. Siège social: Grand-Hôtel, la Preste.

9 octobre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Sens. **Association des parents d'élèves de l'école Théodore-de-Beze.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école et soutien de l'école et des maîtres. Siège social: château de Paron.

9 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. **Association des parents d'élèves, d'amis des écoles publiques Jean-Macé et Alfred-de-Musset.** But: venir en aide aux élèves nécessiteux. Siège social: école Alfred-de-Musset, rue Bobillot, le Mans.

10 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de police. **L'Association nationale des experts comptables stagiaires** transfère son siège social du 6, rue Bonaparte, Paris, au 7, rue Lavoisier, Paris.

10 octobre 1952. Déclaration à la préfecture du Tarn. **Association sportive de « Clair Logis ».** But: formation d'équipes en vue de compétitions scolaires. Siège social: centre « Clair Logis », avenue de Millau, Albi.

10 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Cercle rural de la Loire et du Maine.** But: réunion et distraction de ses membres. Siège social: mairie d'Ancenis.

11 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. **Maison des jeunes et de la culture de Château-du-Loir.** But: procurer aux jeunes et aux adultes de la localité des possibilités culturelles leur permettant d'occuper leurs loisirs, de développer leur personnalité et leur sens de la vie en commun. Siège social: mairie de Château-du-Loir.

13 octobre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Mantes. **Association des parents d'élèves et amis de l'école publique de Jeufosse.** But: défense des intérêts matériels et moraux de l'école laïque. Siège social: mairie de Jeufosse.

13 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Tennis-Club couvert de Vincennes.** But: entretenir et développer l'éducation physique par la pratique du tennis. Siège social: 6, avenue de Paris, Vincennes.

13 octobre 1952. Déclaration à la préfecture d'Arras. **Société de chasse d'Halloy.** But: répression du braconnage, préservation, repeuplement du gibier. Siège social: café Fournier, Halloy.

13 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Rythmes et Chansons.** But: faire connaître à Rive-de-Gier et dans la région un genre nouveau qui n'y existe pas encore; créer entre ses membres un lien de camaraderie. Siège social: café Grange, 15, rue Victor-Hugo, Rive-de-Gier.

13 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. **Association d'action catholique de la Côte-d'Or.** But: prise en charge de toutes les œuvres placées sous l'autorité ou le contrôle de la hiérarchie catholique. Siège social: 23, rue Buffon, Dijon.

13 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de Tarbes. **Avenir arnéen.** But: pratique de l'éducation physique et des sports. Siège social: café Dumont, Arne.

14 octobre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Clamecy. **Société de chasse en plaine de la commune de Pousseaux.** But: favoriser la protection du gibier et son repeuplement, répression du braconnage et destruction des animaux nuisibles. Siège social: mairie de Pousseaux.

14 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de Saône-et-Loire. **L'Aurore de Mâcon,** section des bois. But: protection du gibier, répression du braconnage. Siège social: domicile du président, 12, rue Saint-Antoine, Mâcon.

14 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de Meurthe-et-Moselle. **Comité de Lorraine de la Fédération française des maîtres nageurs sauveteurs.** But: étude en commun des méthodes de natation et de sauvetage et vulgarisation des épreuves de natation et de propagande de sauvetage; de l'organisation dans le public de cours sur les méthodes de secours aux asphyxiés, noyés et accidentés. Siège social: 5, rue Lyautey, à Nancy.

14 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de Lons-le-Saunier. **Association familiale pour la formation ménagère rurale des jeunes filles de la région de Saint-Amour.** But: défendre les droits et intérêts moraux et matériels des familles; participer à la gestion morale et matérielle d'un centre ménager rural. Siège social: centre ménager rural, rue des Terreaux, Saint-Amour.

16 octobre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Narbonne. **Saint-Hubert-Club bageois.** But: défense des intérêts agricoles et cynégétiques. Siège social: mairie de Bages.

16 octobre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. Association **Armendaritztarrak,** Armendaritz. But: éducation populaire. Siège social: maison Arbeleiche, Armendaritz.

17 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de la Loire. Association sportive **Compagnie républicaine de sécurité de Saint-Etienne.** But: pratique des sports et éducation physique. Siège social: 6, rue Victor-Duchamp, Saint-Etienne.

18 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de Perpignan. **Amicale des Bretons du Roussillon.** But: soutien moral pour les membres de l'amicale et aide morale et matérielle pour les malades bretons en traitement dans le département. Siège social: café de la Source, Perpignan.

18 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de Mâcon. **L'Aurore.** But: procurer à chacun de ses membres la jouissance du droit de chasse sur les terrains et bois qui lui seront loués ou concédés de quelque façon que ce soit. Siège social: domicile du président, actuellement 42 *bis*, rue de Lyon, Mâcon.

18 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de la Charente. La Batterie des travailleurs de Ruelle change de titre et devient **Le Réveil ruellois.** Siège social: maison du peuple, Ruelle.

21 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. **Association d'éducation populaire Jeanne-d'Arc,** à Is-sur-Tille. But: gestion matérielle et administrative de l'école Sainte-Jeanne-d'Arc. Siège social: école privée, Is-sur-Tille.

Rectificatif au *Journal officiel* du 12 avril 1952: page 3887, 1re colonne, 5e insertion, **Comité local France-U. R. S. S.** de Perpignan, au lieu de: « Siège social: hôpital militaire, Perpignan », lire: « ancien hôpital militaire, Perpignan ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 1er septembre 1952: page 8776, 1re colonne, 2e insertion, **Amicale des martyrs, otages, résistants, fusillés, internés, déportés, otages résistants,** au lieu de: « Siège social: 12, impasse Henri-Yvonnet, Bordeaux », lire: « 12, impasse Henri-Yvonnet, le Bouscat ».

ASSOCIATIONS ETRANGERES

(Décret du 16 août 1901, décret-loi du 12 avril 1939.)

29 septembre 1952. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de police le 9 octobre 1952.) **Cercle franco-marocain.** But: resserrer les liens d'amitié qui unissent les Français et les Marocains. Siège social: 25, rue des Mathurins, Paris.
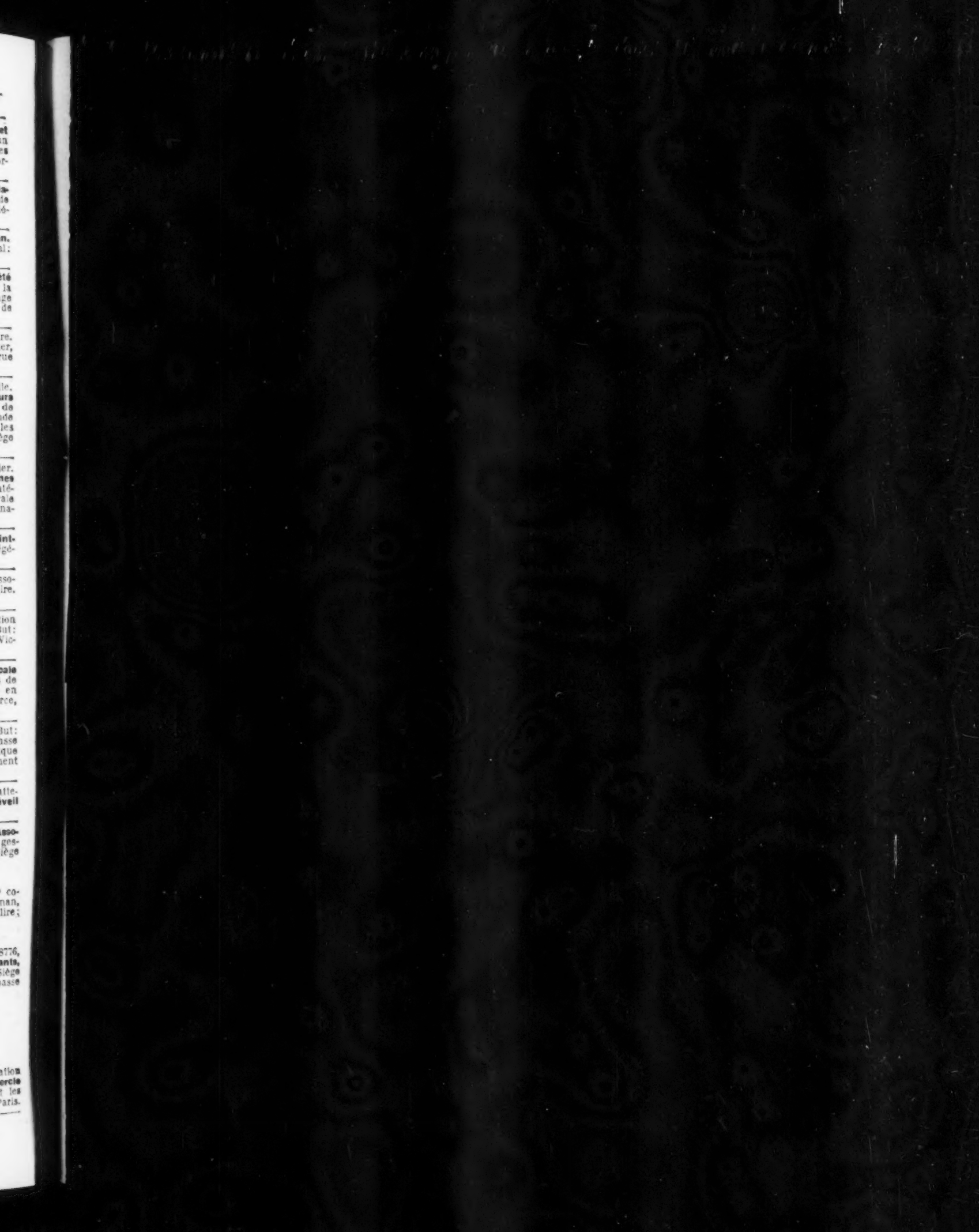
Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.